



Rapport Annuel 2021



→ [evs.com](https://www.evs.com)

Nous sommes EVS

Nous créons un retour sur émotion

EVS est une société européenne de technologie de diffusion dont le siège social est situé à Liège, en Belgique. Elle compte plus de 560 équipiers répartis dans plus de 20 bureaux et centres de développement dans le monde entier. Fondée en 1994, EVS a été d'emblée marquée par le travail de l'équipe fondatrice, pionnière en matière de technologie de télévision « tapeless » (sans bande) et par le lancement du système emblématique Live Slow-Motion (LSM), devenue rapidement la technologie de relecture standard pour tous les événements sportifs diffusés dans le monde.



Qui sommes-nous ?

EVS est reconnue mondialement comme le leader de la technologie de la vidéo en direct pour la diffusion et les productions de nouveaux médias. Notre passion et notre intention sont d'aider nos clients à créer des histoires captivantes qui déclenchent le meilleur retour sur l'émotion.



Que fournissons-nous ?

Nos technologies sont utilisées par des clients du monde entier pour diffuser, en direct, les images sportives les plus captivantes, les émissions de divertissement les plus virales et les informations les plus récentes à des milliards de téléspectateurs chaque jour, partout dans le monde. Et ce, en temps réel.



Le succès de nos clients

Peu après sa création, la société EVS est devenue un acteur clé du secteur offrant sa technologie fiable, innovante et fournissant une assistance de haut niveau à des clients situés dans de nombreuses parties du monde.

Le succès de nos clients est ce qui nous permet de rester vigilants. Nous nous engageons à les aider à se développer au fur et à mesure que le secteur évolue. Pour tenir cette promesse, nous continuons à investir dans les dernières technologies. Grâce à notre travail de pionnier dans le domaine de l'IP, de l'intelligence artificielle, du HDR, du cloud, etc., nous maintenons une longueur d'avance, tout en veillant à ce que nos clients disposent de solutions intelligentes, fiables et évolutives qui produisent les meilleurs reportages en direct aujourd'hui et demain.

Sommaire

| | |
|---|------|
| Nous sommes EVS | / 01 |
| Interview du CEO et du Président | / 02 |
| EVS introduction | / 06 |
| Tendances du marché | / 08 |
| Solutions EVS | / 10 |
| Succès clés de 2021 | / 12 |
| Le succès de nos clients | / 16 |
| Programme partenaire de distribution | / 18 |
| Transformation EVS | / 20 |
| Une société « orientée valeur » | / 22 |
| Ed force 1 | / 23 |
| Rapport RSE | / 24 |
| Information pour les actionnaires | / 34 |



Empreinte internationale



Fondée en
1994



30
nationalités



Siège social à
Liège,
Belgique



€137,6m
de chiffre
d'affaire en 2021



564
équivalents
temps plein
à la fin 2021



€37,1m
Résultat net
en 2021



Coté en bourse
depuis
1998



Nos valeurs

- / Nous sommes orientés vers la **réussite de nos clients**.
- / Nous apprécions le **travail d'équipe**.
- / Nous sommes **responsables**.
- / Nous sommes **passionnés**.
- / Nous visons l'**excellence**.
- / Nous nous concentrons sur l'**innovation**.
- / Nous sommes **agiles**.



Des bases solides pour une croissance durable

Un instantané du passé,
un aperçu de l'avenir

Questions-Réponses avec Serge Van Herck, CEO d'EVS

EVS a dressé un bilan positif de l'année 2021. Les revenus ont atteint des résultats quasi record. Quelles en sont les raisons ?

L'année 2021 a été marquée par un certain nombre d'événements sportifs internationaux clés, dont beaucoup, initialement prévus en 2020, avaient été reportés en raison de la pandémie. Ce retour des sports en direct, associé à un besoin croissant de capacités de production à distance, a incité de nombreux diffuseurs et de nombreuses sociétés de médias à accélérer leurs investissements dans de nouvelles solutions EVS.

Je suis heureux de constater que notre stratégie PLAYForward, définie début 2020, génère la croissance attendue sur nos deux segments de clientèle. Après une année de ralentissement majeur incité par la Covid en 2020, nos clients LSP (Live Service Providers) ont augmenté leurs investissements en 2021. Nombre d'entre eux accélèrent désormais la mise à niveau de leur infrastructure EVS LiveCeption existante, en tirant parti de notre dernière génération de serveurs XT-VIA et de notre nouvelle solution à distance LSM-VIA. Les revenus générés par nos clients LAB (Live Audience Business) continuent d'augmenter d'année en année. Notre solution MediaCeption, qui offre une solution de pointe en matière de gestion des actifs de production,

gagne de plus en plus de parts de marché dans les environnements de grands studios.

Tout au long de l'année, nous avons assisté à plusieurs déploiements stratégiques de nos solutions LiveCaption, MediaInfra et MediaCaption, des solutions pour des rediffusions et des temps forts de haute qualité, des infrastructures médias fiables et une rotation rapide du contenu. Malgré les conditions difficiles liées à la pandémie en cours, nous sommes restés proches de nos clients à tout moment, leur fournissant le soutien dont ils avaient besoin pour atteindre des niveaux plus élevés de flexibilité et d'agilité pour leurs productions, et se préparer à la nouvelle réalité post-Covid.

De plus, EVS est mondialement reconnu pour sa technologie de rediffusion en direct. Il n'est donc pas surprenant que notre nouveau système de rediffusion basé sur LSM-VIA IP - qui a été lancé en 2020 - ait connu un fort démarrage en 2021, avec une importante prise de commandes avant les préparatifs des grands événements de l'année.

Dans l'ensemble, je dirais que c'est notamment grâce à notre agilité, à notre innovation et à notre dévouement permanent dédié à la réussite de nos clients que nous avons pu obtenir des résultats quasi record en 2021. Et je pense que ces mêmes qualités fourniront encore davantage de croissance à l'avenir pour EVS.

Quelles ont été les principales réalisations d'EVS en 2021 ?

En plus de profiter du succès commercial de nos solutions utilisées pour la production des plus grands événements sportifs internationaux, nous

avons continué à ajouter une valeur complémentaire à notre portefeuille de produits et à étendre notre expertise à de nouveaux domaines.

Je suis particulièrement satisfait de l'opportunité de croissance forte et régulière de notre portefeuille MediaInfra depuis l'acquisition d'Axon en 2020. Un peu plus d'un an plus tard, en juin 2021, nous avons lancé avec succès notre nouvelle solution clé en main de routage vidéo IP/SDI MediaInfra Strada et ajouté de nouvelles fonctionnalités intéressantes à nos gammes de produits Neuron et Cerebrum. Ces développements récents ont permis d'aider nos clients à moderniser leurs infrastructures et sont la preuve du succès de notre stratégie de croissance. Parmi les exemples récents, citons le diffuseur français Canal +, qui a procédé à une mise à niveau majeure de son infrastructure IP média en utilisant Cerebrum, notre solution de contrôle et de surveillance de la diffusion. Ou encore un diffuseur japonais de premier plan (et client de notre partenaire de distribution Photron), qui a mis en œuvre Neuron Compress pour répondre à ses besoins en matière de codage et de décodage JPEG XS. Nous lui avons donné les bases appropriées pour évoluer vers des infrastructures IP complètes.

Le secteur a également accueilli très favorablement le lancement de XtraMotion, notre service innovant basé sur le cloud, conçu pour générer des ralentis à partir de n'importe quelle caméra, grâce à nos propres algorithmes d'intelligence artificielle (IA). Ce service a déjà remporté trois prix et est régulièrement utilisé par des clients tels que Fox Sports et NVP Italie pour améliorer la narration en direct de leurs productions.

L'année dernière, nous avons également été fiers de voir notre système de révision multi-caméras Xeebra terminer avec succès les programmes de qualité de la FIFA pour VOL et VAR. Cette certification très convoitée témoigne des efforts déployés par nos équipes pour améliorer encore la précision et la cohérence de notre technologie d'assistant vidéo d'arbitre et de ligne de hors-jeu virtuelle.

Il convient également de souligner les efforts récents que nous avons déployés pour étendre notre couverture du marché grâce à un programme de partenariat de distribution amélioré. En l'espace de six mois seulement, nous avons pu intégrer près de 30 partenaires de distribution solides, et nous en accueillerons d'autres dans un avenir proche.

Quels seront les principaux moteurs de croissance pour EVS en 2022 et au-delà ?

2022 sera une autre grande année pour les compétitions sportives internationales et beaucoup de nos clients cherchent à améliorer leurs infrastructures existantes avec notre solution LiveCaption Signature afin d'augmenter la valeur et l'efficacité de leurs productions pour ces événements. En fait, les composants centraux de la solution, à savoir nos serveurs de production XT-VIA et nos systèmes LSM-VIA, sont en train de devenir la nouvelle norme du secteur pour la création de productions en direct de haute qualité, de rediffusions et de temps forts. Nous prévoyons donc de nouveaux investissements dans ce domaine.



Nous disposons d'une stratégie et d'un plan clairs qui définissent la trajectoire d'une croissance importante et durable, et d'un bilan financier sain qui nous permettra d'être plus résilients face à des défis imprévus.

SERGE VAN HERCK / CEO

Alors que le secteur poursuit sa transition régulière vers des infrastructures davantage basées sur l'IP, nos solutions MediaInfra devraient également gagner en popularité. Pour les diffuseurs qui opèrent encore en SDI mais qui cherchent une voie progressive et sûre vers l'IP, notre solution de routage vidéo IP/SDI MediaInfra Strada, par exemple, changera définitivement la donne.

Après le lancement réussi de XtraMotion, nous pouvons également nous attendre à voir se développer d'autres solutions hybrides et « cloud native ». Déjà déployé lors d'un certain nombre de grands événements sportifs d'été l'année dernière, MediaHub est un service extrêmement prometteur qui offre la possibilité aux détenteurs de droits tels que les diffuseurs de « cliquer et collecter » le contenu produit sous le contrôle du

propriétaire de droits - généralement le diffuseur hôte de l'événement sportif ou du concert. Il s'agit d'un autre exemple de service optimisé pour fonctionner dans le cloud, ce qui réduit la nécessité de produire ou d'acheter des équipements supplémentaires.

Les réseaux de diffusion s'appuient de plus en plus sur les technologies logicielles. Et il n'y a pas de retour en arrière possible. Cette évolution présente de nombreux avantages en termes de flexibilité, mais elle élargit également la surface d'attaque, exposant des faiblesses que les cyber-agresseurs ne demandent qu'à exploiter. Si la question de la cybersécurité était pertinente l'année dernière, elle le sera encore plus à l'avenir. C'est pourquoi nous continuons à investir davantage dans les compétences liées à ce domaine, en veillant à ce que le niveau de cybersécurité soit encore plus accru dans tous nos produits et solutions et en offrant les conseils dont nos clients ont besoin pour devenir plus cyber-résilients.

Enfin, au-delà de nos activités visant à apporter de nouvelles solutions innovantes et de nouveaux domaines d'expertise à l'industrie, nous continuerons à explorer des opportunités d'acquisition synergiques pour compléter notre portefeuille de produits.

Quels sont les principaux défis que vous prévoyez ?

Comme nous accélérons nos délais de commercialisation, il sera important pour nous de trouver les bons talents pour soutenir la croissance que nous prévoyons. Notre équipe des ressources humaines fait un travail remarquable pour gar-

der notre personnel motivé et engagé. Il s'agit maintenant de redoubler d'efforts pour accélérer le processus de recrutement et trouver les bons talents pour demain.

Nous reconnaissons également la nécessité de renforcer encore notre capacité opérationnelle. Nous avons fait de grands progrès dans ce domaine, puisque nous travaillons actuellement à la mise en œuvre d'un nouvel ERP et d'un nouveau système de ticketing qui nous permettront de gérer nos ressources plus efficacement, tout en continuant à développer notre activité.

Enfin, la pénurie de composants électroniques et la hausse de l'inflation sont des défis que nous prenons en compte de manière proactive afin de limiter leur impact sur nos opérations et nos résultats financiers.

Quelles initiatives de responsabilité sociétale d'entreprise EVS met-elle en place pour susciter des changements positifs pour les membres de son équipe, les communautés et l'environnement ?

La responsabilité sociétale des entreprises est une partie de plus en plus importante du fonctionnement d'EVS. Nous croyons que chaque entreprise, chaque organisation et chaque être humain devrait activement trouver de nouveaux moyens de minimiser son impact sur l'environnement. Et, parce que les défis sociaux sont tout aussi importants, la culture d'entraide d'EVS s'est développée pour soutenir non seulement l'environnement, mais aussi nos clients, les membres de notre équipe et notre communauté.

L'année dernière, par exemple, nous avons été profondément attristés par les inondations catastrophiques qui ont touché de nombreuses régions du monde, notamment les vallées proches de notre siège à Liège, en Belgique. EVS a apporté une aide financière aux communautés locales, y compris aux écoles, et à certains membres de notre équipe vivant dans la zone touchée, afin de répondre à leurs besoins immédiats et de les aider dans leurs efforts de reconstruction.

Cependant, nous sommes convaincus que nous devons être encore plus proactifs dans notre manière d'aborder l'avenir. Alors que les effets du changement climatique s'accroissent, nous sommes conscients de la nécessité d'accroître nos engagements à long terme en faveur de l'environnement. Déjà responsable, notre organisation, en constant apprentissage, se dirige vers un mode de fonctionnement encore plus durable, en gardant toujours à l'esprit l'image du monde dans lequel nous voulons que nos enfants vivent.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Nos perspectives pour 2022 et au-delà sont d'un optimisme prudent. Nous disposons d'une stratégie et d'un plan clairs qui définissent la trajectoire d'une croissance importante et durable, et d'un bilan financier sain qui nous permettra d'être plus résilients face à des défis imprévus.

Comment voyez-vous l'avenir ?

A l'avenir, nous nous efforcerons de consolider notre position de leader du marché et de tirer parti des opportunités de croissance. Nous

continuerons à transformer, pour le mieux, le paysage de la production en direct, en aidant nos clients à réussir en leur apportant des solutions plus innovantes et en leur offrant les meilleurs niveaux de service.

Nous sommes fiers de dire que nous continuerons à créer un retour sur l'émotion pour nos clients. Nous les aidons à créer des émotions pour des milliards de personnes chaque jour, dans le monde entier.

Et comme toujours, nous resterons concentrés sur la création de valeur à long terme pour vous, nos actionnaires.

Nous vous remercions de l'intérêt et du soutien que vous portez à notre entreprise.

SERGE VAN HERCK / CEO

Avant-propos de Johan Deschuyffeleer, Président du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

Chez EVS, nous nous efforçons constamment de développer notre entreprise et de créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires. Même en 2020, une année sans précédent marquée par des conditions de marché difficiles, nous sommes restés une entreprise rentable, distribuant des dividendes à tous nos actionnaires alors que de nombreux autres suspendaient leurs versements par mesure de sécurité. En 2021, nous avons confirmé notre solide position financière avec l'annonce de résultats quasi record. Et maintenant, à l'aube de 2022, nous nous concentrons sur l'augmentation de nos revenus et de notre rentabilité en activant la phase de croissance de notre stratégie



En 2021, nous avons confirmé notre solide position financière avec l'annonce de résultats quasi record.

**JOHAN DESCHUYFFELEER /
CHAIRMAN**

PLAYForward. Ainsi, nous rechercherons des relations stratégiques et d'autres opportunités de fusion et d'acquisition qui contribueront efficacement à notre résultat net, tout en veillant à suivre et à valider en permanence le rendement à long terme de nos investissements. Ces initiatives s'inscrivent parfaitement dans le cadre de notre politique de dividende transparente et robuste, qui est équilibrée entre la croissance régulière du retour sur investissement immédiat pour nos actionnaires et l'investissement dans la croissance du dividende à moyen terme.

Je suis enthousiasmé par les opportunités qui se présentent pour EVS, et je suis convaincu que nous sommes idéalement positionnés pour atteindre une croissance durable et rentable. Je voudrais remercier tous les collègues d'EVS, qui démontrent chaque jour leur engagement et leur passion pour notre entreprise et nos clients, et qui nous aident à fournir les solides résultats financiers que vous attendez. Et bien sûr, je tiens à vous remercier, vous, nos actionnaires, pour la confiance que vous nous accordez. Merci de faire partie de l'aventure EVS.

**JOHAN DESCHUYFFELEER /
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**





EVS Introduction

EVS, leader de la production en direct...

Au cours des 25 dernières années, EVS a acquis et mérité le statut de marque leader dans le domaine de la production TV en direct.

Dans une production TV en direct, de nombreuses caméras sont installées dans un studio, autour d'un terrain de sport ou sur la scène d'un concert. Tout le contenu de ces caméras - plusieurs gigabits par seconde de vidéo, d'audio et de données - doit être traité, en temps réel, par les équipements et le personnel de production.

Les produits EVS ne se contentent pas d'enregistrer l'ensemble du contenu - comme le ferait un magnétoscope - mais ils fournissent également les outils hardware et software destinés au personnel de production alors soumis à l'énorme pression du direct. L'objectif est de leur permettre de décider quelle image sera vue par le public à tout moment, de gérer le contenu et de produire des effets uniques afin de créer une histoire et des moments d'émotion pour l'audience.

Les produits hardware et software d'EVS sont utilisés lors des différentes phases d'une production en direct, pendant la préparation mais aussi pour produire le programme avant, pendant et après un événement en direct.

... Bien au-delà de la rediffusion de ralenti sportif télévisé...

EVS est bien connue pour son serveur de ralenti iconique - le serveur XT - utilisé pour la production en direct de sports télévisés. Cette vision est pourtant restrictive.

EVS a élargi son champ d'application bien au-delà des serveurs de ralenti pour prendre en charge de nombreux processus de travail en direct et hors direct afin d'ingérer différents types de contenu et de les diffuser dans de nombreuses circonstances différentes. Grâce à l'acquisition d'Axon en 2020, le portefeuille de solutions a été élargi pour couvrir le routage, la transformation et le contrôle de tous les signaux vidéo, audio et de données en direct sur tous les équipements de production.

Comme le public adopte de nouveaux comportements, l'éventail des productions - et donc les workflows d'EVS - s'est largement étendu, au-delà de la télévision, vers toutes sortes de médias numériques.

Même si le sport est probablement la production la plus exigeante car aucun scénario n'est pré-établi mais aussi parce que le public s'attend à (re)voir les images clés sous tous les angles en quelques secondes, les produits EVS sont également de plus en plus utilisés pour créer des informations et du divertissement, en extérieur ou en studio.

... basé sur des fondations solides

Basée sur 5 fondements, EVS s'est construite comme une marque forte. Comme une position n'est jamais établie éternellement, il est de notre devoir de continuer à faire la différence sur ces 5 fondamentaux.

- / La marque EVS est puissante grâce à l'excellence de ses produits, en particulier dans les circonstances du direct, comme décrit ci-dessus.
- / EVS a toujours conçu des produits pour les émissions premium, rassemblant naturellement des communautés d'opérateurs très compétents qui peuvent, à leur tour, faire la différence.
- / Écouter nos clients, et en particulier ces communautés d'opérateurs et de directeurs techniques, a toujours été essentiel pour qu'EVS construise des innovations pratiques, permettant à l'industrie d'aller plus loin, parfois en facilitant de nouveaux formats, parfois en simplifiant/automatisant les tâches pour produire plus avec moins.

- / La qualité, la réactivité et la connaissance des processus de travail sont certainement une caractéristique des membres de l'équipe EVS. La qualité de leur assistance et leur dévouement sont reconnus dans le secteur. Parfois, le support d'EVS est même sollicité pour identifier des solutions lorsque les produits d'autres fournisseurs échouent ou que leur équipe de support n'apporte pas d'aide. Grâce à la compréhension d'EVS des défis du direct, à sa connaissance des nombreux workflows possibles et à la flexibilité de ses produits, EVS et ses équipes n'hésitent jamais à fournir le support nécessaire pour que la production en direct se déroule dans les meilleures conditions possibles.
- / Enfin, le fait qu'EVS soit un partenaire financier solide, durable et de confiance constitue le cinquième fondement. Soutenu par une forte rentabilité, EVS investit 50 % de ses ressources humaines en R&D afin de moderniser continuellement les produits existants et d'élargir le champ des processus de travail pris en charge par le développement de nouveaux composants et solutions, de manière organique ou par le biais de partenariats et/ou d'acquisitions.



“

Comme le public adopte de nouveaux comportements, l'éventail des productions - et donc les workflows d'EVS - s'est largement étendu, au-delà de la télévision, vers toutes sortes de médias numériques.



Tendances du marché



Déploiement hybride et nouveaux modèles commerciaux à venir

La Covid 19 a été un véritable accélérateur de nouveaux modes d'opération et de nouveaux "business models". Nos clients ont découvert la possibilité d'utiliser des modèles distribués de production de contenu en direct.

Même si l'année 2021 a vu un renouveau des pratiques plus traditionnelles, avec plus de personnes et d'équipements en présentiel que pendant les périodes de confinement de 2020, nos clients sont prêts à adopter des modèles de déploiement hybrides consistant en une partie des équipements et des équipes sur place, une autre opérant depuis un autre site et enfin, certains autres équipements pouvant être utilisés dans le cloud.



La quête constante de plus de pixels est apparemment tempérée par d'autres valeurs telles que la flexibilité et l'agilité au sein des productions.

En plus, nos clients ont découvert les vertus de cette approche hybride en ajoutant des business models SAAS et à la demande aux modèles commerciaux existants.

Chez EVS, nous avons constaté l'engouement pour notre nouveau service basé sur le cloud, XtraMotion. Celui-ci est centré sur l'IA qui crée des images additionnelles pour rendre plus fluides les ralentis produits par nos solutions LiveCeption. Comme XtraMotion nécessite une capacité de calcul importante qui justifierait difficilement l'immobilisation de capacités HW, le déploiement dans le cloud est particulièrement adapté. Cela permet de fournir des ressources pour la période exacte de production. Les clients peuvent donc dépenser quelques « crédits EVS » pour réserver les ressources dont ils ont effectivement besoin. Ils bénéficient alors immédiatement de grands effets XtraMotion dans leurs productions.

Parallèlement, EVS a lancé le service MediaHub - un service basé sur le cloud qui permet aux détenteurs de droits de cliquer et de collecter le contenu de leur choix parmi les contenus produits sous le contrôle des propriétaires de droits sur les événements. MediaHub a été utilisé avec succès et de manière intensive lors de certains événements sportifs majeurs de l'été. Il est désormais disponible pour tous les clients sous la forme d'un abonnement MediaHub-365. Alors que les ressources de production sur site ne sont disponibles que pendant les événements, MediaHub-365 prolonge la disponibilité du contenu aussi longtemps que le propriétaire des droits est intéressé de l'afficher et de le vendre.

Live-IP et routage

La transition de SDI à Live-IP se poursuit, supportant la flexibilité nécessaire requise par les nouvelles méthodes de production. De plus en plus de cars de régie adoptent au moins une partie de l'infrastructure en IP et la plupart des grands projets de modernisation des centres de diffusion sont basés sur un noyau IP.

Néanmoins, certains clients n'ont pas nécessairement le budget pour remplacer d'un seul coup toute leur gamme d'équipements existants par des équipements compatibles IP. Ou bien, ils ne veulent pas prendre ce risque. La plupart des clients préfèrent avancer progressivement et veulent éviter une approche de remplacement « big bang » considérée comme risquée et coûteuse dans certaines circonstances.

En réponse, nous avons créé la solution de routage EVS Media Infra Strada qui offre une transition en douceur vers l'IP. Grâce à celle-ci, nos clients acquièrent un noyau IP comprenant des EVS Neuron Bridges destinés à connecter les équipements SDI existants avec l'ensemble du système géré par une version spécifique du système de contrôle EVS Cerebrum.

Cette approche permet aux clients de garantir un investissement sûr pour l'avenir tout en attendant que la quantité d'équipements anciens utilisés diminue au fur et à mesure de l'avancement du cycle d'investissement. Grâce à la forme de virtualisation prise en charge par la plate-forme EVS Neuron, qui signifie que les EVS Neuron Bridges ne sont plus nécessaires, le même équipement peut être réutilisé pour d'autres applications telles que la compression, la conversion vers et depuis une multitude de formats, la conversion de signaux audio, la protection cybernétique de l'environnement IP en direct ou encore comme générateur de mosaïques pour les équipes de production .

Cette évolution en douceur a attiré plusieurs clients depuis l'introduction de cette solution. TVA Canada a été le premier à déployer cette option, suivie par plusieurs autres.

Le HDR confirmé comme une preuve que l'industrie est désormais à la recherche d'autres valeurs

Tout au long de l'année 2021, nous avons vu que le HDR gagne du terrain dans les productions et notamment dans le sport et le divertissement, en fournissant de belles images avec une augmentation moindre de la bande passante que la 4K. La 4K progresse également, bien que moins rapidement que le HDR, peut-être parce qu'elle pose également un plus grand défi en termes de production à distance (signaux plus lourds à transporter).

La quête constante de plus de pixels est apparemment tempérée par d'autres valeurs telles que la flexibilité et l'agilité au sein des productions.

Nous avons vu plusieurs fournisseurs de services en direct, tels que Game Creek Video ou AMP Visual TV, continuer à améliorer leurs solutions LiveCaption en mettant à niveau leur base installée de serveurs XT vers XT-VIA. Cela leur permet de prendre en charge le HDR et de bénéficier de la flexibilité offerte par notre nouveau LSM-VIA qui fait l'objet d'une forte demande.

Comme preuve supplémentaire de la transformation sous-jacente de l'industrie, EVS a également été sélectionnée par la RTBF pour réinventer et co-inventer les nouvelles méthodes de production flexibles du futur, améliorant la productivité et soutenant les nouvelles générations de programmes.

VAR (Video Assistant Referee) se répand davantage

Dans le domaine du VAR, grâce au développement des protocoles proposés par l'IFAB pour le VAR dans le football, de nombreuses petites fédérations ont commencé à s'engager avec le VAR et notre solution EVS Xeebra. Nous avons étendu notre portefeuille de produits VAR en lançant Xeebra Essential qui offre la même fiabilité et simplicité d'utilisation que Xeebra, pour organiser le VAR avec un maximum de huit caméras.



Solutions EVS



Deployment hybride & nouveaux modèles commerciaux en marche

Grâce à la stratégie PLAYForward, EVS a initié une transformation : celle d'un leader de produits qui se mue en leader de solutions. Depuis 2020, plusieurs solutions ont été définies dans trois catégories. De nouvelles solutions ont été ajoutées ou renforcées en 2021, en s'appuyant à la fois sur des partenariats stratégiques et sur des développements technologiques propres.

LiveCeption

Nos solutions LiveCeption, qui associent nos outils de production de pointe aux dernières avancées technologiques, sont conçues pour améliorer la narration visuelle de toutes les productions en direct de nos clients, quels que soient leurs besoins ou leur budget.

En 2021, un certain nombre de « Live Service Providers », dont la société française AMP Visual, ont accéléré la mise à niveau de leur infrastructure de serveurs EVS afin d'exploiter toute la puissance offerte par la combinaison de XT-VIA et de LSM-VIA au sein de leurs processus de diffusion, dans certains cas spécifiquement pour traiter la production à distance. La solution a également été enrichie du service XtraMotion basé sur le cloud, qui a remporté un prix IABM, proposé via un modèle commercial innovant structuré autour de la consommation à la demande de crédits EVS.



De nouvelles solutions ont été ajoutées ou renforcées en 2021, en s'appuyant à la fois sur des partenariats stratégiques et sur des développements technologiques propres.

MediaCeption

Les solutions MediaCeption d'EVS peuvent être utilisées pour gérer l'acquisition de plusieurs flux en direct, importer des fichiers et du matériel de reportage électronique (ENG), enregistrer et gérer le contenu afin que les équipes éditoriales puissent rapidement trouver et récupérer ce qu'elles recherchent, et diffuser le contenu en studio ou le publier sur des plateformes numériques.

EVS a remporté plusieurs contrats majeurs de modernisation de centres de diffusion au cours de l'année 2021 tout en assurant le déploiement de ceux remportés en 2020. Grâce à la plateforme VIA et à la solution MediaCeption, EVS est désormais considéré comme un partenaire de confiance par les diffuseurs pour leurs projets de modernisation.

Le portefeuille de solutions MediaCeption s'est également enrichi d'EVS MediaHub, la nouvelle solution de distribution centralisée de contenus vidéo qui permet aux équipes de production des détenteurs de droits de parcourir, examiner, sélectionner et diffuser instantanément des contenus provenant de plusieurs sites fournis par des diffuseurs hôtes pour le compte des propriétaires de droits. Avant 2021, EVS MediaHub était traditionnellement réservé aux grands événements. Il est désormais disponible au travers du modèle économique SAAS tout au long de l'année.

MediaInfra

Les solutions MediaInfra d'EVS offrent un contrôle, une surveillance, une conversion et un traitement en temps réel très avancés pour les infrastructures de diffusion SDI, IP et hybrides.

La solution de routage vidéo évolutive d'EVS, Strada, a gagné en popularité depuis son annonce en 2021. Grâce à des partenariats avec des fournisseurs de commutateurs IP de premier plan, à la robuste plateforme virtualisée EVS Neuron et à une version spécifique du système de contrôle EVS Cerebrum, EVS a remporté d'importants contrats dans différentes parties du monde, notamment sur le continent américain, où les solutions de MediaInfra étaient encore inconnues il y a deux ans, avant l'acquisition d'Axon. La flexibilité d'EVS Cerebrum est désormais également appréciée aux États-Unis comme moyen de configurer, de contrôler et de surveiller les équipements de diffusion dans les cars de régie et les centres de diffusion.

En 2022, EVS reste pleinement engagée dans l'amélioration et le développement continu de nouvelles solutions de production en direct qui aident nos clients à augmenter encore la qualité de leurs productions en direct et à réduire leur coût total.



Les succès clés de 2021

/MediaHub Australie passe à l'IP



MediaHub Australie, spécialiste leader des solutions de diffusion, de la livraison de contenu, du traitement des données et d'archivage, a choisi les solutions Media Infrastructure d'EVS comme pierre angulaire de la modernisation de sa salle de contrôle (MCR) interne principale. Grâce à Cerebrum, MediaHub Australie sera en mesure de maîtriser plusieurs processus de travail, offrant un contrôle total et une personnalisation des configurations complexes conçues par les nombreux diffuseurs avec lesquels il travaille.

Plus d'informations ici:

<https://evs.com/company/news/mediahub-australia-upgrades-ip-evs>

/Game Creek Video achève la première phase d'une importante mise à niveau HDR

Game Creek Video, l'un des principaux fournisseurs de pointe d'unités de production mobile pour les événements en direct à grande échelle, a récemment achevé la mise à niveau de l'une de ses unités phares de production HD vers des capacités HDR complètes basées sur les solutions LiveCaption® et MediaCaption® d'EVS.

Plus d'informations ici:

<https://evs.com/company/news/game-creek-video-completes-first-phase-major-hdr-upgrade>



/EVS lance un partenariat avec Blackbird

Blackbird est la plateforme professionnelle d'édition et de publication vidéo cloud-native la plus rapide et la plus puissante au monde. Elle offre un accès rapide au contenu vidéo pour créer facilement des clips, des temps forts et du contenu long format vers plusieurs appareils et plateformes.



B L A C K B I R D

Plus d'informations ici:

<https://evs.com/company/news/evs-launches-black-bird-partnership-deployment-international-sporting-events>

« En tant que partenaire certifié, Blackbird aide EVS à étendre son offre de gestion et de distribution de contenu en direct et en quasi-direct grâce à l'intégration d'une infrastructure flexible et d'un montage vidéo évolutif dans le cloud qui répond aux exigences difficiles des événements sportifs les plus prestigieux du monde. »

NICOLAS BOURDON / DIRECTEUR DU MARKETING CHEZ EVS



/EVS présente sa solution MediaInfra Strada SDI/routage IP

EVS a annoncé le lancement de MediaInfra Strada, une solution clé en main qui combine des capacités de routage SDI et IP dans un système unique, facile à déployer et basé sur les lignes de produits EVS qui ont fait leurs preuves, Cerebrum et Neuron. La même année, en novembre, la solution de routage clé en main MediaInfra Strada a remporté un prix TV Technology NAB Best in Market 2021. Les prix Best in Market (anciennement Best of Show au NAB Show) récompensent l'innovation et l'excellence des produits et services nouveaux, récemment introduits et au lancement imminent s'adressant aux professionnels de télévision/vidéo, radio/audio, aux produits et solutions AV.

Plus d'informations ici:

<https://evs.com/company/news/evs-introduces-its-mediainfra-strada-sdiip-routing-solution>



/Gravity Media exploite la puissance d'EVS pour offrir un arbitrage vidéo de précision en direct

Réputé dans le monde entier pour fournir des équipements de diffusion, des installations de production et des services de haute qualité, Gravity Media soutient les plus grands noms de la diffusion et des sports.

Plus d'informations ici:

<https://evs.com/company/news/gravity-media-harnesses-power-evs-deliver-precision-live-video-officiation>

« Avec Xeebra au cœur de notre offre Gravity Review System (GRS), nous donnons aux responsables les moyens de prendre la bonne décision, d'assurer la sécurité des sports et, en fin de compte, d'offrir une expérience premium d'audience à nos clients diffuseurs. »

BEN MADGWICK / DIRECTEUR DES SERVICES MÉDIAS ET DES INSTALLATIONS





/AMP visual TV finalise une mise à niveau majeure de son parc de cars régie et de ses équipements de studios avec la technologie VIA

AMP VISUAL TV, le principal fournisseur de services de diffusion basé en France, a achevé une mise à niveau majeure de son infrastructure de production en direct avec la dernière solution LiveCeption Signature d'EVS. Dans le cadre de la solution EVS, une douzaine de serveurs XT-VIA ont été acquis pour être déployés dans: - le parc d'AMP, qui compte plus de 30 cars régie dédiés aux productions sportives de premier ordre; - plus de ses 20 studios aux équipements connectés. En plus des serveurs, AMP VISUAL TV a acquis 24 unités de contrôle à distance LSM-VIA permettant aux opérateurs d'accéder au contenu des serveurs XT-VIA et de créer des rediffusions instantanées et des temps forts de la plus haute qualité de production.

Plus d'informations ici:

<https://evs.com/company/news/amp-visual-tv-completes-major-upgrade-its-ob-truck-fleet-and-studio-facilities-evs-via-technology>



/La Broadcast Academy et EVS lancent un programme de mentorat unique adressé aux femmes de l'industrie de la diffusion sportive

Plus d'informations ici:

<https://evs.com/broadcast-academy-and-evs-launch-unique-mentorship-programme-women-sports-broadcasting-industry>

« En tant que leader de la diffusion sportive en direct et de la technologie des médias, EVS s'engage à promouvoir l'égalité des sexes et la diversité dans l'industrie. Nous sommes toujours fiers de soutenir les engagements de la Broadcast Academy dans ce domaine. Ce nouveau programme de mentorat offre une opportunité aux femmes de développer leurs compétences et d'accélérer leur carrière grâce au soutien des meilleurs talents et technologies de production TV au monde. »

NICOLAS BOURDON / DIRECTEUR MARKETING EVS





/ Photron déploie Neuron Compress afin de faciliter le traitement IP pour le principal réseau de diffusion japonais

Plus d'informations ici:

<https://evs.com/company/news/photron-deploys-neuron-compress-facilitate-ip-processing-leading-japanese-broadcast-network>



/ Avec les deux prix remportés en 2021, XtraMotion a reçu la reconnaissance de notre industrie (le Prix TV Technology NAB Best in Market 2021 et le Prix IABM MaM 2021)

Lancé en mai 2021, XtraMotion est une application logicielle basée sur le cloud conçue pour permettre la transformation de séquences provenant de n'importe quel angle de caméra d'une production en vidéo à haute vitesse grâce à l'interpolation des images. Ainsi, les productions peuvent facilement augmenter leur couverture en super ralenti sans avoir à déployer de matériel supplémentaire sur place.

Plus d'informations ici:

<https://evs.com/company/news/xtramotion-joins-exclusive-list-winners-years-2021-iabm-bam-awards>



/ La FIFA reconnaît la certification Xeebra Virtual Offside Line et Video Assistant Referee d'EVS

Le système de révision multi-caméras Xeebra d'EVS aide les officiels de match à prendre des décisions plus sûres en leur permettant de revoir rapidement une action donnée à partir de plusieurs angles, affichés en parfaite synchronisation. Pour les situations de hors-jeu représentant de nombreux appels VAR dans le football, le système utilise une technologie d'apprentissage automatique pour calibrer automatiquement le terrain de jeu et superposer, en quelques secondes, une ligne de hors-jeu virtuelle sur l'image diffusée.

Plus d'informations ici:

<https://evs.com/company/news/gravity-media-harnesses-power-evs-deliver-precision-live-video-officiation>

Succès des clients

Le Groupe TVA a choisi Medialnra Strada pour remplacer son routeur SDI principal et permettre une transition en douceur vers l'IP

Le Groupe TVA est une entreprise de communication canadienne et l'un des plus grands réseaux privés de télévision de langue française dans la région. Lorsque le routeur SDI central de l'entreprise est arrivé en fin de vie, il fallait trouver une solution pour protéger ses opérations critiques de diffusion.

En tant que principale voie d'entrée pour la distribution, le traitement et la conversion de tous les signaux des 15 canaux associés du Groupe TVA, le routeur vieillissant SDI 512 x 512 avait besoin d'un remplacement complet. La tâche à accomplir était un défi, mais c'était aussi l'occasion pour le Groupe TVA de moderniser son infrastructure pour mieux répondre aux exigences changeantes de la production en direct. Cependant, bien que l'entreprise ait compris les limites croissantes du SDI, elle n'était pas tout à fait prête à affronter les complexités liées à une transition vers le tout IP. Pour minimiser les perturbations de leurs opérations, ils ont cherché une solution qui les aiderait à combler le fossé entre les deux mondes.

En partenariat avec l'intégrateur de systèmes Applied Electronics, le Groupe TVA a choisi d'installer la nouvelle solution de routage vidéo Medialnra Strada d'EVS. Medialnra Strada est conçue pour fonctionner comme un routeur SDI, mais offre tous les avantages en termes d'agilité et de flexibilité puisqu'elle est construite sur un noyau IP.

Cela combine les capacités des gammes de produits d'EVS tels que Cerebrum (système de contrôle et de surveillance de la diffusion) et Neuron (processeur réseau) pour fournir des logiques de routeur vidéo avancées par le biais d'interfaces utilisateur personnalisables, avec des E/S IP et SDI flexibles pour la vidéo et l'audio non compressés en temps réel. Il comprend également les commutateurs Ethernet d'Arista avec des ports 100Gb/s pour garantir des opérations de réseau IP de haute performance.

La facilité d'utilisation de la solution a été l'un des principaux facteurs de décision. Déployable dans n'importe quel environnement d'infrastructure, Medialnra Strada fait abstraction des complexités du réseau IP sous-jacent, offrant un contrôle et une surveillance familiers aux équipes techniques et opérationnelles de TVA.

Une grande flexibilité était une autre exigence importante. Medialnra Strada permet au Groupe TVA de faire migrer les autres routeurs SDI de ses installations vers un réseau IP complet, à son propre rythme, en sachant que son infrastructure repose sur la meilleure technologie de routage vidéo de sa catégorie et prête pour l'avenir.

AMP VISUAL TV a réalisé une mise à niveau majeure de son parc de cars régie et des équipements de ses studios avec la solution LiveCeption Signature

A la recherche d'une plus grande flexibilité et de capacités de production avancées, le principal fournisseur de services de diffusion français AMP VISUAL TV a procédé à une mise à niveau de son infrastructure en utilisant la solution de production et de relecture en direct LiveCeption Signature d'EVS.

Composée d'une douzaine de serveurs de production XT-VIA et de 24 unités de commande à distance LSM-VIA, la solution a été déployée dans la flotte de plus de 30 cars régie d'AMP et dans plus de ses 20 studios connectés pour la production d'une grande variété d'émissions sportives et de divertissement en direct.

AMP VISUAL TV s'est tourné vers EVS avant tout pour la fiabilité et l'efficacité de sa technologie de rediffusion, leader sur le



marché. Francois Valadou, Vice-président exécutif et CTO d'AMP explique : « Les serveurs XT-VIA d'EVS sont une référence sur le marché des événements de haut niveau et sont donc requis par nombreux de nos clients. Les nouveaux systèmes de rediffusion LSM-VIA sont également en train de devenir la nouvelle norme pour les productions sportives aux heures de grande écoute, il était donc essentiel pour nous d'investir dans ces dernières technologies ».

Construite sur la plateforme innovante VIA d'EVS, composée de services modulaires et de moteurs de gestion des flux, la nouvelle solution offre à AMP VISUAL TV le plus haut niveau de flexibilité et d'évolutivité pour répondre à toute exigence future, y compris à la possibilité de déployer, en cas de besoin, des processus de travail pour la production à distance.

De plus, les serveurs XT-VIA, qui offrent une connectivité SDI/IP interchangeable et prennent en charge tous les formats et codecs les plus récents, peuvent être utilisés dans l'ensemble du parc de cars régie d'AMP ainsi que dans ses nombreux studios, offrant ainsi la même solution EVS fiable pour toutes les productions sportives et de divertissement. Et comme ils sont très robustes et faciles à déployer, AMP peut facilement déplacer les serveurs d'un environnement à un autre à la demande du client, sans avoir à se soucier des dommages ou des problèmes de reconfiguration.

Quant aux nouveaux systèmes LSM-VIA, les opérateurs peuvent les utiliser pour créer des rediffusions et des temps forts de la manière la plus efficace, en bénéficiant de fonctionnalités avancées et d'un riche ensemble de caractéristiques, le tout présenté dans une configuration familière pour une utilisation instantanée.

François Valadou conclut : « Nos clients s'attendent naturellement à ce que nous leur fournissions le meilleur équipement possible pour gérer leurs grandes émissions de télévision. Le fait de savoir que leurs productions sont exécutées avec la technologie sans faille et les meilleures solutions d'EVS nous apporte une grande tranquillité d'esprit. »

NBC Sports a utilisé la solution LiveCeption Signature d'EVS pour sa production des Jeux Olympiques d'hiver

La société de médias sportifs NBC Sports a choisi la solution LiveCeption Signature d'EVS pour sa production des XXIVe Jeux Olympiques d'hiver qui se sont déroulés du 2 au 20 février 2022. NBCUniversal a assuré la couverture de l'événement avec plus de 2.800 heures de couverture, un record pour les Jeux Olympiques d'hiver sur NBC, Peacock, USA Network, CNBC, NBC Olympics. com et l'application NBC Sports.

La solution LiveCeption Signature, qui a été déployée dans les Centres Internationaux de diffusion de Pékin et de Stamford, ainsi que sur d'autres sites, se compose des serveurs XT-VIA et des systèmes de rediffusion et de temps forts LSM-VIA d'EVS. Elle offre la puissance, l'envergure et la polyvalence nécessaires pour répondre aux normes de performance élevées des productions de NBC Olympics.

« Notre partenariat continu avec EVS comptera fortement sur la plateforme XT-VIA avec une intégration encore plus poussée pour la production UHD 1080p et HDR tout au long des Jeux Olympiques d'hiver, en s'appuyant sur les succès de Tokyo », a déclaré Darryl Jefferson, vice-président des post-opérations et flux de travail digital, NBC Sports & Olympics. « L'infrastructure fiable du fournisseur nous permet de travailler de manière transparente dans plusieurs formats et normes. Le tout en temps réel. »

« Nous sommes fiers de la confiance que NBC Sports continue d'accorder à EVS et à notre technologie », a déclaré Quentin Grutman, Chief Customer Officer d'EVS. « Initialement, LiveCeption Signature a été conçu pour répondre aux besoins les plus exigeants de la production en direct, et nous sommes convaincus que cette solution améliorera la narration visuelle de l'événement de NBC Sports. »



Nos clients s'attendent naturellement à ce que nous leur fournissions le meilleur équipement possible pour gérer leurs grandes émissions de télévision. Le fait de savoir que leurs productions sont exécutées avec la technologie sans faille et les meilleures solutions d'EVS nous apporte une grande tranquillité d'esprit.

FRANCOIS VALADOUX





Un nouveau programme partenaire de distribution

Dans le cadre de notre exercice stratégique PLAYForward, nous avons décidé de renforcer notre relation avec les partenaires de distribution pour soutenir nos ambitions de croissance. L'année 2021 a vu l'introduction, sur le marché, de notre nouveau Programme Partenaire de Distribution EVS. Qu'en découle-t-il? Plusieurs partenaires de distribution, certains déjà existants, d'autres nouveaux, ont été incorporés et les partenariats développés ont déjà généré des résultats, avec certains accords qui n'auraient pas été signés sans l'existence du programme.

Celui-ci a été conçu dans l'optique d'une fidélisation à long terme, en visant un triple bénéfice, pour les clients de nos partenaires de distribution d'abord, pour le développement de nos partenaires de distribution eux-mêmes ensuite et enfin pour la croissance d'EVS dans des territoires inédits, que ce soit en termes de régions, de segments de marché et de solutions.

Personnalisé

Le programme est personnalisé pour s'adapter aux différents profils des partenaires de distribution : « Select », « Premier » et « Elite ». Chaque niveau apporte une série d'avantages et d'exigences qui accélèrent le développement d'une relation durable entre EVS et chaque partenaire de distribution. Il offre également un programme de certification complet pour le personnel du partenaire, dédié aux différents produits et solutions EVS, ce qui permet aux partenaires de servir au mieux nos clients.

Grâce à cette approche personnalisée, plusieurs projets EVS Cerebrum ont été attribués à des partenaires de distribution en Amérique du Nord et dans la région EMEA (Europe-Moyen Orient- Afrique), permettant un déploiement et une localisation plus rapides.



Il s'agit de co-vendre, de co-crée, de co-livrer et de co-supporter, en relevant ensemble les défis auxquels nos clients sont confrontés dans le monde entier.

Collaboratif

Dans le cadre du programme, les partenaires de distribution ont désormais un accès exclusif à une documentation plus abondante et de meilleure qualité afin d'accroître leurs compétences pour vendre les produits et solutions EVS. L'équipe EVS Solution Architect peut aider nos partenaires de distribution à définir des solutions spécifiques co-développées en fonction d'un segment cible spécifique ou d'un projet particulier.

Il s'agit de co-vendre, de co-crée, de co-livrer et de co-supporter, en relevant ensemble les défis auxquels nos clients sont confrontés dans le monde entier.

Par exemple, notre partenaire de longue date Draco video a déployé avec succès une solution LiveCaption Pure pour son client « United Studios of Israel » afin de permettre la production en direct de la nouvelle saison de la Première League israélienne.

Un autre intégrateur de systèmes en Amérique du Nord a été le premier à installer la solution de routage évolutive MediaInfra Strada pour aider un client important à passer du routage du signal principal de SDI aux technologies IP.

De même, les fédérations de football des pays de la CEI sont désormais équipées de Xebra Essential pour VAR (Video Assisted Referee), ce qui permet à un nombre croissant d'arbitres dans le monde de bénéficier de la même précision et de la même rapidité que ceux qui officient dans des fédérations de football plus connues.

Responsabilisant

Le nouveau programme de partenariat de distribution couvre également la formation des partenaires ainsi que la certification des produits et services.

Par exemple, le système de contrôle ouvert Cerebrum est désormais maîtrisé par de nombreux professionnels de la diffusion et peut être installé et configuré par un réseau de partenaires de distribution certifiés EVS dans les différentes régions du monde.

En 2021, nous avons vu un grand intégrateur de système européen déployer Cerebrum dans divers centres de diffusion. Cerebrum est également déployé dans un important centre de diffusion en Chine grâce aux connaissances acquises par un intégrateur de système local hautement qualifié.

Les partenaires de distribution sont désormais responsabilisés par EVS depuis la phase de conseil jusqu'au déploiement et au support local des utilisateurs finaux. La réputation d'EVS en tant que leader du marché de la production en direct permet à chaque partenaire de distribution de mieux réussir sur ses marchés respectifs.

Ce n'est que lorsque nous unissons nos forces à celles de nos partenaires que nous pouvons tenir notre promesse d'aider nos clients et de mettre en œuvre des solutions de diffusion intelligentes, évolutives et optimisées, qui fournissent les images sportives en direct les plus captivantes, les émissions de divertissement les plus animées et les informations les plus récentes à des milliards de téléspectateurs chaque jour.



Le parcours d'EVS dans le secteur, en pleine mutation, de la diffusion

Dès 2015, EVS a préparé son évolution en vue de faire face aux différents niveaux de transformation déjà en cours: le changement des comportements du public, l'adoption des technologies IP, des équipements et pratiques informatiques, une plus grande flexibilité et une productivité accrue demandées pendant la production, de nouveaux formats vidéo en entrée et en sortie.

| D'une société en 2015... | Intégration réussie d'Axon | ... à un groupe en 2025 |
|---|---|--|
| Leader du marché orienté produits | <ul style="list-style-type: none"> Des centaines de workflows certifiés par des partenaires techniques tiers Portefeuille structuré en termes de solutions | Leader du marché orienté solutions |
| Au sein des productions premium | <ul style="list-style-type: none"> Bonne traction de XT-GO pour des cars-régies plus petits Nouveau programme de partenariat de distribution prêt | Dans différentes catégories de production |
| Vente en CAPEX uniquement | <ul style="list-style-type: none"> Abonnement SLA prolongé Lancement de l'abonnement SAAS en tant qu'XtraMotion | Vente en OPEX et CAPEX |
| Systèmes centrés sur la rediffusion SDI | <ul style="list-style-type: none"> Portefeuille Développement de l'infrastructure média De plus en plus d'IA dans les solutions | Des solutions média IP optimisées en considérant le coût total |
| Sur le hardware EVS | <ul style="list-style-type: none"> Des solutions purement logicielles (PAM & serveurs) déployées XtraMotion dans le cloud | Logiciel sur les environnements COTS, cloud & EVS hardware |
| Pour la production sur site | <ul style="list-style-type: none"> LSM-VIA perfectionné pour la production à distance XtraMotion comme une nouvelle formule hybride de processus de travail | Pour des productions distribuées |
| Dans le sport essentiellement | <ul style="list-style-type: none"> De plus en plus de contrats de modernisation de centres de diffusion transversaux | Dans le sport, les news & le divertissement |

Grâce à l'exercice de stratégie PLAYForward entrepris fin 2019, les différentes évolutions ont été cristallisées en sept dimensions. Et aujourd'hui, à travers ceux-ci, l'entreprise suit les différentes actions entreprises et les progrès réalisés.

Au cours des deux dernières décennies, EVS a été un leader dans le domaine des serveurs de rediffusion pour la production en direct, introduisant de plus en plus de produits dans les flux de production autour du serveur. Désormais, l'objectif est de devenir un fournisseur de solutions de premier plan, en élargissant la portée de nos offres. Au cours des deux dernières années, l'ensemble du portefeuille a été remodelé autour des solutions LiveCeption, MediaCeption et Media Infrastructure. En parallèle, des centaines de processus de travail ont été certifiés avec différents partenaires technologiques afin de fournir une valeur ajoutée à nos clients sur la base de solutions pré-intégrées. Cela permet de réduire les risques et d'accélérer les déploiements de projets.

EVS est une marque premium, qui propose des produits supérieurs axés sur des workflows complets et une fiabilité inégalée, répondant ainsi pleinement aux exigences des productions haut de gamme. D'autre part, nous constatons une augmentation des productions aux exigences moins strictes. Nous avons donc créé de nouvelles gammes de produits pour répondre, à la fois, aux nouveaux besoins de certains de nos clients et à ceux de nouveaux clients qui n'étaient pas en mesure de s'offrir une solution EVS. Avec LiveCeption Pure - basé sur XT-GO - ou Xeebra Essential, EVS propose des solutions qui offrent le même niveau de fiabilité et de qualité d'expérience en termes de fonctionnement mais avec une capacité d'évolution moindre. En même temps, un nouveau programme de Channel Partner a été développé pour transformer notre relation avec les intégrateurs de systèmes et les revendeurs. Nous passons d'une approche plus opportuniste à une relation durable gagnant-gagnant qui récompense la fidélité mutuelle.

Au cours des cinq dernières années, nous avons observé un appétit accru de nos clients pour les nouveaux business models. Aujourd'hui, la grande majorité de notre portefeuille de produits

peut être vendue à la fois sous forme de licences perpétuelles et d'abonnements annuels. En 2021, EVS a lancé le service XtraMotion basé sur un modèle commercial « à la demande », payé à l'aide de « crédits EVS », afin de mettre l'accent sur la rapidité de l'activation et l'utilisation transparente du service. MediaHub - jusqu'à présent largement utilisé pour les grands événements afin de distribuer le contenu des titulaires de droit aux nombreux détenteurs du droit - est désormais aussi proposé selon un modèle commercial SAAS avec une version MediaHub-365. Grâce à la redéfinition et à l'amélioration de notre offre de contrat de niveau de service en 2019, nous constatons également une plus grande adhésion, notamment en termes de durée des abonnements.

Avec l'acquisition d'Axon en mai 2020, EVS a considérablement étendu son portefeuille de solutions qui couvre désormais l'Infrastructure Média. Avec des « workflows centrés sur la rediffusion et l'ingest/payout », EVS était limité en termes de pertinence pour certains clients. Or, tous peuvent avoir des besoins en matière d'Infrastructure Média. Cette acquisition a donc élargi le marché cible, non seulement en ce qui concerne la portée de la solution, mais aussi en ce qui concerne la base de clients potentiels. Cette transformation tire également parti de la transition vers l'IP, notamment avec le lancement récent de la solution de routage EVS MediaInfra Strada qui gagne du terrain dans le monde entier, y compris en Amérique du Nord où Axon n'était pas présent auparavant.

Bien que plus de 90 % de l'équipe R&D d'EVS travaille désormais sur le logiciel, EVS est encore parfois considérée comme une entreprise de hardwares. Aujourd'hui, après une rénovation majeure de la plateforme et des technologies sous-jacentes, la plupart de nos produits sont disponibles sous forme de logiciels qui peuvent être déployés dans un centre de données tiers (serveurs en vente libre) ou dans une infrastructure cloud. Néanmoins, la plupart des clients préfèrent encore se déployer à partir des hardwares dédiés d'EVS, optimisés pour les flux de travail de diffusion et la fiabilité.

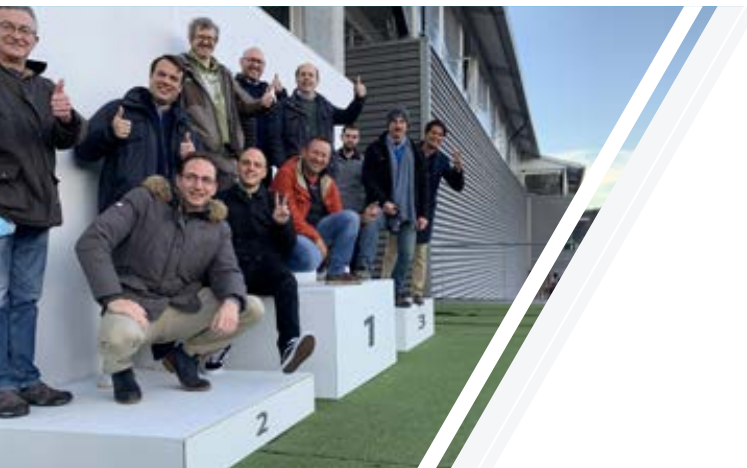
En 2015, la quasi-totalité des productions premium se déroulaient « sur place » lors des événements. Aujourd'hui, accélérées par la Covid, les solutions d'EVS font face à la « production distribuée en direct » grâce à LSM-VIA. Avec XtraMotion, récompensé par l'IABM BAM, EVS démontre également la puissance des workflows hybrides, avec une partie déployée dans le cloud public et une autre « sur place », tandis que l'ensemble peut être entièrement contrôlé à distance.

EVS est bien connu dans le secteur du sport, bien que nos produits soient également utilisés depuis le début pour les workflows des émissions d'information et de divertissement. Suite à la volonté de nos clients de moderniser leurs plateformes en adoptant une approche centralisée pour leurs différents types de production, EVS souhaite élargir sa gamme pour tirer parti des nouvelles méthodes de production et offrir de nouveaux outils de production flexibles pour divers types de programmes.

Cette transformation globale sera mise en œuvre grâce à la croissance organique, au développement de nouveaux outils et applications, à l'acquisition de sociétés offrant des produits complémentaires, comme cela a précédemment été fait avec succès en intégrant Axon.

EVS en tant que société « orientée valeur »

EVS est une marque forte, connue dans le monde entier pour son leadership technologique et sa fiabilité dans la fourniture de technologies vidéo en direct pour les productions de diffusion et de nouveaux médias. Notre passion et notre objectif sont d'aider nos clients à créer des histoires captivantes qui déclenchent le meilleur retour sur émotions.



En tant qu'entreprise "orientée valeur", nous considérons les actionnaires comme des parties prenantes essentielles et nous nous efforçons d'obtenir une performance qui assure constamment un retour sur investissement. Avec une politique de dividende transparente et robuste, nous voulons construire une valeur durable pour nos actionnaires. Même en 2020, malgré des conditions de marché très difficiles, nous sommes restés rentables et sommes parvenus à verser un dividende à nos actionnaires, alors que de nombreuses autres entreprises excluaient toute perspective de ce type.

Depuis le lancement de la stratégie PLAYForward en 2020, EVS a réalisé des progrès constants et mesurables en rationalisant le portefeuille et en étendant l'empreinte de l'entreprise sur le marché grâce à des solutions et à l'acquisition d'Axon. En conséquence, nous avons considérablement amélioré notre capacité à fournir de solides performances opérationnelles.

Suivant la feuille de route stratégique, EVS lance maintenant, en 2022, le mode « passage à la croissance ».

En tirant parti des opportunités liées à la modernisation en cours des centres de diffusion et de la traction de nos solutions à la fois dans le segment traditionnel d'EVS mais aussi dans le nouveau domaine de l'Infrastructure Média, abordé grâce à l'acquisition d'Axon en 2020, nous avons l'intention d'augmenter nos revenus et nos bénéfices au cours des prochaines années.

Outre nos ambitions de croissance organique, nous souhaitons également poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie d'acquisition afin d'étoffer nos offres. Le premier objectif ici est d'atteindre une pertinence encore plus grande sur le marché. Et le second, évidemment, est d'apporter une contribution nette à notre résultat.

Notre politique de dividende est donc équilibrée entre une croissance régulière du retour sur investissement immédiat pour nos actionnaires et un investissement dans la croissance du dividende à moyen terme.

La grande majorité de nos produits et de nos solutions sont disponibles au travers de différents business models, y compris des options basées sur l'abonnement. Même si la Covid-19 a augmenté l'appétit de certains clients pour de tels modèles économiques, nous ne prévoyons pas d'impact significatif sur nos revenus et notre rentabilité au cours de l'année prochaine car les revenus reconnus sont étalés sur plusieurs années. Au contraire, nous considérons ces nouveaux modèles plutôt comme une opportunité de générer des revenus supplémentaires.

L'accent que nous mettons sur la durabilité de l'entreprise est également au cœur de notre stratégie. Nous avons un engagement à long terme envers l'environnement, les membres de notre équipe et les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous mettons constamment en pratique et démontrons cet engagement à travers diverses initiatives qui ont un impact sur le monde entier.

Pourquoi investir dans EVS ?

- / Une forte position de leader sur des marchés bien identifiés et choisis
- / Une réputation de premier plan basée sur la fiabilité de ses produits et services
- / Des résultats financiers sains avec un bilan solide (position de trésorerie nette)
- / Une base installée croissante avec une forte fidélité des clients
- / Une adoption progressive de nouveaux modèles commerciaux (logiciels et services)
- / Une ambition forte en matière de développement durable, pleinement intégrée dans notre feuille de route stratégique
- / Une politique de dividendes cohérente

Ed Force 1

Ed Force 1 (EDF1) est le nom donné à l'équipe d'événements d'entreprise d'EVS qui a été créée en 2018.

Ce groupe est composé de membres de l'équipe situés au siège social d'EVS. Des représentants locaux d'EDF1 dans chaque bureau EVS à travers le monde organisent, eux aussi, des événements internes dans leurs régions respectives.

Même si nous travaillons intensivement pour assurer le développement constant de l'entreprise, le facteur humain reste une

priorité absolue. Les événements internes permettent à EVS et aux membres de son équipe de renouer les liens et de célébrer les grandes réalisations.

L'une des nombreuses façons d'améliorer le sentiment d'appartenance à l'entreprise et le bien-être des membres de l'équipe consiste à organiser des événements de célébration en interne.

EVS voit de nombreux avantages à cette approche. Des événements comme ceux-ci permettent à notre entreprise d'améliorer le niveau de satisfaction des membres de notre équipe, ce qui augmente son efficacité. Ils sont également un excellent moyen d'aider les membres de l'équipe à se connaître.



EVS se soucie des membres de son équipe et s'efforce de leur offrir le meilleur endroit où travailler.

Malgré les mesures Covid prises dans le monde entier en 2021, Ed Force 1 a pu organiser divers événements en interne, notamment :

- / La diffusion d'un match de football au siège de l'EVS
- / Un petit-déjeuner de rentrée dans chaque bureau à travers le monde pour célébrer la rentrée des classes de nos enfants en septembre
- / La première édition de la Ladies Night EVS au siège d'EVS
- / Des dîners d'équipe EVS dans le monde entier
- / Une formule de drive-in à la fête de Saint-Nicolas pour que nos enfants puissent aller chercher leurs cadeaux
- / Un marché de Noël traditionnel.

Et beaucoup d'autres activités sont à venir en 2022.



**Les événements
Ed Force 1 font
maintenant
partie intégrante
de l'ADN d'EVS.**



Notre vision de la durabilité

À propos de ce rapport

Période de référence

Rapport publié en 2022.

Ce rapport couvre l'année 2021 et inclut toutes les entités du monde.

Ce rapport de durabilité décrit pourquoi et comment nous abordons et mettons en œuvre la durabilité chez EVS. Le rapport complet peut être consulté sur notre site web www.evs.com.

Ensemble, avec l'équipe dirigeante et les membres du Conseil d'administration, nous nous attachons à faire en sorte qu'EVS reste une entreprise solide, rentable et durable pour les années à venir.

Bien que la durabilité et ses composantes, comme prendre soin de notre environnement et de l'écosystème qui nous entoure, aient toujours fait partie, de manière intangible, de la culture et de l'ADN d'EVS, en 2021, nous avons commencé à penser à la durabilité comme une véritable mission et un élément important de notre stratégie. Ce rapport de durabilité expose clairement notre vision.



Participer à la construction d'un nouveau monde responsable, c'est aussi se soucier des personnes qui font partie de ce monde. À cet égard, nous continuons à accroître nos efforts et nos initiatives visant à aider les communautés dans laquelle nous vivons. La durabilité n'est pas ce que nous devons faire. La durabilité est ce que nous devons être.

SERGE VAN HERCK / CEO



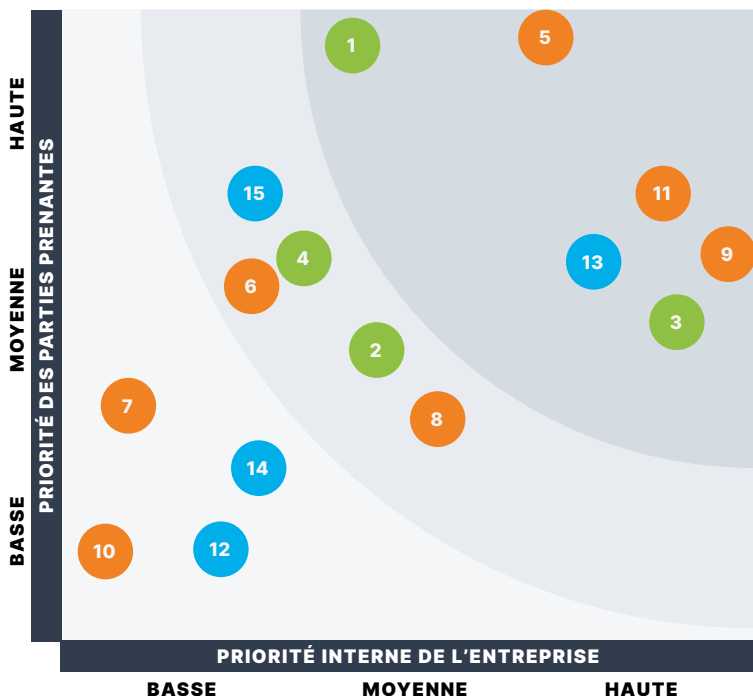
La durabilité n'est plus un choix. Ce n'est pas non plus un mot à la mode. C'est une réalité que chaque entreprise doit embrasser si elle veut faire partie de l'avenir. Devenir le leader de notre secteur de la vidéo en direct passe par notre responsabilité envers le monde.

**DOUNIA CZORNIAK /
RESPONSABLE DE LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE**

Notre stratégie de durabilité

En 2021, nous avons créé une Equipe Durabilité EVS. Son rôle ? Surveiller les progrès et la mise en œuvre de la stratégie de durabilité et d'en rendre compte.

Le travail réalisé par l'équipe a notamment conduit à la définition de la matrice de matérialité d'EVS.



Environnement

1. Les besoins énergétiques des produits et solutions EVS
2. Les matériaux recyclés utilisés
3. L'approvisionnement durable en matériaux
4. Les changements climatiques et les incidents majeurs



Social

5. Le bien-être des membres de l'équipe
6. La diversité et l'inclusion (Force de travail)
7. La contribution sociale locale
8. La gestion des talents
9. L'attraction et la rétention des talents
10. L'anti-discrimination
11. L'expérience client



Gouvernance

12. Les fournisseurs des pratiques ESG
13. La cybersécurité
14. Les fournisseurs locaux
15. La chaîne d'approvisionnement durable

- Importance haute pour les parties prenantes externes et pour le business d'EVS
- Importance moyenne pour les parties prenantes externes et pour le business d'EVS
- Importance faible pour les parties prenantes externes et pour le business d'EVS



L'intégration des normes ESG n'est pas seulement la bonne chose à faire. Cela permet également de faire passer l'entreprise et les activités d'EVS à un niveau supérieur.

NICOLAS BAYERS / RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE





La meilleure énergie est celle qui n'est pas consommée.

Les sujets environnementaux

L'approvisionnement durable en matériaux

Approvisionnement écologiquement et socialement responsable des matériaux utilisés par EVS, y compris les efforts pour trouver des fournisseurs locaux afin de limiter l'impact environnemental.

En 2021, nous avons continué à réutiliser une plus grande partie de notre mousse d'emballage et nous avons recyclé nos déchets électroniques. Il s'agit non seulement d'une bonne pratique en matière d'utilisation de matériaux durables, mais aussi d'une réduction des flux de déchets.

EVS n'analyse pas encore de manière proactive si les fournisseurs ou les clients peuvent avoir un impact environnemental négatif potentiellement important. Il s'agit d'un risque lié au réseau de la chaîne d'approvisionnement que nous avons identifié et que nous aborderons à l'avenir. Nous avons l'intention de couvrir toutes les parties prenantes liées à nos produits et services sur chaque site. Nous prévoyons également de contrôler, chaque année, les matériaux que nous utilisons en poids ou en volume.

Les besoins en énergie des solutions EVS

Type et quantité d'énergie requises pour utiliser les produits et solutions EVS.

EVS développe des produits et des solutions pour aider le secteur de la diffusion à réduire son empreinte carbone de diverses manières :

- / En réduisant le besoin, pour le personnel de production TV, de voyager grâce au support de « production à distance » (par exemple, MediaHub, LSM-VIA, MediaCeption)
- / En optimisant l'usage du matériel existant (utilisation de ressources informatiques adaptées) par une conception « cloud native », des techniques de virtualisation efficaces, l'adoption d'architectures de mise à l'échelle automatique et la conception de hardware robuste et durable (par exemple, XT-VIA, Neuron, MediaHub, MediaCeption)
- / En améliorant l'efficacité énergétique à la fois par la mise à l'échelle automatique dans le cloud/les centres de données et dans le hardware conçu par EVS (par exemple, Neuron, XT-VIA, MediaCeption)

La R&D d'EVS travaille constamment pour contribuer à ces trois objectifs et nous continuerons à développer des produits et des solutions appropriés.

La consommation d'énergie au sein d'EVS

Le siège d'EVS, situé dans l'environnement forestier du Parc Scientifique de Liège, comprend des espaces de bureaux et des salles de production sur une superficie de 23.000m².

Ce bâtiment entièrement vitré permet à nos collaborateurs de profiter de l'agréable lumière naturelle et du cadre verdoyant.

Les concepteurs du projet ont également pris en compte tous les aspects de durabilité d'une nouvelle construction, tant du point de vue technique qu'environnemental.

Un certain nombre d'actions ciblées nous ont permis de réduire notre consommation d'électricité de 30% entre 2016 (+/- 7 GWh) et 2019 (moins de 5 GWh). Notre consommation d'électricité est stable depuis 2019. Nous n'utilisons aucun combustible fossile.

En outre, nous examinons constamment les moyens de réduire notre consommation d'électricité dans nos bureaux et centres de développement.

Grâce à la nouvelle installation de panneaux solaires dans notre QG, nous avons atteint notre objectif de produire nous-mêmes 10% de notre énergie.

Tous nos contrats d'énergie sont en cours de renégociation afin qu'EVS puisse opter pour une énergie verte. C'est déjà le cas dans de nombreux pays (Belgique, France, Italie, etc.).



**Notre objectif pour 2022 :
déterminer notre empreinte
carbone totale !**

Les changements climatiques et l'empreinte carbone d'EVS

Nous n'avons pas encore déterminé notre empreinte carbone. Nous prévoyons de lancer cette évaluation en 2022 afin d'établir des indicateurs clés de performance clairs pour définir nos objectifs et nos ambitions pour l'avenir.

Nous avons un objectif clair de diminution des émissions de CO₂ des voitures de société et nous avons déjà pris des mesures en ce sens. En 2021, notre flotte ne comptait aucune voiture électrique, malgré la possibilité offerte à tous les membres de l'équipe en Belgique. Cependant, huit voitures ont déjà été commandées pour 2022. Elles représentent 2% de notre flotte. Notre objectif est qu'au moins 5% de la flotte soit électrique d'ici fin 2022 et 100% en 2026.



**Ambition pour 2027 :
Nous souhaitons acheter
notre énergie verte localement,
en puisant dans celle produite
à l'arrière du siège d'EVS en
plein champs.**

La gestion des déchets

EVS est attentif à la gestion des déchets. Cela implique un tri strict de nos déchets. La quantité de déchets produite par an est stable depuis 2019. L'électronique représente 26% de nos déchets.

Les emballages jouent actuellement un rôle important dans les émissions globales de gaz à effet de serre et la production de déchets. Nous visons à réduire l'impact d'EVS en remplaçant les copeaux de polystyrène et les rubans en plastique par des équivalents en papier, en remplaçant aussi certaines de nos boîtes en carton par des alternatives labellisées FSC et en passant des boîtes en plastique aux emballages en carton.





Les sujets liés aux membres de l'équipe EVS

Attirer, retenir et développer les talents

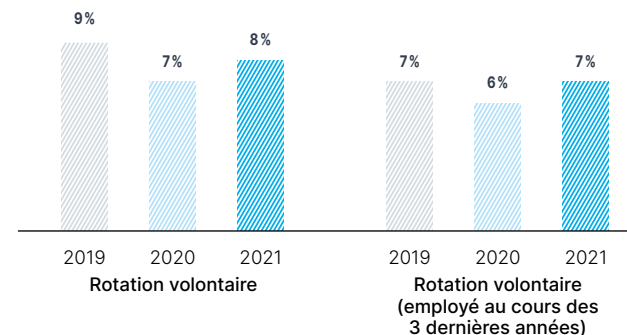
Il s'agit de l'aspect de la gestion des talents qui vise à attirer et à garder les meilleurs individus comme membres de l'équipe. Les stratégies mises en œuvre pour attirer, retenir et motiver les membres de l'équipe afin d'avoir la bonne personne au bon endroit dans l'entreprise.

Au fil des ans, EVS a développé une série de stratégies pour attirer et retenir les talents. Celles-ci visent à renforcer le sentiment d'appartenance au sein des membres de notre équipe.

Le taux de départs

Au cours des dernières années, le taux de rotation volontaire est resté plus ou moins stable malgré l'âge moyen relativement jeune des membres de l'équipe de l'entreprise (41 ans).

Chez EVS, nous avons mis en place un long processus d'intégration. En outre, nous suivons de près et régulièrement le niveau d'implication des membres de notre équipe, notamment des nouveaux arrivants (au moyen d'enquêtes spécifiques et dédiées). Cette année, nous avons accueilli 52 nouveaux membres de l'équipe en Belgique et 78 dans le monde.



La formation & le développement

Nous contrôlons les performances et formons les membres de notre équipe, en améliorant leurs capacités, leurs aptitudes et leurs compétences en fonction des besoins stratégiques de l'organisation. Ce faisant, nous assurons le développement et l'épanouissement personnels de chaque individu. Nos programmes de gestion des talents permettent d'identifier les forces et les points à améliorer des membres de notre équipe, mais aussi leurs souhaits pour leur avenir dans l'entreprise. Un plan de développement sur mesure est alors conçu pour les soutenir.

L'environnement de travail

EVS encourage un mode de vie plus actif et des habitudes plus saines sur le lieu de travail. Nous offrons un environnement de travail stimulant à nos talents afin qu'ils puissent collaborer efficacement pour atteindre nos objectifs communs de manière durable et éthique. Nous avons également poursuivi le travail à domicile qui offre aux membres de notre équipe un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tout en réduisant l'empreinte carbone liée aux déplacements.

Les membres de notre équipe sont notre principal atout. Ils sont la source d'innovation qu'EVS utilise pour développer des solutions,

“
**Chez EVS,
 nous ne parlons pas
 d'employés ou de personnel.
 Nous sommes tous des
 membres de l'équipe EVS.**”

proposer ces solutions aux clients du monde entier, les installer et fournir aux clients la formation et la maintenance nécessaires. L'équipe dirigeante d'EVS veille donc tout particulièrement à offrir aux membres de l'équipe un environnement de travail basé sur le développement personnel et le respect de l'individu. Cela comprend, entre autres, les éléments suivants :

- / Une culture d'entraide pour tous les membres de l'équipe.
- / Une organisation apprenante et un développement continu.
- / Un large éventail d'activités. Nous organisons des événements d'entreprise et de département et nous aimons aussi marcher et courir ensemble dans l'environnement direct d'EVS pendant la pause déjeuner, par exemple.

La rémunération et les avantages

Bien que nous soyons convaincus que l'engagement des membres de notre équipe ne découle pas uniquement des récompenses financières, mais aussi d'un travail motivant, nous savons que la rémunération et les avantages peuvent être un critère important pour attirer et retenir les talents.

Nous offrons donc :

- / Un package de rémunération globale compétitive.
- / D'autres avantages. EVS offre aux membres de son équipe divers avantages additionnels à leur rémunération globale.

Les pépites cachées se trouvent partout. C'est dans cet esprit qu'en 2021, nous avons collaboré avec Passwerk (<https://www.passwerk.be>). Passwerk est une entreprise qui met en avant des consultants ayant un profil du spectre autistique pour tester des logiciels. Nous continuerons à travailler avec eux en 2022.

La diversité & l'inclusion

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail positif où les membres de notre équipe sont traités équitablement, avec respect et sans aucune discrimination.

La diversité et l'inclusion sont essentielles pour découvrir les talents, placer le bon membre de l'équipe au bon endroit dans l'organisation et, en fin de compte, atteindre l'excellence. Les membres de notre équipe sont accueillis indépendamment de leur origine culturelle, de leur genre, de leur langue maternelle, de leur âge, etc. Nous avons une tolérance zéro pour le racisme et la discrimination en général. Le respect est l'une de nos valeurs essentielles. De plus, trop souvent, notre secteur est considéré comme une industrie masculine. C'est en train de changer. Nous encourageons la diversité dans notre processus de recrutement, qui est ouvert à tous. De plus, nous utilisons l'anglais comme langue de l'entreprise pour éviter tout favoritisme et nous proposons à nos collaborateurs plusieurs types de formations avec un seul objectif : la progression. Chez EVS, tous ceux qui ont les compétences, les talents et la volonté d'évoluer peuvent progresser.



Master Your Energy

Il est de plus en plus important de pouvoir gérer son énergie. C'est pourquoi nous avons lancé MASTER YOUR ENERGY @ EVS, un nouveau programme de bien-être plein d'inspiration, d'exercices d'activation, d'outils et de moments de réflexion avec des coachs externes et des experts de « Energy Lab » et « Better Minds at Work ». Conformément à notre stratégie de CARING Employer, cette initiative est conçue pour aider les membres de notre équipe à travailler sur leur énergie personnelle afin de construire et de maintenir une culture saine et performante pour eux et pour EVS.

En bref, « Master Your Energy » est un parcours d'une durée de cinq à six mois qui se concentre sur l'énergie physique, mentale et émotionnelle.

Lors de la première phase, 50 collaborateurs dans le monde entier participent à cette expérience.



Les sujets ayant trait au social

La contribution sociale et locale

L'équipe dirigeante d'EVS, avec le soutien du Conseil d'administration, a mis en place un programme de parrainage dans lequel chaque membre de l'équipe EVS a la possibilité de sponsoriser une association locale, une école ou un club sportif pour un montant maximal de 100 euros. L'objectif de ce programme est d'apporter une aide financière aux causes qui comptent le plus pour nos collaborateurs et qui aident la communauté locale. Après les inondations soudaines de juillet 2021 en Belgique, le comité de direction a décidé de tirer parti de ce programme pour soutenir des projets et des organisations locales afin d'aider les victimes de cette catastrophe naturelle. Les collaborateurs d'EVS pouvaient demander jusqu'à 200 euros (au lieu de 100 euros) afin d'aider les sinistrés.

Ainsi, en 2021, sur les 214 demandes reçues, 93 concernaient des associations d'aide aux victimes de catastrophes naturelles. Un total de 18.600 euros a été transféré à des organisations soutenant des programmes de secours dans quatre pays. Au total, EVS a fourni jusqu'à 30.800 euros pour aider des projets locaux à travers le monde (principalement en Belgique mais aussi aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni).

En outre, l'équipe informatique d'EVS a offert 85 ordinateurs aux écoles touchées par les inondations. Nous avons également offert des smartphones à la Croix-Rouge et reçu un certificat d'impact social.

Le temps est l'un des meilleurs cadeaux que l'on puisse offrir. C'est pourquoi EVS soutient Coderdojo¹, une association à but non lucratif qui, via des bénévoles, enseigne des compétences en programmation à des enfants âgés de 7 à 18 ans. Nous encourageons les membres de notre équipe à donner un peu de leur temps et à fournir des fonds, car nous savons combien il est important d'investir dans les talents de demain. En 2021, nous avons fait don de 20.000 euros à cette organisation. Nous espérons que l'un de ces enfants deviendra peut-être un futur collaborateur d'EVS !



1. <https://www.coderdojobelgium.be>

Les sujets relatifs à la gouvernance

La cybersécurité

En tant que fournisseur et architecte de solutions d'infrastructure IP de renom pour le secteur de la diffusion, EVS prend la cybersécurité très au sérieux. Au service d'une clientèle croissante de diffuseurs et de sociétés de production de premier plan qui diffusent des informations et des événements sportifs majeurs dans le monde entier, nous nous engageons à protéger méticuleusement nos clients contre certains acteurs malveillants et les perturbations que leurs attaques peuvent provoquer.

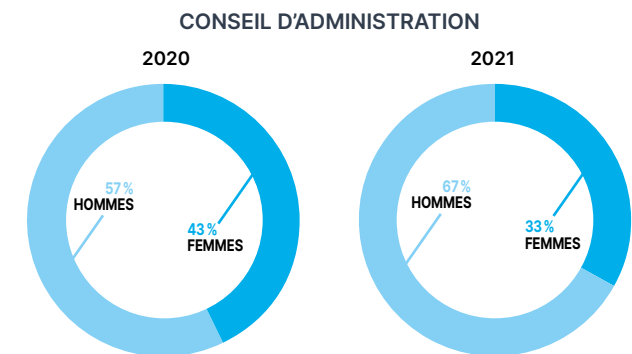
Le Conseil d'administration¹

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat allant de un à quatre ans. Le Conseil se réunit six à huit fois par an pour discuter de l'évolution des affaires, de la stratégie de l'entreprise, des budgets, des décisions stratégiques et du suivi des filiales, ainsi que pour examiner les performances de l'entreprise. Il examine également les projets d'acquisition et de partenariat, rédige des communiqués de presse, prépare les assemblées générales, discute du renouvellement des mandats des administrateurs et de la nomination de nouveaux membres du Conseil.

En ce qui concerne la composition du Conseil d'administration, EVS respecte le quota obligatoire pour les sociétés cotées en bourse tel que stipulé par la loi belge. Ces exigences en termes de diversité ont été suivies et sont intégrées dans le processus de recrutement de notre Comité de Rémunération et de Nomination.

En 2021, le nombre d'hommes au sein du Conseil d'administration d'EVS est resté stable (4). Par contre, le mandat d'une femme a pris fin, ramenant le ratio précédent de 43 % de femmes à 33 %.

Les personnes suivantes siègent au Conseil d'administration : Johan Deschuffeleer (président), Michel Counson, Martin De Prycker, Chantal De Vrieze, Philippe Mercelis et Anne Cambier. Le Conseil d'administration respecte l'équilibre des genres en comptant deux femmes sur un total de six membres.



1. <https://evs.com/company/board-directors>

L'équipe dirigeante¹

L'équipe dirigeante coordonne le suivi et le développement de l'entreprise et de ses affaires. Ses membres sont en contact permanent les uns avec les autres, reçoivent des informations sur la situation financière du groupe, les ventes et les projets, l'état de développement des produits et des solutions, l'état de déploiement des projets et les questions relatives aux clients. L'équipe dirigeante prend également des décisions opérationnelles telles que la nomination ou le licenciement du personnel et la conclusion d'accords contractuels. Il s'agit de l'organe de décision du groupe.

Le respect des droits humains

EVS s'efforce de promouvoir des pratiques de travail équitables, des conditions de travail décentes et le respect des droits de l'homme. Cela inclut, sans s'y limiter, l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé ou de l'exploitation, la garantie d'un salaire équitable et du paiement des heures supplémentaires, le respect du salaire minimum, l'octroi d'avantages sociaux et la garantie de la liberté d'association.

En particulier, EVS veille à ce qu'il n'y ait pas d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement, notamment afin de satisfaire aux exigences de la loi britannique sur l'esclavage moderne².

Nos termes et conditions générales d'achat comprennent des engagements et des garanties spécifiques de la part de nos fournisseurs, selon lesquels ils respectent les lois applicables, ne sont pas impliqués dans l'esclavage moderne et se conforment à notre code de conduite externe. Les fournisseurs sont également invités à participer à des enquêtes régulières dans lesquelles ils doivent réaffirmer ces déclarations en ce qui concerne l'esclavage moderne, en particulier.



DE GAUCHE À DROITE :

VEERLE DE WIT / CHIEF FINANCIAL OFFICER,
XAVIER ORRI / EVP DES OPÉRATIONS ET PROJETS,
ALEXANDER REDFERN / CHIEF TECHNOLOGY OFFICER,
SERGE VAN HERCK / CEO,
NICOLAS BOURDON / CHIEF MARKETING OFFICER,
PIERRE MATELART / CHIEF PEOPLE OFFICER,
QUENTIN GRUTMAN / CHIEF CUSTOMER OFFICER.

1. <https://evs.com/company/leadership-team>

2. <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2015/30/contents/enacted>

Le code de conduite d'EVS et la protection de la confidentialité des données

Avec plus de 570 membres de l'équipe travaillant dans plus de 20 bureaux à travers le monde, EVS est désormais un fournisseur de la technologie de vidéo en direct de premier plan et ayant une empreinte mondiale. Un tel succès dépend de la conduite des membres de notre équipe EVS. Nous attendons donc d'eux qu'ils se comportent toujours avec intégrité. Chez EVS, cela signifie faire la bonne chose de la bonne manière. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'en gardant notre intégrité intacte qu'EVS peut rester une entreprise prospère et se maintenir sur la bonne voie pour l'avenir.

À cette fin, nous avons mis à jour en 2020 notre code de conduite EVS afin de refléter les valeurs d'intégrité de notre entreprise et d'offrir des conseils pour aider les membres de notre équipe à prendre la bonne décision dans chaque situation, même lorsque la bonne chose à faire n'est pas évidente.

L'anti-corruption et l'extorsion

Chez EVS, nous ne tolérons pas les pratiques telles que la corruption et l'usage de « pots de vin ».

Notre code de conduite EVS fournit des conseils aux membres de notre équipe pour qu'ils agissent comme il se doit dans ces domaines, car la distinction entre la corruption et les cadeaux ou autres courtoisies commerciales est parfois floue.

En 2021 en particulier, les membres de notre équipe ont suivi un cours de formation en ligne soulignant notre politique de lutte contre la corruption et l'extorsion conformément à notre code de conduite EVS, notamment lorsqu'ils acceptent ou offrent des cadeaux et des divertissements.

Aucun incident lié à la corruption n'a été signalé parmi les membres de l'équipe EVS en 2021.

La politique de signalement

Afin de renforcer constamment notre engagement éthique et conformément, notamment, à la directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019 relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, EVS a mis à jour sa politique de signalement qui est désormais disponible sur notre site internet .

La politique de signalement met clairement en évidence les personnes qui peuvent émettre un rapport, quand un rapport doit être émis, le processus ainsi que la protection et la confidentialité dont le dénonciateur peut bénéficier.

1. <https://evs.com/whistleblowing-policy-speaking-procedure>



Informations pour les actionnaires

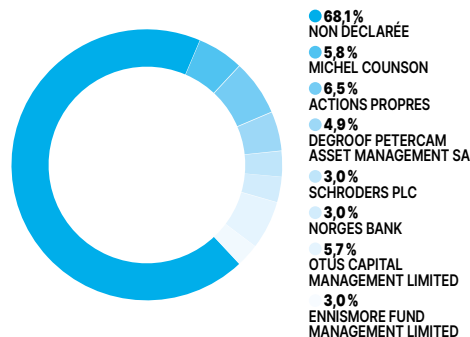
Les actions EVS

Le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions sans valeur nominale. Depuis le 15 décembre 2011, les actions EVS sont soit nominatives, soit dématérialisées (et doivent être inscrites sur un compte titres).

Le marché boursier et la cotation

Les actions EVS sont cotées sur le marché continu d'Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003820371. Elles ont été cotées en octobre 1998 au prix de 7,44 euros (37,20 euros avant la division). L'action a été divisée en cinq le 5 juin 2005. EVS fait partie des indices Next150 et BelMid. Au 31 décembre 2018, EVS était également éligible au Plan d'Épargne en Actions des Petites et Moyennes Entreprises en France (« plan PEA-PME »).

LES ACTIONNAIRES D'EVS (EN %)



En 2021, le 22 novembre, la valeur maximale atteinte par le cours de l'action était de 22,80 euros et le 28 janvier, la valeur minimale a été enregistrée à 15,00 euros. Au 31 décembre 2020, EVS avait une capitalisation boursière de 296,6 millions d'euros avec un cours de l'action de 20,70 euros. La valeur des actions EVS a augmenté de 22,2% en 2021.

Le dividende

Depuis son introduction en bourse en 1998, EVS a toujours versé un dividende à ses actionnaires.

En 2018, le Conseil d'administration a lancé une première politique de dividende pluriannuelle afin de garantir qu'EVS verse des dividendes stables pendant une période de trois ans, de 2018 à 2021. Cette décision a été prise afin de donner aux investisseurs plus de clarté dans l'examen de leur investissement dans EVS.

Le dividende est payé en deux parties: un acompte à la fin du mois de novembre et le dividende final en mai après l'approbation de l'Assemblée générale.

Pour l'année 2021, EVS propose un dividende brut de base pour l'année 2021 de l'ordre de 1,00 EUR par action.

Par ailleurs, EVS souhaiterait honorer ses intentions passées en termes de distribution de dividendes (intention de distribuer 1,00 EUR par action par année pour la période allant de 2018 à 2021). Par conséquent, après des conditions de marché difficiles en 2020, liées à la pandémie,

EVS propose exceptionnellement de distribuer un dividende brut supplémentaire :

- / Un premier dividende brut exceptionnel de 0,50 EUR par action en Mai 2022**
- / Un second dividende brut exceptionnel de 0,50 EUR par action en Mai 2023*, **

Pour les 3 années suivantes, EVS propose de renouveler sa politique de dividende. Une proposition sera présentée à l'assemblée générale des actionnaires. Notre ambition est de distribuer un dividende brut total de 1,10 EUR par action pendant la période 2022-2024*,**

| EN € PAR ANNÉE FISCALE PAR ACTION | FY2021 | FY2022 | FY2023 | FY2024 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Dividende de base | 1,00 | 1,10 | 1,10 | 1,10 |
| Dividende additionnel exceptionnel | 0,50 | 0,50 | 0,00 | 0,00 |
| Dividende total | 1,50 | 1,60 | 1,10 | 1,10 |

L'actionnariat

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent lorsque ce pourcentage franchit le seuil de 3% dans un sens ou dans l'autre (une condition imposée par les statuts) et pour tout multiple de 5% (une exigence du Code des sociétés).

Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur la base du nombre d'actions en circulation (14.327.024 actions à fin 2021).

Au 31 décembre 2021, l'actionnariat d'EVS Broadcast Equipment était celui indiqué dans le graphique sur cette même page (sur la base des déclarations récentes reçues par la société et de la position des actions propres au 31 décembre 2020).

Pour plus de détails sur l'actionnariat, veuillez vous référer à la Déclaration de gouvernance d'entreprise dans la deuxième partie du rapport annuel.

Les Assemblées générales

EVS tient son Assemblée générale ordinaire le troisième mardi du mois de mai. Les actionnaires sont invités à participer à cette réunion. Toutes les instructions sont publiées un mois avant la réunion.

Afin de promouvoir l'interaction entre la société et ses actionnaires - et de mieux les connaître et les servir - EVS exige, conformément à l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour la participation à ses Assemblées générales soient signées par le bénéficiaire effectif final.

Les procurations émises par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent donc être accompagnées d'une autre procuration dûment signée par le véritable bénéficiaire effectif final donnant l'autorisation d'exercer ses droits. Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est strictement appliquée et donne lieu, à chaque

*sujet aux conditions de marché

**sujet à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires

réunion, à quelques décharges de procurations non conformes, y compris de la part de parties prenantes.

Le service financier

Les dividendes sont payables auprès d'ING BANK SA, qui est le seul agent payeur du système dématérialisé Euroclear Belgium « E.S.E.S. ».

ING BANK SA
Avenue Marnix, 24
1000 Bruxelles
Belgique

L'accessibilité de l'information

Le site web du groupe (www.evs.com) fournit des informations générales sur l'entreprise et ses produits, ainsi que des informations financières, les règles de gouvernance d'entreprise et les rapports annuels.

Une page est également dédiée aux analystes financiers qui suivent le titre.

Tous les documents juridiques sont disponibles au siège de l'entreprise ou sur son site web.

EVS a adopté une politique de « période de silence », qui limite, pendant les périodes sensibles, la communication avec les investisseurs à des informations de base, historiques et non datées. Cette période de silence commence un mois avant la publication des résultats et se poursuit jusqu'à la date de publication des résultats.

EVS apprécie l'intérêt de ses actionnaires pour la société et estime que cette politique permet à la société d'équilibrer les besoins de l'entreprise et l'importance de communiquer avec les investisseurs nouveaux et potentiels.

ACTION EVS SUR 10 ANS

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre de titres émis (moyen) | 14.327.024 | 14.327.024 | 14.327.024 | 13.636.540 | 13.625.000 | 13.625.000 | 13.625.000 | 13.625.000 | 13.625.000 | 13.625.000 |
| Nombre de titres émis (31/12) | 14.327.024 | 14.327.024 | 14.327.024 | 14.327.024 | 13.625.000 | 13.625.000 | 13.625.000 | 13.625.000 | 13.625.000 | 13.625.000 |
| Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres | 13.400.624 | 13.668.612 | 14.016.921 | 13.531.196 | 13.514.301 | 13.501.815 | 13.490.812 | 13.513.053 | 13.480.715 | 13.449.081 |
| Free float moyen | 91,7 % | 86,4 % | 87,2 % | 93,9 % | 93,9 % | 93,5 % | 93,5 % | 93,5 % | 93,5 % | 93,5 % |
| Volume annuel échangé ⁽¹⁾ | 3.727.707 | 6.877.590 | 8.364.031 | 11.730.794 | 8.017.152 | 10.191.122 | 11.809.385 | 17.242.611 | 14.884.293 | 8.758.751 |
| Volume moyen quotidien ⁽¹⁾ | 15.412 | 26.761 | 32.800 | 45.645 | 31.195 | 39.654 | 46.130 | 66.574 | 58.600 | 34.348 |
| Volume moyen quotidien (EUR) ⁽¹⁾ | 285.060 | 417.689 | 706.515 | 1.053.033 | 1.040.358 | 1.228.090 | 1.326.711 | 2.459.901 | 2.888.959 | 1.383.196 |
| Vélocité standard ⁽²⁾ | 26,0 % | 48,0 % | 58,4 % | 86,0 % | 58,8 % | 74,8 % | 86,7 % | 126,6 % | 109,2 % | 64,3 % |
| Vélocité ajustée ⁽³⁾ - FF moyen | 28,4 % | 55,6 % | 66,9 % | 91,6 % | 62,7 % | 80,0 % | 92,7 % | 135,3 % | 116,8 % | 68,8 % |
| Cours moyen annuel (EUR) | 18,50 | 15,61 | 21,54 | 23,07 | 33,35 | 30,97 | 28,76 | 36,95 | 49,30 | 40,27 |
| Cours de clôture (EUR) | 20,70 | 16,70 | 21,75 | 23,20 | 29,71 | 33,20 | 29,00 | 29,89 | 46,99 | 44,40 |
| Cours le plus haut | 22,80 | 22,15 | 23,70 | 33,15 | 38,75 | 36,50 | 36,40 | 47,97 | 57,19 | 46,00 |
| Cours le plus bas | 15,00 | 10,34 | 19,58 | 15,44 | 26,75 | 24,89 | 21,06 | 23,52 | 39,88 | 34,97 |
| Capitalisation boursière (moyenne, EUR millions) | 265,0 | 223,6 | 308,6 | 314,6 | 454,4 | 422,0 | 391,9 | 503,4 | 671,7 | 548,7 |
| Capitalisation boursière (au 31/12, EUR millions) | 296,6 | 239,3 | 311,6 | 332,4 | 404,8 | 452,4 | 395,1 | 407,3 | 640,2 | 605,0 |
| Dividende brut (EUR) | 1,50 | 0,50 | 0,50 | 1,00 | 1,00 | 1,30 | 1,00 | 2,00 | 2,16 | 2,64 |
| Dividende net (EUR) | 1,05 | 0,35 | 0,35 | 0,70 | 0,70 | 0,93 | 0,74 | 1,50 | 1,62 | 1,98 |
| Rendement du dividende (brut sur cours moyen) | 8,1 % | 3,2 % | 2,3 % | 4,3 % | 3,0 % | 4,2 % | 3,5 % | 5,4 % | 4,4 % | 6,6 % |
| Rachat d'actions propres/action | 0,00 | 0,58 | 0,37 | 0,11 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,36 | 0,00 | 0,00 |
| BPA (reported) (EUR) | 2,60 | 0,53 | 1,40 | 2,60 | 1,77 | 2,43 | 1,76 | 2,63 | 2,52 | 3,10 |
| Ratio de pay out (brut sur BPA de base) | 57,7 % | 94,3 % | 35,7 % | 38,5 % | 56,5 % | 53,5 % | 56,8 % | 76,0 % | 85,7 % | 85,2 % |
| Ratio Cours / Bénéfice (moyen sur BPA de base) ⁽⁴⁾ | 7,1 | 29,4 | 15,4 | 8,9 | 18,8 | 12,7 | 16,3 | 14,0 | 19,6 | 13,0 |

(1) Source : volumes selon NYSE-Euronext jusque 2008 ; à partir de 2009, la source est Fidessa, qui inclut également les échanges réalisés sur les plateformes alternatives

(2) La vélocité standard correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en pourcentage du nombre de titres émis par la société.

(3) La vélocité ajustée correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en % du flottant moyen.

(4) Le ratio cours/bénéfice divise le cours de bourse moyen de l'année par le bénéfice net courant de la même année.

| CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MILLIONS) | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|---------|---------|---------|
| Chiffre d'affaires | 137,6 | 88,1 | 103,4 |
| Résultat d'exploitation – EBIT ⁽¹⁾ | 37,1 | 5,7 | 23,0 |
| Résultat net (part du groupe) | 34,9 | 7,2 | 19,6 |
| Investissements | 1,6 | 6,9 | 1,4 |
| Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles | 39,8 | 16,4 | 22,6 |
| Fonds propres au 31/12 (avant attribution du dividende final) | 162,3 | 140,5 | 141,8 |
| Trésorerie nette (31 décembre) ⁽²⁾ | 54,9 | 34,7 | 45,5 |
| Besoin en fonds de roulement au 31/12 ⁽³⁾ | 54,4 | 47,5 | 48,5 |
| Nombre de collaborateurs en ETP (31/12) | 551 | 550,0 | 464 |
| Ratio Chiffre d'affaire / Employé | 249.688 | 160.182 | 222.845 |

| DONNÉES PAR ACTION (EUR) | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|------------|------------|------------|
| Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres | 13.400.624 | 13.668.612 | 14.016.921 |
| Résultat net, part du groupe, de base ⁽⁴⁾ | 2,6 | 0,53 | 1,4 |
| Dividende brut (intérimaire+final) | 1,50 | 0,50 | 0,50 |
| Fonds propres par action | 10,61 | 9,81 | 10,18 |

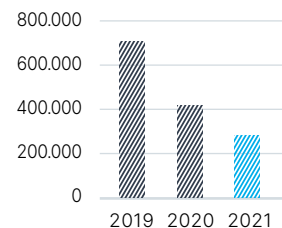
| RATIOS (%) | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|--------|--------|--------|
| Marge brute (%) | 69,6 % | 66,5 % | 71,6 % |
| Marge d'exploitation (%) ⁽¹⁾ | 27,0 % | 6,4 % | 22,3 % |
| Rentabilité nette ⁽⁵⁾ | 25,4 % | 8,2 % | 19,0 % |
| Ratio de distribution (dividende brut/résultat net) | 57,7 % | 94,3 % | 35,7 % |
| Rendement de dividende (dividende brut/cours de bourse moyen) | 8,1 % | 3,2 % | 2,3 % |
| Rendement sur fonds propres - ROE ⁽⁶⁾ | 24,8 % | 5,1 % | 13,9 % |
| Rendement sur capitaux employés - ROCE ⁽⁷⁾ | 38,0 % | 8,1 % | 27,3 % |

- (1) L'EBIT signifie "Earnings Before Interests and Taxes" et correspond au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts.
- (2) La trésorerie nette est égale à la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières et autres dettes à long terme et leur partie échéant dans l'année (y compris leur part à court terme et y compris la dette de leasing IFRS16).
- (3) Le besoin en fond de roulement est égal aux stocks + créances commerciales - dettes commerciales.
- (4) Calculé en utilisant le nombre moyen d'actions sur l'année hormis les actions propres et sans inclure les warrants.
- (5) La rentabilité nette est égale au résultat net (part du groupe) divisé par le chiffre d'affaires.
- (6) Ce rendement résulte de la division du résultat net (part du groupe) par les fonds propres de début d'exercice moins le dividende final décidé lors de l'assemblée générale ordinaire du mois de mai.
- (7) Résultat net (part du groupe) / (goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et inventaires).

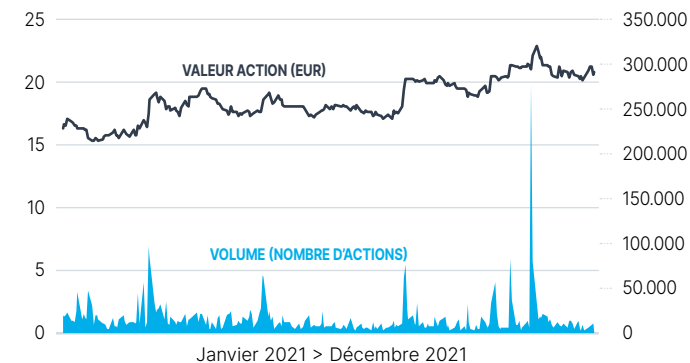


285.060 EUR

LIQUIDITÉ – VOLUME MOYEN
QUOTIDIEN ÉCHANGÉ EN
BOURSE (EUR)



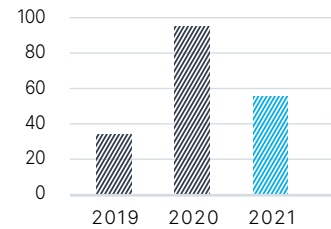
COURS DE BOURSE ET VOLUME





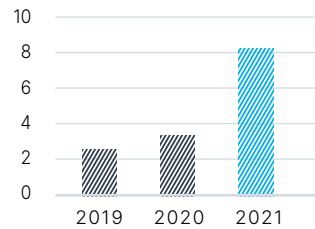
57,7%

**RATIO DE DISTRIBUTION
(% DU RÉSULTAT NET)**



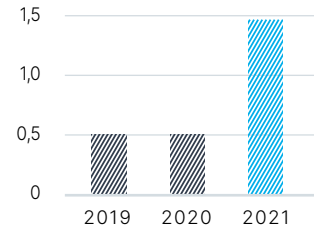
8,1%

**RENDEMENT
DE DIVIDENDE (%)**



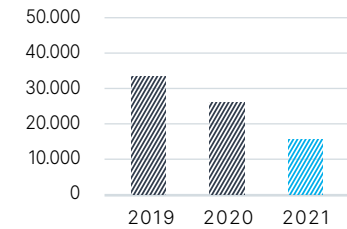
1,5 EUR

**DIVIDENDE BRUT
PAR ACTION (EUR)**



15.412

**LIQUIDITÉ – VOLUME MOYEN
QUOTIDIEN ÉCHANGÉ EN BOURSE
(NOMBRE DE TITRES)**



Le calendrier des actionnaires

17 mai 2022 : Assemblée générale ordinaire des actionnaires

19 mai 2022 : Résultats du 1^{er} trimestre 2022

25 août 2022 : Résultats du 1^{er} semestre 2022

17 novembre 2022 : Résultats du 3^e trimestre 2022



BUREAUX PRINCIPAUX D'EV5

EV5 HEADQUARTERS

Liege Science Park
13 rue Bois St-Jean
4102 Seraing
Belgium
Investor relations:
corpcom@ev5.com
Phone: +32 4 361 70 00
Fax: +32 4 361 70 99

EV5 USA - EAST COAST

700 US 46 East
Floor 3
NJ 07004 Fairfield
Mail: info.usa@ev5.com
Phone: +1 973 575 7811
Fax: +1 973 575 7812

EV5 HONG KONG

Room A, 35/F, Lee & Man
Commercial Center
169 Electric Road, North Point
Hong Kong
Mail: info.hk@ev5.com
Phone: +852 2914 2501
Fax: +852 2914 2505



Le Rapport Annuel (rapport de gestion, comptes et notes) est disponible sur le site internet d'EV5 (www.ev5.com).

Une version imprimée peut être obtenue sur demande.

English version available on request.

Contact

Veerle De Wit, CFO
EV5 Broadcast Equipment SA
+32 4 361 70 00
corpcom@ev5.com



Rapport financier annuel 2021



→ [evs.com](https://www.evs.com)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| RAPPORT DE GESTION | 4 |
| <hr/> | |
| RAPPORT FINANCIER | 4 |
| 1. CHIFFRES-CLES CONSOLIDES - IFRS (MILLIONS D'EUROS) | 4 |
| 2. FAITS MARQUANTS | 4 |
| 3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME | 5 |
| 4. CHIFFRE D'AFFAIRES | 5 |
| 5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT | 6 |
| 6. EMPLOI | 7 |
| 7. RESULTATS | 7 |
| 7.1. Chiffres-clés 2021 | 7 |
| 7.2. Commentaires sur les résultats | 7 |
| 7.3. Données par action (euros) | 7 |
| 8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL | 7 |
| 9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 8 |
| 10. GESTION DES RISQUES | 8 |
| 11. INVESTISSEMENTS | 8 |
| 12. CAPITAL ET FILIALES | 8 |
| 13. PERSPECTIVES 2022 | 8 |
| 14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE | 9 |
| 15. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES | 9 |
| DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE | 10 |
| 1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE | 10 |
| 2. CONSEIL D'ADMINISTRATION | 10 |
| 3. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 10 |
| 3.1. Comité d'audit | 10 |
| 3.2. Comité des nominations et des rémunérations | 10 |
| 4. GESTION JOURNALIERE | 12 |
| 4.1. Comité exécutif | 12 |
| 4.2. Gestion opérationnelle des filiales | 13 |
| 5. CONTROLE DE LA SOCIETE | 13 |
| 5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques | 13 |
| 5.2. Audit externe | 13 |
| 6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2021) | 14 |
| 7. ASSEMBLEES GENERALES | 14 |
| 8. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES | 15 |
| 9. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT | 15 |
| 10. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE | 15 |
| RAPPORT DE REMUNERATIONS | 17 |
| 1. LES ADMINISTRATEURS | 17 |
| 1.1. Politique de rémunération | 17 |
| 1.2. Rapport de rémunérations en 2021 | 18 |
| 1.3. Information comparative sur l'évolution des rémunérations et de la performance de la société | 19 |
| 2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF | 19 |
| 2.1. Politique de rémunération | 19 |
| 2.2. Rapport de rémunérations en 2021 | 21 |
| 3. PROCEDURES DE CONFLITS D'INTERETS | 22 |
| RISQUES ET INCERTITUDES | 23 |
| 1. RISQUES PRIMAIRES | 23 |
| 2. RISQUES SECONDAIRES | 24 |
| DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES | 25 |
| | |
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | 26 |
| <hr/> | |
| COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE | 26 |
| ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL | 27 |
| ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN) | 28 |
| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE | 29 |
| ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES | 30 |
| NOTES CONCERNANT LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS | 31 |

| | |
|---|----|
| 1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE | 31 |
| 1.1. Identification | 31 |
| 1.2. Consultation des documents sociaux | 31 |
| 1.3. Objet social | 31 |
| 2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS | 31 |
| 2.1. Principes de préparation des états financiers | 31 |
| 2.2. Conformité aux normes comptables | 31 |
| 2.3. Nouvelles normes, interprétations et modifications | 31 |
| 2.4. Résumé des changements dans les principes comptables | 32 |
| 2.5. Principes de consolidation | 32 |
| 2.6. Filiales | 33 |
| 2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées | 33 |
| 2.8. Résumé des jugements, hypothèses et estimations significatifs | 33 |
| 2.9. Conversion des monnaies étrangères | 34 |
| 2.10. Regroupements d'entreprises et goodwill | 34 |
| 2.11. Immobilisations incorporelles | 35 |
| 2.12. Immobilisations corporelles | 35 |
| 2.13. Dépréciation des actifs non financiers | 35 |
| 2.14. Actifs non courants destinés à la vente | 36 |
| 2.15. Stocks | 36 |
| 2.16. Créances commerciales et autres créances | 36 |
| 2.17. Autres actifs courants et non-courants | 36 |
| 2.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie | 36 |
| 2.19. Actions propres | 37 |
| 2.20. Intérêts de tiers | 37 |
| 2.21. Prêts et emprunts portant intérêts | 37 |
| 2.22. Provisions | 37 |
| 2.23. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi | 37 |
| 2.24. Paiement fondé sur des actions | 37 |
| 2.25. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients | 38 |
| 2.26. Contrats de location (EVS comme bailleur) | 38 |
| 2.27. Subventions publiques | 38 |
| 2.28. Contrats de location (EVS comme preneur) | 39 |
| 2.29. Frais de recherche et de développement | 39 |
| 2.30. Coûts d'emprunt | 39 |
| 2.31. Impôts sur le résultat | 39 |
| 2.32. Instruments financiers dérivés | 40 |
| 2.33. Dividendes | 40 |
| 2.34. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées | 40 |
| 2.35. Résultats par action | 40 |
| 3. INFORMATION SECTORIELLE | 41 |
| 3.1. Généralités | 41 |
| 3.2. Informations complémentaires | 41 |
| 4. ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION | 43 |
| 5. PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIEES | 45 |
| 5.1. Participations dans les entreprises associées | 45 |
| 6. PRODUITS ET CHARGES | 45 |
| 6.1. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables | 45 |
| 6.2. Marge brute | 45 |
| 6.3. Frais de recherche et de développement | 46 |
| 6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature | 46 |
| 6.5. Produits/(charges) financiers | 49 |
| 6.6. Autres produits et charges | 49 |
| 7. IMPOTS SUR LE RESULTAT | 50 |
| 7.1. Charges d'impôts sur le résultat | 50 |
| 7.2. Réconciliation de la charge d'impôts : | 50 |
| 7.3. Impôts différés au bilan | 51 |
| 8. RESULTATS PAR ACTION | 51 |
| 9. DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES | 52 |
| 10. GOODWILL | 52 |
| 10.1. Axon Group | 53 |
| 11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 54 |
| 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES) | 55 |
| 13. ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME | 57 |
| 14. STOCKS | 57 |
| 15. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES | 57 |
| 15.1. Créances liées aux contrats de location-financement | 58 |
| 15.2. Commandes en cours | 59 |
| 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS | 59 |
| 17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 59 |
| 18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE | 59 |
| 19. CAPITAUX PROPRES | 60 |
| 19.1. Évolution du capital social | 60 |
| 19.2. Capital social et actions propres | 60 |

| | | |
|-------|--|----|
| 19.3. | Capital autorisé | 60 |
| 19.4. | Plan d'intéressement du personnel | 61 |
| 19.5. | Actions propres | 62 |
| 19.6. | Réserves | 63 |
| 19.7. | Écarts de conversion | 63 |
| 20. | EMPRUNTS | 64 |
| 20.1. | Lignes de crédit | 64 |
| 20.2. | Dettes de location | 64 |
| 20.3. | Passifs découlant d'activités de financement | 64 |
| 21. | PROVISIONS | 65 |
| 22. | DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES | 65 |
| 23. | DETTES SOCIALES ET SALARIALES | 65 |
| 24. | ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES | 65 |
| 24.1. | Engagements sur contrats de leasing opérationnel | 65 |
| 24.2. | Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes | 66 |
| 24.3. | Garanties bancaires | 66 |
| 24.4. | Garanties contractuelles | 66 |
| 24.5. | Garanties réelles | 66 |
| 24.6. | Autres garanties et éventualités | 66 |
| 25. | INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES | 66 |
| 25.1. | Filiales | 66 |
| 25.2. | Dirigeants | 66 |
| 26. | COMMISSAIRE | 67 |
| 27. | POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS | 67 |
| 28. | INSTRUMENTS FINANCIERS | 67 |
| 28.1. | Justes valeurs des instruments financiers | 67 |
| 28.2. | Risque de change | 67 |
| 28.3. | Risque de crédit | 68 |
| 29. | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE | 68 |

RAPPORT DU COMMISSAIRE **69**

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES **73**

| | |
|--|----|
| RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE | 73 |
| COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES | 74 |
| BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES | 75 |
| ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES | 77 |

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS - IFRS (MILLIONS D'EUROS)

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2021/2020 |
|--------------------------------------|---------------|--------------|---------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 137,6 | 88,1 | 103,4 | +56,2 % |
| Marge brute % | 69,6 % | 66,5 % | 71,6 % | +3,1Pts |
| Bénéfice d'exploitation - EBIT | 37,1 | 5,7 | 23,0 | +556,6 % |
| Marge d'exploitation (EBIT) % | 27,0 % | 6,4 % | 22,3 % | +20,6Pts |
| Impôts sur le résultat | -2,8 | 2,8 | -3,3 | -198,7 % |
| Bénéfice net, part du groupe | 34,9 | 7,2 | 19,6 | +385,7 % |
| Rentabilité nette (%) | 25,4 % | 8,2 % | 19,0 % | +17,2Pts |

2. FAITS MARQUANTS

2021 a été une année record pour EVS sur un marché qui se remet progressivement de l'impact de la pandémie et où les clients adoptent rapidement de nouvelles solutions, une tendance accélérée par les expériences liées au COVID-19.

Les prises de commandes ont été importantes tout au long de l'année, et nous avons clôturé l'année 2021 sur un niveau record. Ces résultats au niveau des commandes nous ont permis non seulement de booster notre chiffre d'affaires pour 2021, mais aussi de bien nous positionner pour l'année 2022. Notre carnet de commandes en début d'année a atteint de nouveaux records.

2021 a été une année très fructueuse pour notre pilier de marché LSP (Live Service Providers), malgré la persistance de la pandémie. Non seulement la plupart des événements ont eu lieu et ont été diffusés avec succès - grâce à la créativité de nos clients LSP - mais les nouvelles conditions ont projeté nos clients dans le futur avec l'adoption de nouvelles pratiques. Certains de nos clients ont récupéré leurs plans initiaux mis en suspens en 2020, ce qui a entraîné un rattrapage des revenus qui auraient dû être comptabilisés en 2020. D'autres clients se sont rendus compte des avantages que présentent les nouvelles solutions d'EVS pour relever les défis du nouveau monde et ont signé un partenariat à long terme avec EVS en confirmant la mise à niveau de l'ensemble de leur parc de serveurs de replay, donnant lieu à des commandes pluriannuelles.

Dans le pilier de marché LAB (Live Audience Business), les impacts du Covid ont été moindres et il n'y a donc pas eu de réel effet de rattrapage. Les premiers contrats de modernisation ont été livrés et les systèmes sont aujourd'hui opérationnels. Les commandes concernant les nouveaux projets de modernisation continuent d'affluer et soutiennent la croissance de ce pilier de marché (+28 % par rapport à 2020, +38 % par rapport à 2019). EVS a également signé un contrat-clé avec la RTBF pour la co-conception d'une nouvelle solution – basée sur Cerebrum – exploitant de nouvelles technologies (IP, IA, SW...) pour réinventer les méthodes de production, apportant plus de flexibilité pour améliorer la productivité de la création de contenu en direct.

Les années 2021 et 2022 constituent un enchaînement particulier pour les grands événements et le pilier du marché BER (Big Events Rental). Les événements majeurs de l'été 2021 ont été un succès, adoptant pour la première fois la nouvelle génération de produits comme LSM-VIA ou MediaHub déployés en mode hybride, certaines parties étant déployées dans le cloud, et d'autres sur place, par le diffuseur hôte. Les diffuseurs hôtes des grands événements de 2022 ont également confirmé leur confiance en EVS, ce qui s'est traduit par une part significative de BER dans les recettes comptabilisées pour 2022.

D'un point de vue régional, toutes nos zones géographiques ont obtenu de bons résultats : toutes nos régions ont affiché une croissance, non seulement par rapport à l'exercice 2020, mais également par rapport à l'exercice 2019.

L'acquisition d'Axon porte ses fruits. Avec la conception de la nouvelle solution de routage vidéo évolutive Strada et les premiers succès remportés dans la région NALA, EVS renforce sa position sur le marché des solutions d'infrastructure média et atteste de l'efficacité de l'acquisition d'Axon en s'appuyant à la fois sur des produits solides et sur la connaissance de sa clientèle.

EVS a également poursuivi le déploiement de workflows hybrides. Grâce au lancement de XtraMotion, vendu par le biais des « crédits EVS », nos clients peuvent générer de l'émotion à l'aide de rediffusions au ralenti et de temps forts produits dans le cloud à un prix beaucoup plus abordable qu'avec des caméras dédiées, comme en atteste notre partenariat avec Fox Sports US. La solution MediaHub, qui a fait ses preuves dans le cadre de grands événements, est également disponible en version SAAS pour présenter le contenu du radiodiffuseur hôte dans le monde entier et permettre une meilleure

monétisation du contenu en direct et en quasi-direct. Le modèle commercial « à la demande » et SAAS commence à gagner du terrain dans notre secteur.

Pour en revenir à la performance financière, outre un nombre record de commandes enregistrées, EVS a noté des résultats très solides en matière de recettes en 2021. La performance de la marge brute est très solide, s'établissant à 69,6 %, avec un impact limité en 2021 des hausses de prix associées à la pénurie sur le marché des composants. Le mode de croissance et les perspectives d'avenir ont entraîné une accélération des dépenses, principalement au second semestre. En conséquence, les dépenses d'exploitation ont enregistré une faible croissance à deux chiffres par rapport à 2020. Cette comparaison est aussi toujours affectée par l'intégration d'Axon en mai 2020. Outre des investissements supplémentaires dans le personnel pour maintenir et alimenter notre croissance, nous avons enregistré des dépenses pour soutenir notre stratégie de transformation des activités. EVS note un EBIT s'élevant à 37,1 millions d'euros, générant une marge d'exploitation de 27,0 %.

Pour 2022, tous les indicateurs internes sont au vert pour assurer une année solide, avec un carnet de commandes affichant une croissance de 16 % pour l'année. Il existe toutefois des risques à l'échelle mondiale que nous devons continuer à gérer de façon proactive. Tout d'abord, la pénurie sur le marché des composants pourrait entraîner une érosion de notre marge brute. De plus, il y a un risque de retards de livraison supplémentaires, le marché de l'approvisionnement était très imprévisible et instable. À ce jour, EVS a réussi à gérer ces risques en s'assurant de la proactivité de ses équipes de chaîne d'approvisionnement, de production, et d'achat. Un autre risque macro-économique est lié à l'inflation croissante.

Pour 2022, EVS bénéficiera d'une deuxième année consécutive de Big Event Rentals. Ce pilier de marché devrait atteindre environ 9,0 millions d'euros de recettes en 2022.

En matière de stratégie, nous lancerons le chapitre suivant de notre projet PLAYForward : nous lancerons le mode « Switch to Growth » dans le cadre duquel nous continuerons à investir dans la croissance future, et devrions tirer parti de notre stratégie d'acquisition.

Les dépenses d'exploitation devraient afficher une croissance comprise entre 5 et 10 % en 2022, alimentée par l'inflation, mais aussi par l'expansion de nos effectifs et de nos dépenses liées à notre stratégie de transformation des activités.

Sur la base des indicateurs de l'entreprise, EVS prévoit pour 2022 un chiffre d'affaires situé dans une fourchette de 125 à 140 millions d'euros. EVS constate une augmentation de l'impact des pénuries mondiales dans la chaîne d'approvisionnement de composants électroniques, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre génération de revenus.

3. STRATÉGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE À LONG TERME

EVS se concentre sur la fourniture de « solutions de direct » standard avec des processus de production personnalisés basés sur des solutions modernisées utilisant les dernières technologies (IP, AI, virtualisation, micro-services, Open API, Cloud).

EVS souhaite s'adresser à une clientèle plus large grâce à :

- un renforcement des solutions convergentes, en profitant de la position acquise dans les sports pour étendre ses services à l'actualité et au divertissement,
- une poursuite du développement de solutions destinées à des clients plus petits grâce à des solutions à plusieurs niveaux de tarification,
- un meilleur support des partenaires des chaînes afin de s'adresser à de nouveaux clients de plus petite taille.

Enfin, au travers de partenariats et d'acquisitions stratégiques, EVS entend étoffer progressivement son portefeuille de produits afin d'accroître son empreinte à la fois chez les clients existants et chez les nouveaux clients dans plusieurs segments.

EVS veut également profiter de SW pour proposer de nouveaux modèles économiques flexibles qui faciliteront la transition d'un modèle CAPEX (investissement unique) à un modèle OPEX (revenus récurrents), ce qui préservera les revenus à moyen terme en évitant les sacrifices sur les prix destinés à favoriser les investissements.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

EVS a réalisé un chiffre d'affaires de 137,6 millions d'euros en 2021, en hausse de 56,2 % par rapport à 2020 (+39,6 % à taux de change constant et hors locations liées aux grands événements).

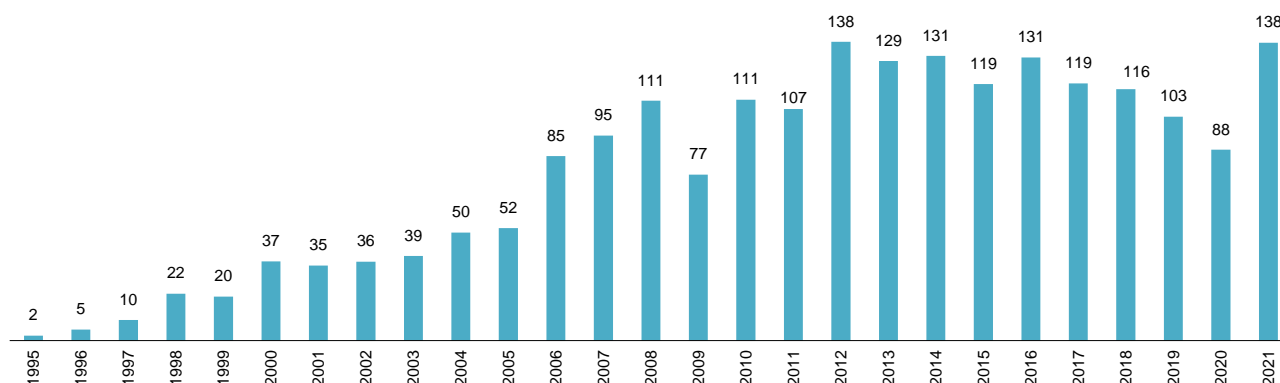
Tous nos piliers de marché ont enregistré de bonnes performances en 2021, chaque pilier de marché enregistrant une croissance non seulement par rapport à 2020 mais aussi par rapport à 2019. Les recettes des solutions en LSP (Live Service Providers) ont représenté 37,7 % du revenu total du groupe, avec une croissance de 71,7 % par rapport à 2020. Les recettes du LAB (Live Audience Business) ont représenté 52,5 % des recettes totales au cours du deuxième semestre 2021, affichant une croissance de 27,5 %. Les locations liées à de grands événements ont représenté 9,8 % des recettes totales, bénéficiant d'événements de 2020 reportés suite à la pandémie.

D'un point de vue régional, chaque région a contribué aux solides résultats et a affiché une croissance par rapport à 2020 mais aussi par rapport à 2019. En 2021, les ventes réalisées en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (« EMEA »), hors locations liées aux grands événements, ont atteint 63,5 millions d'euros (+54,9 % par rapport à 2019).

Les ventes (hors locations liées aux grands événements) en Amérique (« NALA ») se sont élevées à 37,5 millions d'euros (+30,5 % à taux de change constant).

Dans la région Asie-pacifique (« APAC »), les ventes (hors locations liées aux grands événements) ont atteint 23,1 millions d'euros (+19,6 % à taux de change constant).

Évolution du chiffre d'affaires (millions d'euros)



Chiffre d'affaires par région

| Chiffre d'affaires pour la période YTD (milliers d'euros) | APAC hors événements | EMEA hors événements | Amérique hors événements | Locations liées aux grands événements | TOTAL |
|---|----------------------|----------------------|--------------------------|---------------------------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires 2021 | 23 077 | 63 468 | 37 499 | 13 534 | 137 578 |
| Évolution par rapport à 2020 (%) | +19,6 % | +54,9 % | +41,4 % | +967,4 % | 56,2 % |
| Variation par rapport à 2020 (%) à taux de change constant | +19,6 % | +54,9 % | +30,5 % | +967,4 % | +53,0 % |
| Chiffre d'affaires 2020 | 19 315 | 41 002 | 26 526 | 1 268 | 88 111 |

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement ont atteint 27,1 millions d'euros en 2021, contre 24,0 millions d'euros en 2020. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, car les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Par ailleurs, les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'Administration d'EVS à conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas rencontrés. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2021 ne peuvent pas être activés.

Depuis le quatrième trimestre de 2010, EVS tient compte d'une dispense de précompte professionnel accordée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévus par l'article 273 du Code belge des impôts sur le revenu (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2021, il s'élevait à 0,4 million d'euros.

À compter de 2021, Axon NL bénéficie de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D aux Pays-Bas. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2021, il s'élevait à 0,4 million d'euros.

Enfin, EVS bénéficie en Belgique du régime « Innovation Box » depuis le deuxième semestre de 2016. Ce régime permet aux sociétés belges de bénéficier de déductions sur les profits générés par des revenus de l'innovation.

6. EMPLOI

Répartition du personnel par département (en équivalents temps plein) :

| | Services Corporate | Recherche & développement | Ventes & Marketing | Production & Opérations | Total |
|--------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|----------------------------|-------|
| 31 déc. 2019 | 59 | 237 | 58 | 110 | 464 |
| 31 déc. 2020 | 65 | 272 | 94 | 119 | 550 |
| 31 déc. 2021 | 69 | 268 | 81 | 133 | 551 |

Au 31 décembre 2021, EVS occupait au total 551 personnes (équivalents temps plein), dont 6 membres du personnel de direction, soit une hausse de 0,2 % par rapport à la fin de l'exercice 2020. Le coût total des rémunérations s'élève à 47,3 millions d'euros en 2021, contre 40,2 millions d'euros en 2020. En 2021, la société a occupé en moyenne 547 personnes, soit une hausse de 6,4 % par rapport à 2020 (514).

7. RESULTATS

7.1. Chiffres-clés 2021

| IFRS - millions d'euros, sauf bénéfice par action, exprimé en euros | 1S21 Revu | 2S21 Non audité | 2021 Audité |
|--|--------------|--------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 61,8 | 75,8 | 137,6 |
| Marge brute | 42,6 | 53,2 | 95,8 |
| Marge brute % | 68,9 % | 70,3 % | 69,6 % |
| Bénéfice d'exploitation – EBIT | 15,4 | 21,7 | 37,1 |
| Marge d'exploitation – EBIT % | 24,9% | 28,6 % | 27,0 % |
| Bénéfice net – part du groupe | 15,6 | 19,3 | 34,9 |
| Bénéfice de base par action | 1,16 | 1,44 | 2,60 |

7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée a atteint 69,6 % en 2021, par rapport à 66,5 % en 2020 suite à un mix produits favorable. Les charges d'exploitation ont augmenté de 11,0 % par rapport à l'année précédente : une fois corrigées de l'intégration d'Axon et de quelques hausses de dépenses suite aux évolutions de la situation liée au COVID, la hausse est principalement associée à des dépenses liées aux revenus (rémunération variable...) et à des dépenses liées à notre stratégie globale de transformation des activités. En 2021, la marge d'exploitation (EBIT) était de 27,0 % à 37,1 millions d'euros. Les impôts sur le résultat s'élèvent en 2021 à 2,8 millions d'euros, pour un taux d'imposition effectif de 7,5 %, principalement en raison du régime belge de déduction pour revenus d'innovation et d'autres incitants fiscaux en faveur de la R&D. Un avantage fiscal exceptionnel de 0,5 million d'euros a été enregistré, en rapport avec une restitution datant de 2016.

Le bénéfice net du groupe a totalisé 34,9 millions d'euros en 2021, contre 7,2 millions d'euros en 2020. Le résultat de base par action a atteint 2,60 euros pour l'exercice 2021, contre 0,53 euros pour l'exercice 2020.

7.3. Données par action (euros)

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2021/2020 |
|---|-------------|-------------|-------------|----------------|
| Nombre moyen d'actions souscrites sur la période, hormis les actions propres | 13 400 624 | 13 668 612 | 14 016 921 | -2% |
| Bénéfice net de base, part du groupe | 2,60 | 0,53 | 1,40 | 390,6 % |

8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

EVS présente un bilan toujours solide, avec une situation de trésorerie nette de 54,9 millions d'euros et un faible niveau d'endettement (dont 13,4 millions d'euros sont liés aux contrats de location), ce qui se traduit par un total de fonds propres représentant 73,3% du total du bilan à la fin décembre 2021.

Les terrains et constructions comprennent principalement le nouveau siège social de Liège, ainsi que le droit d'usage des bureaux à l'étranger. Les amortissements annuels sur les immobilisations incorporelles, les terrains et les bâtiments (y compris les actifs liés au droit d'utilisation) et les autres immobilisations corporelles s'établissent à 7 millions EUR. Le passif comprend 17,3 millions d'euros de dettes financières (en ce compris leurs composantes à court et à long terme), principalement liées aux dettes de location, pour 13,4 millions d'euros, et aux emprunts, pour 3,9 millions d'euros.

La trésorerie nette provenant des activités opérationnelles s'élève à 38,7 millions d'euros en décembre 2021, contre 19,2 millions d'euros en décembre 2020. Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 72,1 millions d'euros. Cette augmentation par rapport à la fin de l'exercice 2020 s'explique principalement par une croissance de la trésorerie nette attribuable aux activités d'exploitation, ainsi que par une baisse globale de la trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement. L'augmentation de la trésorerie nette utilisée dans les activités de financement s'explique principalement par le paiement d'un acompte sur dividende et d'un dividende final en 2021 (ce qui n'était pas le cas pour 2020).

À la fin du mois de décembre 2021, 14 327 024 actions EVS étaient en circulation, dont 925 140 étaient détenues par la société. En 2021, 158 600 nouveaux bons de souscription ont été octroyés à divers membres du personnel et aucun exercice n'a eu lieu. Ainsi, aucune action n'a été utilisée pour l'exercice de bons de souscription par les collaborateurs et 28 000 bons de souscription ont été annulés. Fin 2021, 456 432 bons de souscription étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de 19,89 euros et une échéance moyenne en novembre 2025. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la note 5.4.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2021 a approuvé l'attribution de 3 067 actions aux collaborateurs d'EVS (attribution de 10 actions à chaque membre du personnel au prorata de son temps d'occupation effectif ou assimilé en 2020) en récompense de leur contribution aux succès du groupe.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2021, 1,5 million d'euros de provisions couvraient raisonnablement des garanties techniques.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à de nombreux risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au point 5.1 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise. La Direction, le Comité d'audit et le Conseil d'administration procèdent à une analyse régulière des risques de la société et prennent des mesures pour en minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

Les instruments financiers utilisés par la société sont identifiés au niveau du bilan et comptabilisés à leur juste valeur.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et politiques de la société en matière de gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée figurent dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise (point 5.1) et au chapitre Risques et Incertitudes. Le risque de change est traité séparément dans l'annexe 27.2.

11. INVESTISSEMENTS

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel.

La politique du groupe consiste à détenir ses propres installations en Belgique et à les financer partiellement sur fonds propres et partiellement à l'aide d'emprunts bancaires à long terme. Les terrains et constructions avaient une valeur comptable nette de 52,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 10,7 millions d'actifs au titre du droit d'utilisation).

12. CAPITAL ET FILIALES

EVS Broadcast Equipment SA dispose d'un capital de 8 772 323 euros, représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille et vingt-quatre actions (14 327 024) sans désignation de valeur nominale.

13. PERSPECTIVES 2022

Orientation financière

Nous voyons le marché LSP poursuivre la transition de l'infrastructure vers l'UHD. La rediffusion LSM-VIA et ses capacités IP soutiendront la transition vers les serveurs vidéo live XT-VIA pour les clients LSP désireux de recourir à des solutions de production à distance.

Les clients LAB poursuivent la transformation mise en œuvre pour faire face aux perturbations qui frappent l'industrie des médias en privilégiant des solutions plus larges et plus flexibles et en exigeant davantage de support pour recourir également à des solutions de production à distance.

Compte tenu du carnet de commandes, LAB devrait être le pilier de marché qui soutiendra le plus la croissance du chiffre d'affaires en 2022 avec la poursuite des projets de modernisation. Nous constatons également que nous avons réussi à remplir notre « carnet de commandes à long terme » (au-delà de 2022). Ceci résulte de la disponibilité des offres OPEX, des commandes SLA couvrant des périodes plus longues et de la reconnaissance des revenus pluriannuels liés aux grands contrats de modernisation. Nous avons l'intention d'accroître nos revenus récurrents en plaçant des recettes de ventes récurrentes à long terme.

Le chiffre d'affaires généré en 2022 par les locations liées aux grands événements sera influencé par la tenue des grands événements sportifs de l'hiver, représentant des revenus d'environ 9,2 millions d'euros.

Le carnet de commandes pour 2022 s'élève à 41,8 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit +34,0 % (hors locations liées aux grands événements) par rapport à l'année dernière à la même date (31 décembre). EVS a également un carnet de commandes de 9,2 millions d'euros pour des locations liées aux grands événements.

En plus de ce carnet de commandes pour 2022, EVS a déjà 12,9 millions d'euros de commandes à facturer en 2023 et au-delà.

Tous les indicateurs de l'entreprise sont au vert pour assurer une année 2022 solide. EVS prévoit des recettes comprises entre 125 et 140 millions d'euros. EVS constate une augmentation de l'impact des pénuries mondiales dans la chaîne d'approvisionnement de composants électroniques, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre génération de revenus en 2022.

Les dépenses d'exploitation continueront d'augmenter de 5 à 10 % en raison de l'inflation et d'embauches supplémentaires pour maintenir et alimenter notre croissance. L'évolution ultérieure de l'inflation est susceptible d'avoir un impact sur cette évaluation.

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Suite au conflit en Ukraine, EVS surveille et respectera les sanctions internationales infligées à la Russie et à la Biélorussie dans le cadre de ses activités dans ces régions. EVS estime que le respect de ces sanctions ne devrait pas avoir d'incidence sur ses résultats commerciaux étant donné que les recettes pour ces régions ne sont pas significatives.

15. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration a décidé de faire part de son intention de verser un dividende brut de base correspondant à 1,00 euro par action pour l'année 2021.

Par ailleurs, EVS souhaiterait honorer ses intentions passées en termes de distribution de dividendes (intention de distribuer 1,00 EUR par action par année pour la période allant de 2018 à 2021). Par conséquent, après des conditions de marché difficiles en 2020, liées à la pandémie, EVS propose exceptionnellement de distribuer un dividende brut supplémentaire : un premier dividende brut exceptionnel de 0,50 EUR par action en mai 2022, et un second dividende brut exceptionnel de 0,50 EUR par action en mai 2023. Tout cela est évidemment sujet aux conditions de marché et à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Un acompte sur dividende de 0,50 EUR a été versé en novembre 2021. Le dividende final s'élèvera dès lors à 1,00 EUR, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 17 mai 2022.

Pour les 3 années suivantes, EVS propose de renouveler sa politique de dividende. Une proposition sera présentée à l'assemblée générale des actionnaires. Notre ambition est de distribuer un dividende brut total de 1,10 EUR par action pendant la période 2022-2024, sous réserve des conditions de marché et de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022.

La proposition de dividende pour 2021 et au-delà se résume comme suit :

| En € par année fiscale par action | Exercice 2021 | Exercice 2022 | Exercice 2023 | Exercice 2024 |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dividende de base | 1,00 | 1,10 | 1,10 | 1,10 |
| Dividende additionnel exceptionnel | 0,50 | 0,50 | 0,00 | 0,00 |
| Dividende total | 1,50 | 1,60 | 1,10 | 1,10 |

Le Conseil d'administration propose en outre de distribuer des parts de la société aux collaborateurs dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires. Ces actions sont basées sur une participation bénéficiaire de 2 % de l'EBIT annuel. En supposant un prix d'action moyen de 21 €, cela représenterait un total de 56 actions à distribuer par collaborateur (seuls les collaborateurs belges sont concernés). Le nombre exact d'actions devra être calculé ultérieurement, en fonction du prix d'action moyen à la clôture des 30 derniers jours précédant la publication de l'invitation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et distribué à tous les collaborateurs belges.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce chapitre du rapport annuel résume les règles et les principes de la bonne gouvernance d'entreprise mis en place par EVS, conformément au Code belge des sociétés et des associations (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts de la société et à la Charte de gouvernance de l'entreprise. Il s'attarde également sur les activités relatives à l'année 2021.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé dès 2006 une Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte »). Jusqu'au 31 décembre 2019, cette charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 (le « Code 2009 »). Le Conseil d'administration a revu et mis à jour cette charte fin 2019 pour tenir compte du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et continuera à le faire chaque fois que ce sera nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe (www.evs.com).

La Charte adoptée par le Conseil d'administration respecte la plupart des dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Cependant, le Conseil a estimé que certaines dérogations au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 se justifiaient au vu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre analyse les différences avec le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et explique les raisons des dérogations.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat compris entre un an et quatre ans. Au 31 décembre 2021, le Conseil se composait de six membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne prennent part ni aux débats ni au vote.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur en raison d'un décès, d'une démission ou autre, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de la réunion suivante, procède à l'élection définitive.

Plusieurs documents d'information sont remis aux membres à chaque séance du Conseil, ou avec la convocation : rapports, résultats financiers, memorandum d'investissements et autres documents liés aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises durant l'année 2021 et a notamment discuté des sujets suivants : revue stratégique, changements de direction, R&D et développements de produits, suivi des filiales, gestion des liquidités, évaluation de l'impact de la crise du Covid sur les collaborateurs, situation commerciale et financière de l'entreprise, rapports intermédiaires 2021, budget 2022 et plan d'entreprise quinquennal, examen de projets d'acquisition et de partenariat, préparation des communiqués de presse et de l'Assemblée générale, gestion des mandats d'administrateur et évaluation du fonctionnement du Conseil.

3. COMITÉS SPECIALISÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'EVS a constitué un Comité d'audit et un Comité des nominations et des rémunérations afin de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller sur ces sujets. La prise de décision finale reste cependant une compétence collégiale du Conseil d'administration.

3.1. Comité d'audit

Le Comité d'audit se compose de quatre administrateurs non exécutifs. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 7:99 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et est notamment chargé de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2021, en présence, pour la plupart des points, du CEO, du CFO et du Commissaire.

Au sein du Comité d'audit, conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés, Philippe Mercelis (plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Chantal De Vrieze (diplôme en droit, et de nombreuses années d'expérience dans des fonctions exécutives, notamment au sein des groupes Altran et Econocom), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique et d'un MBA de l'université d'Anvers) et le président du Conseil d'administration également membre du Comité d'audit détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.

3.2. Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre administrateurs indépendants non exécutifs. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 7:100 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités en matière d'établissement de la politique de rémunération,

d'examen et d'établissement de la rémunération des dirigeants et managers de la société ainsi que des mesures d'incitation à long terme et des rémunérations variables et de la politique en matière de primes. Il assure également un suivi et formule des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des membres du conseil. Les membres du comité des nominations et des rémunérations s'est réuni cinq fois en 2021.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration était composé comme suit :

| | | Administrateur depuis | Comité d'audit | Comité des nominations et des rémunérations | Terme du mandat | Activité en 2021 | |
|--|---|-----------------------|----------------|---|-----------------|------------------|--|
| | | | | | | Présences CA (7) | Présences Comités (4 – Co d'audit) (5 – Co des rém.) |
| Michel COUNSON | Administrateur délégué | 1994 | | | Mai 2024 | 7/7 | 0 |
| Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER | Administrateur indépendant | 2016 | Membre | Membre | Mai 2024 | 7/7 | 9/9 |
| 7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE | Administrateur indépendant | 2017 | Membre | | Mai 2025 | 7/7 | 4/4 |
| Philippe MERCELIS¹ | Administrateur indépendant | 2019 | Président | Membre | Mai 2023 | 4/7 | 6/9 |
| Accompany You sprl, représentée par Anne CAMBIER | Administrateur indépendant | 2019 | | Président | Mai 2023 | 7/7 | 5/5 |
| The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan DESCHUYFELEER | Président et Administrateur indépendant | 2020 | Membre | Membre | Mai 2024 | 7/7 | 9/9 |

Michel COUNSON (1960)

CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Électronique de Liège depuis 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

Martin DE PRYCKER (1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'InnoConsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliopa, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

¹ Philippe Mercelis, pour des raisons personnelles, n'a pas pu être présent et a dès lors été excusé pour indisponibilité pour 3 réunions du Conseil d'administration, 2 réunions du Comité des nominations et des rémunérations et 1 réunion du Comité d'audit.

Philippe MERCELIS (1963)

Philippe Mercelis commence sa carrière chez ING (anciennement BBL) en 1987. Il y occupe des postes de Back Office Manager, Product Manager Lending B2B, B2B Marketing Director et plusieurs fonctions commerciales à la fois dans la banque commerciale et les secteurs des assurances. Il est également administrateur et membre du Comité de direction d'ING Lease et d'ING Commercial Finance.

En plus de ces fonctions, il occupe plusieurs postes notamment dans des fonds d'investissement en private equity et public equity.

Philippe Mercelis est actuellement Head of Corporate Banking Brussels - Brabant chez Belfius Bank.

Anne CAMBIER (1970)

Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques.

De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer.

Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique.

Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

Johan DESCHUYFFELEER (1958)

Johan Deschuyffeleer (représentant permanent de The House of Value BVBA - Advisory and Solution BV) a plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des TIC et de la technologie.

Après plusieurs postes au début de sa carrière, en tant qu'ingénieur et manager chez Siemens et Hewlett-Packard, Johan devient Managing Director Belux chez Compaq. Il retourne ensuite chez Hewlett Packard, d'abord comme Managing Director Belux, puis pour remodeler la stratégie commerciale globale de la Silicon Valley. Il dirige alors la division Technology Services EMEA puis la division Technology Consulting WW. Aujourd'hui, Johan est président du conseil d'administration d'Orange Belgium et administrateur chez AE, Automation et GIMV.

Johan est ingénieur industriel de formation et a également étudié le management intermédiaire à la Vlerick Management School.

4. GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué, au CEO et à un Comité exécutif.

4.1. Comité exécutif

Au 31 décembre 2020², le Comité exécutif se composait de :

- Innovision BV, représentée par Serge VAN HERCK, CEO
- WeMagine Srl, représentée par Veerle DE WIT, CFO
- Ikaro Srl, représentée par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représentée par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représentée par Pierre MATELART, CPO

Michel Couson est également Administrateur délégué, mais ne fait pas partie, à sa demande, du Comité exécutif.

Le Comité exécutif coordonne le suivi et le développement du groupe et des affaires. Ses membres sont en contact permanent, sont informés de la situation financière du groupe, des ventes et des projets, du stade de développement des produits et solutions, du stade de mise en œuvre des projets et des problèmes des clients, et le comité prend des décisions opérationnelles comme l'engagement et le désengagement de personnel ou la conclusion de contrats. Il est l'organe de décision du groupe.

La société, consciente de l'importance de maintenir une certaine diversité et une certaine inclusion au sein de son personnel, a également continué à travailler à la diversité d'âge, de genre, d'ethnicité et de background éducatif, professionnel et

² Les contrats de prestations de services de Sbasyyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, ancien CFO et de Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, ancien CTO, qui ont pris fin respectivement le 4 mars 2021 et le 16 décembre 2021.

géographique de son comité exécutif et de l'équipe de haute direction d'EVS en général, et à la diversité de compétences professionnelles en particulier. La diversité et l'ethnicité sont très importantes pour notre société, étant donné la présence mondiale d'EVS. Nous avons la conviction que la diversité et l'inclusion sont des facteurs-clés pour découvrir des talents, avoir les bonnes personnes au bon endroit dans l'organisation et finalement atteindre l'excellence. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur la représentation des groupes minoritaires à tous les niveaux. Les membres de notre équipe sont les bienvenus quels que soient leur bagage culturel, leur genre, leur langue maternelle, leur âge, etc. Nous avons une tolérance zéro en ce qui concerne le racisme et la discrimination.

Comme de nombreuses sociétés, EVS évolue vers l'égalité de genre. Assister à des inégalités au sein de nos équipes est inacceptable, en particulier parce que nous sommes axés sur l'humain. Nous voulons créer un contexte inclusif, égalitaire et durable afin de permettre aux individus d'exprimer pleinement leur potentiel. En 2021, notre Conseil d'administration comptait 2 femmes sur 6 membres, notre Comité exécutif (l'équipe de direction) comptait 1 femme sur 6 membres et l'équipe de haute direction d'EVS (appelée la skipper's team) comptait 9 femmes sur 56 membres. Cette dernière est diversifiée à plusieurs niveaux : management, transformation, technologies, software et services, ainsi qu'en termes de diversité géographique et d'exposition internationale de ses membres.

À compter de 2022, notre comité exécutif sera encore plus diversifié, car nous accueillerons de nouvelles nationalités au sein de l'équipe (notamment un citoyen espagnol et un citoyen britannique).

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif s'entoure des managers locaux pour assurer le fonctionnement opérationnel des filiales. Les filiales de commercialisation et de support sont quant à elles aisément contrôlées, car leur activité est entièrement dépendante d'EVS Broadcast Equipment SA depuis Liège (Belgique) : livraison de matériel de promotion, présence sur les foires, livraison de machines ou de pièces de rechange et trésorerie. Les Conseils d'administration de ces filiales sont principalement constitués de l'Administrateur délégué de la maison-mère, du CEO, du CFO, ainsi que de responsables locaux. Les filiales sont réparties entre les régions (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique), elles-mêmes coordonnées chacune par un « responsable de région ». Ce choix d'organisation permet une remontée très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison-mère et chaque région jouit d'une certaine autonomie opérationnelle afin de favoriser un contact optimal avec le marché.

5. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction met tout en œuvre pour assurer le niveau de contrôle des risques le plus adéquat possible. Les différents risques sont identifiés dans la partie financière du présent rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion de risques sont les suivantes :

- L'évaluation avec le Commissaire de ses rapports d'audit et, si nécessaire, la demande d'informations et éclaircissements supplémentaires, et la prise de mesures correctives ;
- L'évaluation avec le Commissaire et le Comité d'audit des processus à risque dans l'établissement des états financiers et leur correction ;
- La surveillance permanente des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de la société (en ce compris la position financière de la société, les risques de taux de change), y compris au sein des différentes filiales du groupe ;
- Le suivi des prix des composants et des relations avec les fournisseurs ;
- La maîtrise des systèmes d'information ;
- La surveillance des règles de prévention des abus de marché, le respect de ces règles et d'éventuelles violations ;
- La surveillance des règlements et lois, y compris le suivi des litiges et de leurs possibles implications financières ;
- Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. L'ensemble des informations nécessaires à ce processus provient de logiciels largement utilisés sur le marché. Des procédures de contrôle sont également mises en place afin d'assurer que celui-ci est maîtrisé en profondeur.

5.2. Audit externe

Depuis l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans. Il a été renouvelé pour trois ans en mai 2019.

En 2021, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison-mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à 149 200 euros pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire.

6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2021)

État de l'actionnariat, tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2021 :

| Actionnaire | Nombre d'actions | % statutaire de base ⁽¹⁾ | % statutaire dilué ⁽²⁾ |
|--|-------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Michel Counson | 835 906 | 5,8 % | 5,7 % |
| Actions propres EVS | 925 140 | 6,5 % | 6,3 % |
| Degroof Petercam Asset Management | 707 679 | 4,9 % | 5,0% |
| Schroders Plc | 424 743 | 3,0 % | 2,9 % |
| Norges Bank | 423 428 | 3,0 % | 2,9 % |
| Otus Capital Management Limited | 820 529 | 5,7% | 5,6% |
| Ennismore Fund Management | 435 497 | 3,0 % | 2,9% |
| Non déclarés | 9 754 102 | 68,1% | 65,8% |
| Total | 14 327 024 | 100,0 % | |
| Total hors actions propres | 13 401 884 | | |
| Warrants en circulation au 31 décembre | 456 432 | | 3,1% |
| Total dilué | 14 783 456 | | 100,0 % |
| Total dilué hors actions propres | 13 858 316 | | |

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions souscrites, y compris actions propres.

⁽²⁾ En % du nombre d'actions souscrites, compte tenu des warrants en circulation, y compris actions propres.

Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est représenté par 14 327 024 actions. Il y a une seule catégorie d'actions disposant des mêmes droits. Plus d'informations sur le capital de la société sont également disponibles à l'annexe 19 des comptes consolidés.

Le 31 décembre 2021, EVS détenait 925 140 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires de la société, 1 274 979 actions sont nominatives, dont 811 528 sont détenues par Michel Counson (qui détient également 24 378 actions dématérialisées), 1 157 par EVS, 83 706 par les membres du personnel d'EVS dans le cadre du programme de participation bénéficiaire, et le solde par 12 autres actionnaires particuliers. Les comptes EVS auprès d'Euroclear renseignent 13 052 045 actions dématérialisées.

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci franchit le seuil de 3 % (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5 % (condition imposée par la Loi belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur la base du nombre d'actions en circulation (ex. 14.327.024 actions fin 2021).

7. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée générale ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2021, elle s'est tenue le 18 mai dans les locaux d'EVS et par conférence vidéo, les actionnaires ayant reçu pour recommandation de voter par proxy en raison de la pandémie de Covid-19. Au total, 99 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 2 695 048 actions, soit 18,8 % du capital d'EVS. Toutes les résolutions ont été acceptées à un taux moyen de votes favorables de 81,11 %.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à une Assemblée générale extraordinaire. Cette assemblée ne peut statuer valablement que si 50 % des actions sont présentes ou représentées (« le quorum »). Si ce n'est pas le cas, une seconde Assemblée générale extraordinaire sera convoquée et pourra statuer, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux majorités déterminées par la loi.

Une Assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 18 mai 2021 mais n'a pas atteint le quorum requis. Une deuxième Assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 7 juin 2021. Au total, 103 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 2 715 549 actions, soit 19 % du capital d'EVS. La proposition (i) de renouveler l'autorisation accordée au Conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations et d'accorder l'autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre de l'article 7:202 du Code des sociétés et des associations, ainsi que (ii) de renouveler l'autorisation accordée au Conseil d'administration d'acquiescer et d'aliéner les actions de la société n'a pas été adoptée, car la majorité des trois-quarts des votes émis lors de l'Assemblée générale extraordinaire n'a pas été atteinte. La proposition de refonte des statuts d'EVS afin de les mettre en conformité avec le Code des sociétés et des associations a été approuvée avec 99,9 % de voix favorables à l'Assemblée générale extraordinaire.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais également de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, conformément à l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une participation à ses assemblées générales soient signées par le bénéficiaire effectif économique final. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées d'une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif économique final qui lui permet d'exercer ses droits.

8. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES

La direction d'EVS engage régulièrement le dialogue avec ses actionnaires pour discuter de l'évolution des activités, de la performance et de la stratégie d'EVS, en particulier après la publication de nos rapports d'activités et de nos résultats annuels ou semestriels. Dans ce contexte, le CEO et le CFO ont régulièrement des contacts avec nos plus gros actionnaires et apprécient leur contribution. En outre, nous continuons à tenir compte du feedback que nous recevons de groupes consultatifs d'actionnaires. Enfin, nous répondons souvent aux demandes écrites d'actionnaires, quelle que soit leur taille.

La direction d'EVS a intensifié les interactions avec nos actionnaires en 2021 et continuera à le faire, car nous considérons le dialogue avec les actionnaires comme une grande priorité.

9. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à l'Assemblée générale ordinaire une répartition de ces résultats en fonction de l'intérêt de la société et de ses actionnaires. En tenant compte des restrictions légales en matière de distribution de bénéfices, le Conseil d'administration peut proposer un dividende qui respectera les besoins de la société en matière d'investissements et d'acquisitions. Depuis son introduction en bourse en 1998, EVS a versé des dividendes chaque année. La société a initié dès 2006 l'octroi d'un dividende intérimaire distribué en novembre.

Pour 2021, le Conseil d'Administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022, d'approuver la distribution d'un dividende brut total par action de 1,00 EUR pour l'exercice.

En outre, le conseil d'administration propose une distribution exceptionnelle d'un dividende supplémentaire à verser en mai 2022. EVS entend honorer ses intentions passées de distribuer 1,00 EUR par action par année pour la période allant de 2018 à 2021. À ce titre, après des conditions de marché difficiles en 2020 liées au COVID-19, EVS propose de distribuer un dividende brut exceptionnel supplémentaire en deux étapes.

- Un premier dividende brut exceptionnel de 0,50 EUR par action en mai 2022
- Un second dividende brut exceptionnel de 0,50 EUR par action en mai 2023

Tout ce qui précède est sujet aux conditions de marché et à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration propose en outre de distribuer des parts de la société aux collaborateurs dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires. Ces actions sont basées sur une participation bénéficiaire de 2 % de l'EBIT annuel. En supposant un prix d'action moyen de 21 €, cela représenterait un total de 56 actions à distribuer par collaborateur (seuls les collaborateurs belges sont concernés). Le nombre exact d'actions devra être calculé ultérieurement, en fonction du prix d'action moyen à la clôture des 30 derniers jours précédant la publication de l'invitation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et distribué à tous les collaborateurs belges.

Les dividendes sont payables auprès de l'institution financière suivante :
BANQUE ING SA (« Single ESES Paying Agent Euroclear »)
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

10. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence. EVS s'engage à s'y conformer, sous réserve de certains aspects sur lesquels la société communiquera de façon appropriée. Suivant le principe « se conformer ou expliquer » de ce même Code, le conseil d'administration se réserve le droit d'évaluer et d'adapter l'application de ces normes de bonne gouvernance au vu du domaine d'activité d'EVS, de ses capacités et des contraintes y afférentes, comme décrit ci-dessous :

- Concernant les administrateurs exécutifs, et suite à une étude sur les pratiques et le benchmark dans ce domaine menée en 2021, le conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de fixer un seuil minimum d'actions que les membres exécutifs doivent détenir afin d'éviter toute spéculation. Cette position sera réexaminée régulièrement par le conseil d'administration. Bien que cela ne soit pas obligatoire, la majorité des membres du management exécutif sont déjà actionnaires d'EVS.
- S'agissant des administrateurs non exécutifs, et suite à une étude sur les pratiques et le benchmark dans ce domaine menée en 2021, le conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de permettre à l'administrateur non exécutif de recevoir une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société, pour éviter

le conflit d'intérêts et sauvegarder l'indépendance des administrateurs non exécutifs. Cette position sera réexaminée régulièrement par le conseil d'administration.

- Le comité d'audit se réunit deux fois par an, selon les besoins de la société. Tous les trois ans, il examine les règles de fonctionnement, évalue sa propre efficacité et recommande au conseil d'administration d'apporter les adaptations nécessaires. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. Il a donc entrepris de définir les critères d'évaluation ainsi que les analyses devant être effectuées à cette fin. La première évaluation qui résultera de ces analyses a été reprogrammée en 2022.
- Au moins une fois par mois, le management exécutif est censé remettre au comité d'audit le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société pour permettre au comité d'audit de vérifier que les principaux risques (y compris les risques liés à la fraude et au respect de la législation et des règles en vigueur) sont correctement identifiés, gérés et communiqués. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. C'est pourquoi il a demandé que la mission fasse l'objet d'une procédure préliminaire visant à confirmer ses compétences et ses responsabilités, qui a débuté fin 2021 et est toujours en cours.
- En principe, le Directeur de la comptabilité du groupe (travaillant sous l'autorité du CFO) exerce les fonctions d'audit interne. Le comité d'audit formule des recommandations concernant la sélection, la nomination, le renouvellement de mandat et la révocation du responsable de l'audit interne et surveillera la réactivité du management par rapport aux conclusions et recommandations qu'il lui adresse. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. C'est pourquoi il a demandé que la mission fasse l'objet d'une procédure préliminaire visant à confirmer ses compétences et ses responsabilités, qui a débuté fin 2021 et est toujours en cours.
- Le comité d'audit doit examiner le programme de travail de l'auditeur interne, eu égard aux rôles complémentaires des fonctions d'audit interne et externe. Il doit recevoir des rapports d'audit interne ou un résumé périodique de ceux-ci. Aucune périodicité à cet égard n'avait été fixée dans le passé. C'est pour cette raison qu'un programme d'audits internes et de présentations auprès du comité a été planifié. Le comité d'audit examine si nécessaire l'efficacité de l'audit interne. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cet examen n'a pas toujours été effectué par le passé. Il entreprendra donc de définir les critères d'évaluation ainsi que les analyses devant être effectuées à cette fin. Le premier examen qui résultera de ces analyses a été reprogrammé avant 2022.
- Par souci de clarté, et contrairement à ce que nous avons fait en 2017, nous avons respecté la recommandation du Code de gouvernance d'entreprise selon laquelle les actions ne peuvent pas être attribuées définitivement et les options ne peuvent pas être exercées moins de trois ans après leur attribution dans les plans de warrants émis en 2021 (comme en 2020).

RAPPORT DE REMUNERATIONS

1. LES ADMINISTRATEURS

1.1. Politique de rémunération

Les Administrateurs non exécutifs reçoivent un montant forfaitaire annuel, éventuellement proratisé. Ce montant forfaitaire inclut la participation à six réunions par an. Les Administrateurs non exécutifs perçoivent également, en guise de rémunération pour l'exécution de leur mandat, un montant fixe par séance du Conseil d'administration (au-delà de 6 réunions par an) ou d'un comité spécialisé.

La politique et l'enveloppe de rémunération des Administrateurs sont approuvées par l'Assemblée générale ordinaire. Lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité l'augmentation de la rémunération du Conseil d'administration, proposée après une analyse effectuée avec d'autres sociétés comparables dans le but de professionnaliser davantage la gouvernance de la société.

Depuis l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016 (avec effet au 1^{er} janvier 2016), la rémunération est fixée comme suit (EUR) :

| | | Rémunération fixe | | Rémunération liée aux présences aux réunions | | Autres ³ |
|---|----------------------------|---|---|---|-------------------------------|---------------------|
| | | Conseil d'administration | Comités spéciaux | Conseil d'administration | Présence aux comités spéciaux | |
| Non exécutifs | | | | | | |
| InnoConsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER | Administrateur indépendant | 20 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an. | | 1 500 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence | 1 000 par présence | |
| 7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE | Administrateur indépendant | 20 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an. | | 1 500 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence | 1 000 par présence | |
| Accompany You, représentée par Anne CAMBIER | Administrateur indépendant | 20 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an. | 2 000 en tant que président du comité des rémunérations | 1 500 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence | 1 000 par présence | |
| Philippe MERCELIS | Administrateur indépendant | 20 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an. | 2 000 en tant que président du comité d'audit | 1 500 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence | 1 000 par présence | |
| The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan DESCHUYFELEER | Administrateur indépendant | 40 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an. | | 1 500 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence | 1 000 par présence | |
| Exécutifs | | | | | | |
| Michel COUNSON | Administrateur délégué | 20 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an. | | | | 500 par entretien |

Les montants forfaitaires ou montants fixes sont ajustés pro rata temporis en fonction de la date de nomination/démission en cours d'année

L'assemblée générale ordinaire de mai 2001 a approuvé la politique de rémunération telle qu'exposée ci-dessus.

³ L'Assemblée générale ordinaire de mai 2020 a approuvé à l'unanimité l'octroi à tous les membres du Conseil d'administration d'une rémunération globale supplémentaire de 15 000 euros par an, pour l'exécution de missions exceptionnelles dans le cadre de leur fonction d'administrateur validées par le Conseil d'administration (comme notamment des entretiens, des réunions de préparation et des réunions internes autres que les réunions du Conseil d'administration ou d'un comité (audit, rémunérations ou stratégique)). Le Conseil d'administration répartira ce montant entre ses membres suivant le nombre et l'importance des missions exceptionnelles qu'ils auront effectuées.

Par souci de clarté :

- La société et ses filiales ne consentent pas de prêts personnels, de garanties, etc. aux membres du Conseil d'administration ou de l'équipe exécutive. Si des Administrateurs sont chargés de missions et de projets particuliers, ils peuvent percevoir une rémunération appropriée à cet effet, ce qui est notamment le cas des Administrateurs exécutifs.
- Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les administrateurs non exécutifs au terme de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'actions, de warrants ou de stock-options. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération basée sur les performances ni d'avantages liés à la retraite.

1.2. Rapport de rémunérations en 2021

Pour l'exécution de leur mandat en 2021, les administrateurs ont perçu les rémunérations suivantes (EUR) :

| | | Rémunération fixe | | Rémunération liée aux présences aux réunions | | Autres | Réduct. de 10 %* | TOTAL 2021 |
|---|----------------------------|--------------------------|------------------|--|------------------|--------|------------------|----------------|
| | | Conseil d'administration | Comités spéciaux | Conseil d'administration | Comités spéciaux | | | |
| Non exécutifs | | | | | | | | |
| InnoConsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER | Administrateur indépendant | 20 000 | | 1 500 | 9 000 | 1 500 | -800 | 31 200 |
| 7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE | Administrateur indépendant | 20 000 | | 1,500 | 4 000 | | -600 | 24 900 |
| MMBu, représentée par Patricia LANGRAND | Administrateur indépendant | 6 667 | | | | | -500 | 6 167 |
| Accompany You, représentée par Anne CAMBIER | Administrateur indépendant | 20 000 | 2 000 | 1 500 | 5 000 | 500 | -750 | 28 250 |
| Philippe MERCELIS | Administrateur indépendant | 13 333 | 1 500 | | 6 000 | 1 500 | -683 | 21 650 |
| The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan DESCHUYFELEER | Administrateur indépendant | 40 000 | | 1,500 | 9 000 | 500 | -1.300 | 49 700 |
| Exécutifs | | | | | | | | |
| Michel COUNSON | Administrateur délégué | 20 000 | | | | | -500 | 19 500 |
| TOTAL | | | | | | | | 181 367 |

*Au cours de la réunion du conseil du 8 décembre 2020, les administrateurs ont approuvé une réduction de 10 % de leur rémunération pour une période de 4 mois comprise entre janvier 2021 et avril 2021.

Au 31 décembre 2021, en fonction des déclarations de transparence reçues et des modifications inscrites au registre des actionnaires, les membres du Conseil d'administration détenaient directement ou indirectement 835 906 actions sur un total de 14 327 024, soit 5,8 % du capital souscrit.

1.3. Information comparative sur l'évolution des rémunérations et de la performance de la société

Le tableau repris ci-dessous montre l'évolution des rémunérations des cinq dernières années.

| En € | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|
| Évolution des rémunérations | | | | | |
| Rémunération moyenne des collaborateurs | 72 122 | 74 778 | 81 572 | 78 056 | 87 327 |
| Performance d'EVS | | | | | |
| EBIT (millions d'€) | 34,9 | 28,1 | 23,0 | 5,7 | 37,1 |
| ROCE | 36,3 % | 54,7 % | 27,3 % | 8,1 % | 38,0 % |
| Free cash-flow (millions d'€) | 25,5 | 32,0 | 21,2 | 9,5 | 38,2 |

Comme défini par la loi du 28 avril 2020, le Groupe publiera à l'avenir le ratio entre le membre de la direction le mieux payé (CEO) et le collaborateur le moins bien payé en Belgique. Pour 2021, ce ratio est de 11x.

Le collaborateur le moins bien payé est défini comme un collaborateur à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année, la rémunération totale réelle reçue par ce collaborateur est prise en compte dans le calcul du ratio.

La publication de ce ratio est une nouvelle pratique requise par la loi et, en tant que telle, elle sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio.

2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF

2.1. Politique de rémunération

2.1.1. Notre vision

« *Nous préférons l'équité à l'égalité* ». Chez EVS, notre objectif n'est pas d'offrir une rémunération égale, mais une rémunération juste. Nous offrons à chacun une rémunération personnalisée, juste et compétitive reflétant sa performance et son niveau de responsabilité. Nous souhaitons rester innovants et à l'écoute des membres de notre équipe tout en respectant notre stratégie d'employeur attentif. Nous voulons prendre soin des membres de notre équipe, comme nous souhaiterions qu'ils prennent soin de nos clients.

La politique de rémunération vise à attirer, conserver et motiver des collaborateurs compétents et professionnels. C'est pourquoi le montant de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et des responsabilités. Le Comité des rémunérations évalue chaque année la rémunération totale et organise des réunions supplémentaires en cas de besoin. Le niveau de rémunération fait également l'objet d'analyses de comparabilité avec des références externes, soit via des études soit via des conseils externes.

Chez EVS, nous utilisons la méthodologie d'évaluation des postes du Groupe Hay pour classer les fonctions et les comparer aux pratiques du marché. Notre système actuel de classification des postes a été initié il y a quelques années et est actualisé régulièrement. Le département RH demande à Korn Ferry Hay Group de procéder régulièrement à un contrôle de la classification existante afin de garantir une base correcte, cohérente et solide pour les applications liées à la classification (par ex. rétribution, mobilité, recrutement...) et inclure des informations de benchmarking liées à la rétribution. Chez EVS, les analyses comparatives avec le marché sont basées sur la valeur médiane du marché plutôt que la moyenne. Pour nous situer à un niveau de rémunération juste par rapport au marché, nous considérons une rémunération juste dans une fourchette comprise entre 80 % et 120 % de la médiane du marché. Les références utilisées sont choisies selon le secteur, la taille des sociétés et la localisation. Nous tenons à nous assurer que notre stratégie de rétribution favorise l'engagement de nos équipes à l'égard de la stratégie à long terme d'EVS.

2.1.2. Composantes de rémunération du CEO et des autres membres du management exécutif

2.1.2.1 Vue d'ensemble

| | Rémunération de base (RB) | ICT* | Indicateurs ICT* | | | Warrants | Autres avantages** | Assurance et contributions au régime de pensions** |
|-----|---------------------------|-----------------------------|------------------|-------------|------------------------------|--------------------|--------------------|--|
| | | | EBIT | Performance | Enregistrements de commandes | | | |
| CEO | 353 000 EUR | 141 200 EUR (40 % de la RB) | 100 % | - | - | 33 000 | Aucun | N/A |
| CCO | | 40 % de la RB | 35 % | 10 % | 55 % | Max. 20 % de la RB | Aucun | N/A |
| CFO | | 20 % de la RB | 70 % | 30 % | - | Max. 20 % de la RB | Aucun | N/A |
| CMO | | 20 % de la RB | 70 % | 30 % | - | Max. 20 % de la RB | Aucun | N/A |
| CPO | | 20 % de la RB | 70 % | 30 % | - | Max. 20 % de la RB | Aucun | N/A |
| CTO | | 20 % de la RB | 70 % | 30 % | - | Max. 20 % de la RB | Aucun | N/A |

*Intéressement à court terme (ICT) - Le conseil d'administration a sélectionné des indicateurs ICT, tels que proposés par le Comité des nominations et des rémunérations, qui sont essentiels pour atteindre les objectifs stratégiques d'EVS : les objectifs visés en matière d'EBIT annuel, de performance et d'enregistrements de commandes sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice pertinent, et les résultats sont suivis chaque trimestre et évalués chaque année. La période d'évaluation correspond à l'exercice écoulé et le montant de l'ICT est fixé au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés annuellement par le Conseil d'administration. Les objectifs en matière d'EBIT annuel et d'enregistrements de commandes sont ambitieux mais réalisables pour améliorer la valeur pour les actionnaires. Le management d'EVS considère qu'il serait préjudiciable pour les affaires d'EVS (en particulier concernant la concurrence) de divulguer les détails des objectifs en matière d'EBIT et d'enregistrements de commandes, mais ces deux objectifs sont conformes à nos prévisions de chiffre d'affaires divulguées publiquement au début de l'année dans notre communiqué de presse financier. Les objectifs de performance portent habituellement sur : la stratégie, les clients, la gestion des membres de l'équipe d'EVS et la durabilité.

**Autres avantages et contributions au régime de pensions – Le CEO et les autres membres du management exécutif sont des sociétés de management qui fournissent leurs services à titre indépendant, ce qui implique qu'ils ne bénéficient pas d'autres avantages, d'assurances ni de contributions au régime de pensions comme c'est le cas de nos collaborateurs.

2.1.2.2 Versement de l'ICT

a. CEO

| Objectif d'EBIT | Inférieur au seuil | Seuil | Objectif cible | Plafond |
|-----------------|--------------------|-------|----------------|---------|
| Résultats | <80 % | 80 % | 100 % | 120 % |
| Versement | 0 % | 50 % | 100 % | 150 % |

Opportunité maximale ICT : 60 % de la rémunération de base (soit 211 800)

b. CCO

| Objectif d'EBIT | Inférieur à l'objectif | Seuil | Objectif cible | Plafond |
|-----------------|------------------------|-------|----------------|---------|
| Résultats | <80 % | 80 % | 100 % | 120 % |
| Versement | 0 % | 50 % | 100 % | 150 % |

| Objectif de performance | Objectif cible | | Plafond |
|-------------------------|----------------|------|---------|
| Résultats | 0 % | 50 % | 100 % |
| Versement | 0 % | 50 % | 100 % |

| Objectif d'enregistrements de commandes | Inférieur à l'objectif | Seuil | Objectif cible | Plafond | Super plafond |
|---|------------------------|-------|----------------|---------|---------------|
| Résultats | <80 % | 80 % | 100 % | 110 % | 120 % |
| Versement | 0 % | 30 % | 100 % | 145 % | 200 % |

Opportunité maximale ICT : 71 % de la rémunération de base

c. CFO, CTO, CPO, CMO

| Objectif d'EBIT | Inférieur à l'objectif | | Seuil | Objectif cible | Plafond |
|-----------------|------------------------|--|-------|----------------|---------|
| Résultats | <80 % | | 80 % | 100 % | 120 % |
| Versement | 0 % | | 50 % | 100 % | 150 % |

| Objectif de performance | | | Objectif cible | Plafond | |
|-------------------------|-----|------|----------------|---------|-------|
| Résultats | 0 % | 50 % | 100 % | 125 % | 150 % |
| Versement | 0 % | 50 % | 100 % | 125 % | 150 % |

Opportunité maximale ICT : 30 % de la rémunération de base

Les membres du management exécutif ne reçoivent aucun acompte sur la rémunération variable.

2.1.2.3 Conséquences sur l'ICT en cas de cessation du contrat de services du CEO et d'autres membres du management exécutif

En cas de cessation du contrat de services du CEO et d'autres membres du management exécutif, l'ICT n'est pas dû, sauf en cas de résiliation (i) par EVS sans motif (ou au motif d'une indisponibilité du prestataire pour raisons médicales ou pour cause de décès) ou (ii) par le prestataire avec motif ; dans les deux cas, le prestataire aura droit au versement de l'ICT :

- lié à l'exercice précédant l'année durant laquelle le préavis écrit de résiliation aura été donné ;
- lié à l'exercice durant lequel le préavis écrit de résiliation aura été donné, uniquement si le préavis est donné après le 1^{er} juillet de cet exercice, et uniquement au pro rata (ou, si le motif est une indisponibilité du prestataire pour raisons médicales ou pour cause de décès – 50 % de cet ICT est dû si le préavis écrit est donné avant le 1^{er} juillet de cet exercice ou 100 % de cet ICT est dû si le préavis écrit est donné après le 1^{er} juillet de cet exercice.

2.2. Rapport de rémunérations en 2021

2.2.1. Vue d'ensemble

| | Rémunération de base (RB) | Versement de l'ICT 2021 – Coût total pour la société | Indicateurs ICT* |
|--|--|---|--|
| CEO | 346 879 EUR | 211 800 EUR | Plafond de l'ICT – 150 % |
| Autres membres du comité exécutif | 1 419 556 EUR * | 437 099 EUR * | EBIT et/ou Enregistrements de commandes et/ou Performance |
| | En ce compris les indemnités de résiliation versées à Sbasyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, ancien CFO (139 152 EUR) et à Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, ancien CTO (150 268 EUR) tel que convenu dans les dispositions de résiliation de leurs contrats de services respectifs | * en ce compris la rémunération variable octroyée à Sbasyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, ancien CFO et à Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, ancien CTO conformément aux dispositions de leurs contrats de services. | Versement dépassant 150 % des gains globaux de l'ICT en cas d'objectif atteint, en moyenne |

2.2.2. CEO

InnoVision BV, représentée par Serge Van Herck, CEO, a reçu en rémunération de base un montant total de 346 879 EUR et un ICT de 211 800 EUR pour l'année 2021 (qui correspond à son plafond ICT, soit 150 % des gains de l'ICT du CEO en cas d'objectif atteint, ce qui correspond à 141 200 EUR)

2.2.3. Autres membres du management exécutif

Pour l'exercice 2021, les autres membres du management exécutif étaient :

- Sbasyyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, CFO – contrat terminé le 4 mars 2021
- Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, CTO – contrat terminé le 16 décembre 2021
- Ikaro Srl, représentée par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représentée par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représentée par Pierre MATELART, CPO
- WeMagine Srl, représentée par Veerle DE WIT, CFO

Les autres membres du management exécutif ont reçu, en 2021, une rémunération de base globale de 1 419 ,556 EUR (coût total pour la société), en ce compris les indemnités de résiliation versées à Sbasyyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, ancien CFO (139 152 EUR) et à Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, ancien CTO (150 268 EUR), tel que convenu dans les dispositions de résiliation de leurs contrats de services respectifs (correspondant à 110 jours de prestation de services à EVS), et une rémunération variable globale de 437 099 EUR (coût total pour la société et comprenant la rémunération variable octroyée à Sbasyyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, ancien CFO et à Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, ancien CTO conformément aux dispositions de leurs contrats de services), ce qui représente plus de 150 % de l'ICT global en cas d'objectif atteint, en moyenne.

2.2.4. Warrants

Les warrants accordés au CEO et aux autres membres du management exécutif sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations sur base des résultats de la société et de leurs performances.

En 2021, le CEO a reçu 33 000 warrants, et les autres membres du comité exécutif ont reçu des warrants comme suit, conformément au Plan de warrants 2021 d'EVS :

- Axel BLANCKAER : 10 000 warrants
- Nicolas BOURDON : 7 500 warrants
- Quentin GRUTMAN : 10 000 warrants
- Pierre MATELART : 7 500 warrants

Les principales caractéristiques du plan de warrants 2021 sont :

- Date d'octroi : 22 juin 2021
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2024)
- Premier jour possible d'exercice : 1^{er} janvier 2025
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des warrants : 21 juin 2027)
- Prix d'exercice : 18,21 EUR (Moyenne du cours de clôture des actions d'EVS 30 jours avant le 22 juin 2021)

3. PROCÉDURES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'année considérée n'a été marquée par aucun conflit d'intérêts selon la procédure prévue à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un investissement dans des actions d'EVS Broadcast Equipment (ci-après « EVS ») comporte des risques. Conformément aux prescriptions des directives européennes et à la loi belge (Code belge des sociétés et des associations et Arrêté royal belge du 14 novembre 2007), le lecteur et tout investisseur potentiel doivent examiner attentivement les facteurs de risques suivants et toutes les autres informations figurant dans le présent rapport annuel avant d'acheter nos actions. La réalisation d'un des risques suivants pourrait gravement affecter nos activités, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation. Dans cette hypothèse, le cours de nos actions pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre tout ou partie des fonds investis.

Nous distinguons des risques primaires et secondaires.

1. RISQUES PRIMAIRES

- Nous sommes confrontés à la concurrence, et si nous ne parvenons pas à l'affronter efficacement, nous pourrions subir une diminution de nos ventes ou une pression sur nos prix, ce qui nuirait à nos futurs résultats d'exploitation.
- La plupart de nos ventes sont réalisées auprès de clients actifs dans le secteur de la diffusion, qui utilisent nos produits pour la production et la transmission de contenu télévisé. Si nous cessons de générer des revenus de ce marché ou si ce marché subit une récession, nos ventes pourraient diminuer.
- Nous dépendons des ventes de nos serveurs vidéo des gammes XT et XS. Si la demande de ces produits sur le marché s'interrompt, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en souffrir.
- Nos activités pourraient être affectées si nos sous-traitants ne peuvent nous assurer un approvisionnement approprié de composants pour nos produits : il s'agit d'un souci grandissant au vu de la récente pénurie sur le marché des composants électroniques.
- Si nous subissons des retards, des pénuries ou des défauts de qualité auprès de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite dans le futur dépend de notre capacité à attirer un personnel de qualité et à retenir les éléments-clés, et notre incapacité à le faire pourrait affecter notre capacité à développer nos activités.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, ce qui pourrait avoir une influence négative sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent une grande fiabilité. Si nous ne pouvons fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à concevoir et à commercialiser de nouveaux produits ou à développer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse de nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à nous adapter aux changements technologiques et à l'évolution des normes du secteur, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs dans le futur.
- Si nos produits ne sont pas interopérables avec d'autres systèmes, des commandes pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont extrêmement complexes et pourraient contenir des erreurs de logiciel ou de matériel non encore détectées, ce qui pourrait porter préjudice à notre réputation et à nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à gérer notre croissance efficacement, nos activités pourraient en pâtir.
- Nous ne pouvons pas exclure que la pandémie actuelle de coronavirus et un reconfinement mondial résultant d'une nouvelle vague générale (bien que de moins en moins probable) puissent avoir de graves répercussions sur nos revenus et nos flux de trésorerie d'exploitation, compromettant ainsi potentiellement notre hypothèse de continuité d'exploitation. La pandémie de coronavirus pourrait également entraîner l'annulation ou d'importants changements concernant les grands événements de 2022, affectant la capacité d'EVS à honorer l'ensemble du carnet de commandes se rapportant à ces grands événements. EVS surveille constamment les indicateurs du Covid-19 afin d'anticiper les impacts potentiels sur ses activités.

2. RISQUES SECONDAIRES

- Il est possible que nous ne puissions pas continuer à maintenir ou à accroître notre rentabilité et que nos taux de croissance récents ne soient pas révélateurs de notre croissance future.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont déjà fluctué par le passé et pourraient à nouveau fluctuer dans le futur, ce qui pourrait provoquer une baisse du cours de nos actions.
- Nous avons des activités internationales importantes et la majeure partie de nos revenus provient de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques considérables, en ce compris des risques liés aux fluctuations des devises.
- Nos futures performances financières dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent pas à se développer au rythme que nous escomptons, nos résultats d'exploitation en seront gravement affectés.
- Les processus d'investissement de nos clients peuvent être longs et imprévisibles. Il est donc difficile de formuler des prévisions de ventes pour un trimestre particulier.
- Notre utilisation de logiciels open source et d'autres technologies et éléments de propriété intellectuelle de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Un échec dans la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire gravement à nos activités.
- Si un tiers allègue que nous enfreignons ses droits de propriété intellectuelle, sans distinction qu'il gagne ou pas en justice, nous pourrions être tenus à une procédure judiciaire coûteuse et longue ou à la souscription de licences onéreuses, ce qui pourrait affecter nos activités.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient nous imposer une responsabilité ou influencer négativement notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des prescriptions réglementaires sur le respect de l'environnement et sur la santé et la sécurité qui pourraient alourdir nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.
- Nous pourrions prospérer au travers d'acquisitions d'autres sociétés ou de participations dans celles-ci, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou consommer des ressources qui sont nécessaires à l'exploitation d'autres parties de notre entreprise.
- L'adoption de nouvelles normes comptables ou les futures interprétations de normes comptables existantes pourraient influencer négativement nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences liées au statut d'entreprise cotée pourraient restreindre nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Notre entreprise ou l'une de nos filiales pourrait nécessiter des capitaux supplémentaires pour le soutien d'activités commerciales, et il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles, ou pas dans des conditions acceptables.

Le Conseil d'administration

Liège, le 1^{er} avril 2022

DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO
Représentant d'une BV

atteste que, à sa connaissance,

- a) les états financiers complets, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne, offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion présente fidèlement les événements importants et les transactions entre parties liées de 2021, y compris leur impact sur les états financiers complets, ainsi qu'une description des risques et incertitudes existants pour les mois restants de l'exercice.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

| (milliers d'euros) | Notes | 2021 | 2020 |
|--|------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 3 | 137 578 | 88 111 |
| Coût des ventes | 6.2 | -41 764 | -29 554 |
| Bénéfice brut | 6.2 | 95 814 | 58 557 |
| Marge brute % | | 69,6 % | 66,5 % |
| Frais de ventes et administratifs | 6.4 | -32 392 | -27 486 |
| Frais de recherche et de développement | 6.3 | -27 088 | -24 004 |
| Autres produits opérationnels | 6.6 | 1 108 | 152 |
| Autres charges opérationnelles | 6.6 | -114 | -1 217 |
| Plan de participation bénéficiaire et warrants | 6.4 | -232 | -352 |
| Résultat d'exploitation (EBIT) | | 37 096 | 5 650 |
| Marge d'exploitation (EBIT) % | | 27,0 % | 6,4 % |
| Produits d'intérêts des prêts et dépôts | 6.5 | 51 | 57 |
| Charges d'intérêts | 6.5 | -893 | -833 |
| Autres produits/(charges) financiers nets | 6.5 | 1 254 | -860 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence | 5 | 193 | 339 |
| Résultat avant impôts | | 37 701 | 4 353 |
| Impôts sur le résultat | 7 | -2 797 | 2 833 |
| Résultat net | | 34 904 | 7 186 |
| Attribuable à : | | | |
| Intérêts de tiers | | | |
| Part du groupe | | 34 904 | 7 186 |
| RÉSULTATS PAR ACTION (en nombre d'actions et en euros) | 8 | 2021 | 2020 |
| Nombre moyen d'actions | | 13 400 624 | 13 668 612 |
| Nombre moyen d'actions dilué | | 13 587 624 | 13 674 232 |
| Résultat de base – part du groupe | | 2,60 | 0,53 |
| Résultat dilué – part du groupe ⁽¹⁾ | | 2,57 | 0,53 |

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|--|---------------|--------------|
| Résultat net | 34 904 | 7 186 |
| Autres éléments du résultat global de la période | | |
| Écarts de conversion monétaire | 475 | -491 |
| Total des éléments recyclables | 475 | -491 |
| Gains / (pertes) sur la réévaluation des obligations au titre de prestations définies, net d'impôt | -412 | -78 |
| Total des éléments non recyclables, net d'impôt | -412 | -78 |
| Total des autres éléments du résultat global de la période, net d'impôt | 63 | -569 |
| Total du résultat global de la période | 34 967 | 6 617 |
| Attribuable à : | | |
| Intérêts de tiers | | |
| Part du groupe | 34 967 | 6 617 |

- (1) Le bénéfice dilué par action comprend :
- 187 000 bons de souscription attribués en décembre 2020, dont 159 000 sont en circulation à la fin de l'année, avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action. L'échéance de ces 159 000 bons de souscription est en octobre 2026 ; et
 - 158 600 bons de souscription attribués en juin 2021 et en circulation à la fin de l'année, avec un prix d'exercice inférieur au prix de l'action. L'échéance de ces 158 600 bons de souscription est en juin 2027.

Le bénéfice dilué par action ne comprend pas 138 832 bons de souscription en circulation à la fin de 2021 car ils ne sont pas susceptibles d'exercice étant donné que les prix d'exercice étaient supérieurs au prix de l'action.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)

| ACTIF (milliers d'euros) | Notes | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 |
|--|--------------|---------------------|---------------------|
| Actifs non courants : | | | |
| Goodwill | 10 | 2 832 | 2 832 |
| Autres immobilisations incorporelles | 11 | 6 113 | 7 041 |
| Terrains et constructions | 12 | 52 673 | 51 662 |
| Autres immobilisations corporelles | 12 | 4 307 | 5 034 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 5 | 1 920 | 1 760 |
| Autres débiteurs | 15 | 2 408 | 543 |
| Impôts différés actifs | 7.3 | 5 933 | 8 725 |
| Immobilisations financières | 13 | 404 | 395 |
| Total actifs non courants | | 76 590 | 77 992 |
| Actifs courants : | | | |
| Stocks | 14 | 25 951 | 22 579 |
| Créances commerciales | 15 | 38 924 | 30 728 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 15 | 6 417 | 5 929 |
| Immobilisations financières | 16 | 201 | 120 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 17 | 72 144 | 52 668 |
| Total actifs courants | | 143 637 | 112 024 |
| Actifs non courants comme destinés à la vente | 18 | - | - |
| Total des actifs | | 220 227 | 190 016 |
| PASSIF (milliers d'euros) | | | |
| Capitaux propres | | | |
| Capital | 19 | 8 772 | 8 772 |
| Réserves | 19.6 | 170 570 | 149 309 |
| Actions propres | 19.5 | -17 776 | -17 835 |
| Total réserves consolidées | | 152 794 | 131 474 |
| Écarts de conversion | 19.7 | 751 | 276 |
| Capitaux propres, part du groupe | | 162 317 | 140 522 |
| Intérêts de tiers | | - | - |
| Total des capitaux propres | | 162 317 | 140 522 |
| Provisions | 21 | 1 502 | 1 299 |
| Impôts différés passifs | 7.3 | 11 | 1 389 |
| Dettes financières | 20 | 13 554 | 12 251 |
| Autres dettes | 6.4.1 | 1 825 | 993 |
| Passifs non courants | | 16 892 | 15 932 |
| Dettes financières | 20 | 3 728 | 4 713 |
| Dettes fournisseurs | 22 | 10 497 | 5 775 |
| Dettes sociales et salariales | 23 | 10 658 | 7 005 |
| Impôts à payer | | 2 586 | 2 258 |
| Autres dettes, acomptes reçus, comptes de régularisation | 22 | 13 549 | 13 811 |
| Passifs courants | | 41 018 | 33 562 |
| Total des passifs et capitaux propres | | 220 227 | 190 016 |

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

| | Notes | 2021 | 2020 |
|---|--------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Bénéfice net, part du groupe | | 34 904 | 7 186 |
| Ajustements pour : | | | |
| - Autres éléments du résultat global de la période et autres produits opérationnels | | - | 18 |
| - Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles | 11, 12 | 7 015 | 6 658 |
| - Réduction de valeur du goodwill | 10 | - | 1 125 |
| - Plan de participation bénéficiaire et warrants | 6.4 | 232 | 352 |
| - Provisions | 21 | 417 | -337 |
| - Charge d'impôts | 7 | 2 797 | -2 833 |
| - Charges/produits d'intérêts | 6.5 | -412 | 1 636 |
| - Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence | | -193 | -339 |
| Ajustements pour les variations des éléments du fonds de roulement : | | | |
| - Stocks | 14 | -3 372 | -3 648 |
| - Créances commerciales | 15 | -10 061 | 8 204 |
| - Autres créances et comptes de régularisation | 15 | -430 | -1 206 |
| - Dettes fournisseurs | 22 | 4 722 | -1 446 |
| - Dettes sociales et salariales | | 3 653 | -1 671 |
| - Autres dettes, acomptes reçus, comptes de régularisation | | -263 | 4 184 |
| - Écarts de conversion | | 813 | 590 |
| <i>Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles</i> | | 39 822 | 18 473 |
| Impôts sur les bénéfices reçus / (payés) | 7 | -1 112 | 686 |
| Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | 38 710 | 19 159 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | | -234 | -53 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles (terrains et construction et autres immobilisations corporelles) | 12 | -1 357 | -2 264 |
| Ventes d'immobilisations corporelles | | - | 207 |
| Acquisitions d'entreprises | | - | -10 255 |
| Autres immobilisations financières | | 3 | -35 |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement | | -1 588 | -12 400 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | | |
| Remboursements de dettes | 20 | -1 086 | -4 590 |
| Encaissements liés à de nouveaux emprunts | 20 | - | 5 500 |
| Remboursement des dettes relatives à des contrats de location-financement | 20 | -3 417 | -3 224 |
| Intérêts payés | 6.5 | -566 | -1 645 |
| Intérêts reçus | 6.5 | 13 | 57 |
| Dividendes reçus des participations mises en équivalence | | - | - |
| Dividende payé - dividende intérimaire | 9 | -6 701 | - |
| Dividende payé - dividende final | 9 | -6 699 | - |
| Autre allocation | | - | -300 |
| Achats (-) / ventes (+) d'actions propres | 19.5 | - | -7 908 |
| Augmentation des capitaux propres | | - | - |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | | -18 456 | -12 110 |
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | 18 666 | -5 351 |
| Différence de change nette | | 810 | -991 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période | | 52 668 | 59 010 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période | | 72 144 | 52 668 |

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

| (milliers d'euros) | Capital | Réserves | Actions propres | Écarts de conversion monétaire | Capitaux propres, part du groupe | Intérêts de tiers | Total Capitaux propres |
|---|--------------|----------------|-----------------|--------------------------------|----------------------------------|-------------------|------------------------|
| Solde au 1^{er} janvier 2020 | 8 772 | 142 149 | -9 927 | 767 | 141 761 | - | 141 761 |
| Bénéfice ou perte | | 7 186 | | | 7 186 | | 7 186 |
| Autres éléments du résultat global | | -78 | | -491 | -569 | | -569 |
| Total du résultat global de la période | | 7 108 | | -491 | 6 617 | | 6 617 |
| Augmentation des capitaux propres | | - | | | - | | - |
| Paievements basés sur des actions | | 352 | | | 352 | | 352 |
| Opérations liés aux actions propres | | | -7 908 | | -7 908 | | -7 908 |
| Dividende final | | | | | | | - |
| Dividende intérimaire | | | | | | | - |
| Autre allocation | | -300 | | | -300 | | -300 |
| Solde au 31 décembre 2020 | 8 772 | 149 309 | -17 835 | 276 | 140 522 | | 140 522 |

| (milliers d'euros) | Capital | Réserves | Actions propres | Écarts de conversion monétaire | Capitaux propres, part du groupe | Intérêts de tiers | Total Capitaux propres |
|---|--------------|----------------|-----------------|--------------------------------|----------------------------------|-------------------|------------------------|
| Solde au 1^{er} janvier 2021 | 8 772 | 149 309 | -17 835 | 276 | 140 522 | | 140 522 |
| Bénéfice ou perte | | 34 904 | | | 34 904 | | 34 904 |
| Autres éléments du résultat global | | -412 | | 475 | 63 | | 63 |
| Total du résultat global de la période | | 34 492 | | 475 | 34 967 | | 34 967 |
| Augmentation des capitaux propres | | | | | | | |
| Paievements basés sur des actions | | 232 | | | 232 | | 232 |
| Opérations liés aux actions propres | | | 59 | | 59 | | 59 |
| Dividende final | | -6 699 | | | -6 699 | | -6 699 |
| Dividende intérimaire | | -6 701 | | | -6 701 | | -6 701 |
| Autre allocation | | -63 | | | -63 | | -63 |
| Solde au 31 décembre 2021 | 8 772 | 170 570 | -17 776 | 751 | 162 317 | | 162 317 |

NOTES CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA
Liège Science Park
Rue Bois Saint-Jean, 13
B-4102 Seraing
TVA : BE 0452.080.178
N° d'entreprise : BE0452.080.178
www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme régie par le droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne. Son siège social est situé en Belgique.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 1^{er} avril 2022. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés et ce, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 17 mai 2022.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les statuts et les rapports spéciaux prévus par le Code belge des sociétés et des associations peuvent être obtenus au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège et dans le Moniteur belge et sur son site internet (« <http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm> »). Ces documents, ainsi que les rapports annuels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent également être demandés au siège social de la société. Les informations financières sont disponibles sur le site www.evs.com.

1.3. Objet social

La société a pour objet social : « le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel, ainsi que, plus généralement, toute opération généralement quelconque, commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière en Belgique ou à l'étranger, relative directement ou indirectement, au traitement de l'image et du son, sous quelque forme que ce soit. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses services ».

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des plans d'intéressement du personnel (à la date d'octroi), des instruments financiers dérivés et des contreparties conditionnelles, qui ont été évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

2.2. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne.

2.3. Nouvelles normes, interprétations et modifications

Le groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les normes et interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et qui sont d'application à compter de l'exercice annuel ouvert le 1^{er} janvier 2021. Le groupe n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes IFRS qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur.

Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Amendements aux IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2.
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juin 2020).
- Amendements à IFRS 4 Contrats d'assurance – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2023 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021).

L'application des normes, interprétations et modifications susmentionnées n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Normes et interprétations émises, mais non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} avril 2021).
- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022).
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022).
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022).
- Améliorations annuelles 2018–2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022).
- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023).
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen).

L'application des normes, interprétations et modifications susmentionnées ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.

2.4. Résumé des changements dans les principes comptables

La société a toujours utilisé les mêmes principes comptables pour toutes les périodes présentées dans ses états financiers IFRS. Aucune modification préjudiciable n'a été apportée à la politique comptable, à l'exception de la première application des nouvelles normes, interprétations et modifications comme décrite dans la note 2.3.

2.5. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.6. Filiales

Les filiales sont les entités qu'EVS contrôle, c'est-à-dire pour lesquelles les éléments suivants sont réunis : (a) EVS détient le pouvoir (de droit ou de fait) sur l'entité émettrice ; (b) EVS est exposée ou bénéficie de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice ; et (c) EVS a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

En général, il existe une présomption que la majorité des droits de vote donne le contrôle. Pour vérifier cette présomption et lorsqu'EVS détient moins de la majorité des droits de vote ou droits similaires d'une entité, EVS prend en considération tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer son contrôle sur l'entité en question, dont : (a) les accords contractuels avec les autres détenteurs de droits de vote de l'entité, (b) les droits résultant d'autres accords contractuels, (c) les droits de vote et droits de vote potentiels d'EVS

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

En cas de changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où EVS Broadcast Equipment SA perd le contrôle.

2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées

Les co-entreprises (conformément aux dispositions d'IFRS 11) ainsi que les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans le résultat des co-entreprises et des entreprises associées est portée dans le compte de résultats, sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence ».

Les états financiers des co-entreprises et des entreprises associées sont utilisés par le groupe afin d'appliquer la méthode de mise en équivalence.

Ils sont préparés à la même date de clôture que la société-mère, sur base de principes comptables similaires.

2.8. Résumé des jugements, hypothèses et estimations significatifs

2.8.1. Jugements

La préparation des états financiers conformément aux méthodes comptables du groupe nécessite que la direction émette des jugements, des estimations et des hypothèses, dont certaines ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

Frais de Recherche et Développement : le groupe a considéré qu'il ne peut correctement distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet développé en interne. En outre, le groupe vend des solutions dans un marché sujet à de rapides évolutions technologiques, des développements de nouveaux produits et des besoins évolutifs des clients. Ainsi le groupe a-t-il conclu qu'il ne peut déterminer la faisabilité technologique avant la fin de la phase de développement. Pour ces raisons, la R&D n'est pas activée, mais prise en charge intégralement.

2.8.2. Hypothèses et estimations

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, il incombe à la direction d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de clôture reflètent les conditions existantes à ces dates (ex. prix du marché, taux d'intérêt et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations est plus particulièrement d'application lors de la réalisation des tests de dépréciation du goodwill et de l'évaluation des éventuels compléments au prix d'achat des regroupements d'entreprises du passé, la détermination de la contrepartie éventuelle, la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, l'évaluation de la position d'imposition différée ainsi que la détermination du pourcentage d'avancement des commandes en cours.

2.9. Conversion des monnaies étrangères

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. La devise fonctionnelle d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale EVS Inc. dont la devise fonctionnelle est le dollar américain et de la filiale Axon Digital Design LTD. dont la devise fonctionnelle est la livre sterling.

La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

2.9.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, à l'exception d'EVS Inc. et d'Axon Digital Design LTD, les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Tous les écarts de conversion sont enregistrés dans le compte de résultats.

Pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains et la filiale Axon Digital Design LTD. qui fonctionne en livres sterling, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis en euros (EUR), qui est la monnaie fonctionnelle de la maison-mère, au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et le compte de résultats est converti au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés aux autres éléments du résultat global et repris sous une rubrique distincte des capitaux propres.

2.9.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant des transactions monétaires et de la conversion des actifs ou passifs monétaires sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la devise étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.9.3. Taux de change utilisés

| Taux de change USD/EUR | Taux moyen (12 mois) | Taux de clôture au 31 décembre |
|------------------------|----------------------|--------------------------------|
| 2021 | 1,1830 | 1,1326 |
| 2020 | 1,1422 | 1,2271 |
| Variation | | |

| Taux de change GBP/EUR | Taux moyen (12 mois) | Taux de clôture au 31 décembre |
|------------------------|----------------------|--------------------------------|
| 2021 | 0,8599 | 0,8403 |
| 2020 | 0,8897 | 0,8990 |
| Variation | | |

2.10. Regroupements d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le groupe, des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés au niveau du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

Les changements résultant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, tels que la réalisation d'un objectif de résultat, ne sont pas des ajustements de période d'évaluation. Dans ce cas, les variations de la juste valeur d'une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un passif financier sont comptabilisées en bénéfice ou perte.

Le « goodwill » représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le goodwill n'est pas amorti, mais doit être soumis à des tests

de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36.

Si la part détenue par la société dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des dettes éventuelles identifiables de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les pertes et profits.

2.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des goodwill sont comptabilisées à leur coût.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité (3 ans pour les logiciels, de 3 à 7 ans pour les autres actifs incorporels) et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

2.12. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. La valeur est diminuée des amortissements et ne fait pas l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les honoraires et les coûts d'emprunts capitalisés. Les subsides qui ont été perçus afin de financer la construction des bâtiments sont portés en déduction du coût d'acquisition (voir règles relatives aux subsides en capital).

Depuis la mise en exploitation du bâtiment en 2015, le coût du bâtiment, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amorti sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement seront révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et pertes de valeur cumulés.

La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées des actifs corporels sont les suivantes :

- Constructions : entre 10 et 30 ans
- Matériel roulant : entre 3 et 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans
- Installations, machines et outillage : entre 3 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 4 ans

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès lors que plus aucun bénéfice économique futur du bien n'est attendu. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

2.13. Dépréciation des actifs non financiers

Le Groupe évalue, à chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu se déprécier. Le cas échéant, ou lorsqu'un test annuel de dépréciation d'un actif est requis, le Groupe estime le montant recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.

Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte. Dans l'impossibilité d'identifier de telles transactions, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples d'évaluation, les cours d'actions de sociétés cotées en bourse, ou d'autres indicateurs disponibles de la juste valeur.

Le Groupe fonde ses calculs de dépréciation sur les budgets/prévisions les plus récents, préparés distinctement pour chacune des UGT du Groupe auxquelles sont rattachés les actifs individuels. Ces budgets et prévisions couvrent

généralement une période de cinq ans. Lorsqu'il convient de le faire, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué aux flux de trésorerie futurs projetés après la cinquième année.

Les pertes de valeur d'activités poursuivies sont comptabilisées dans l'état des profits et pertes dans des catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs autres que le goodwill, une évaluation est faite à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont susceptibles de ne plus exister ou d'avoir diminué. Le cas échéant, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est uniquement reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de manière à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été établie, hors dépréciation, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif dans les exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultats.

En ce qui concerne le goodwill, la dépréciation est établie en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur se rapportant au goodwill ne peuvent pas être reprises dans les périodes futures.

2.14. Actifs non courants destinés à la vente

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve des conditions habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou groupe destiné à être cédé) et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'aucun amortissement.

2.15. Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur d'acquisition et l'estimation de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante pour l'exercice en cours ainsi que pour l'exercice précédent :

- le coût des matières premières est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré ;
- le coût des produits finis et produits en cours de fabrication est le coût complet, qui intègre tous les coûts directs (matière et main-d'œuvre) et une quote-part des coûts indirects de production nécessaires pour amener le stock à son stade d'achèvement à la date de clôture, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement du bien et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

2.16. Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Pour les créances commerciales, EVS applique l'approche simplifiée de calcul de la dépréciation conformément à la méthode inhérente aux pertes sur créances attendues qui exige l'évaluation de la dépréciation sur la base des pertes de créances attendues sur la durée de vie. Le groupe a adopté une matrice de provisions basée sur son historique de pertes sur créances ajusté à l'aide de facteurs prospectifs spécifiques au débiteur et à l'environnement économique.

2.17. Autres actifs courants et non-courants

Les autres actifs courants et non courants sont comptabilisés au coût amorti.

2.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.19. Actions propres

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique « Actions propres » et présentées en déduction du total des capitaux propres.

2.20. Intérêts de tiers

Les intérêts de tiers (non contrôlant) représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe.

2.21. Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables s'ils sont significatifs. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

2.22. Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe s'attend au remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si ce remboursement est quasi certain.

Si l'effet de la valeur-temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur-temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.23. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le groupe participe à des plans de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est partiellement garanti par la compagnie d'assurance.

Cependant, la norme IAS19 assimile les plans de pension belges du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations, mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable.

La norme IAS 19 requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un collaborateur a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux engagements de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que le collaborateur a presté les services visés.

2.24. Paiement fondé sur des actions

Des salariés et des membres de la direction du groupe perçoivent une rémunération sous forme de paiement fondé sur des actions, comme un plan de « stock-options » (warrants) non transférables qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (transactions réglées en instruments de capitaux propres) ou comme des paiements déterminés sur la valeur de l'action (transactions réglées en argent).

2.24.1. Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Le coût des plans de « stock-options » (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. La juste valeur est déterminée à partir du modèle de Black & Scholes en prenant en compte les caractéristiques et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé sous forme de charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui échoit à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de l'octroi.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte, au niveau du résultat par action, par l'intégration d'une dilution corrigée à la hausse, mais uniquement quand elles ont un effet dilutif lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours moyen de marché des actions ordinaires d'EVS pendant l'exercice.

2.25. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les revenus sont comptabilisés sur la base de l'identification des obligations de performance dans un contrat et du moment auquel ces obligations sont satisfaites.

Pour ce qui concerne la vente de matériel, ce type de contrat inclut généralement une seule obligation de performance. La comptabilisation des produits a lieu à un moment précis du transfert de propriété, généralement lors de la livraison du matériel.

Concernant les contrats en cours qui incluent les contrats d'une valeur de plus de 500 000 euros et d'une durée d'au moins trois mois, ces contrats représentent une seule obligation de performance. Les promesses contractuelles étant liées à la création d'un actif pour le client, le produit devrait être comptabilisé au fil du temps. Le degré d'avancement des projets est déterminé sur une base trimestrielle en fonction de l'avancement effectif du cahier des charges. Ceci résulte de conventions entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client.

D'autres services vendus séparément ou en combinaison avec d'autres ventes de matériel sont considérés comme une obligation de performance distincte et, lorsque les services sont vendus en combinaison avec la vente des équipements, le prix de transaction est attribué en fonction du prix de vente individuel relatif, qui est en général le prix distinct déterminé dans le contrat. Dans la plupart des cas, la comptabilisation des produits survient au fil du temps, le client bénéficiant et profitant simultanément des avantages fournis par le groupe.

Concernant les garanties, il s'agit pour l'essentiel de garanties de type assurance qui continueront à être comptabilisées conformément à IAS 37.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit d'en percevoir le paiement.

2.26. Contrats de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord. Les contrats de location sont classés sur le degré d'imputation au bailleur ou au preneur des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent.

2.26.1. Locations-financement

Un contrat de location est qualifié de contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

2.26.2. Locations simples

Un contrat de location est qualifié de contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de la location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

2.27. Subventions publiques

2.27.1. Subventions publiques de l'Union européenne

Les subventions publiques de l'Union européenne sont comptabilisées à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur nette comptable de cet actif.

2.27.2. Subsidés en capital

Les subsidés en capital sont comptabilisés quand il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subsidés en capital sont comptabilisés en déduction des immobilisations concernées et l'imputation dans le compte de résultats est donc automatiquement déduite des amortissements de ces immobilisations.

2.28. Contrats de location (EVS comme preneur)

Un contrat constitue ou contient un contrat de location s'il confère un droit de contrôle sur le mode d'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler le mode d'utilisation d'un actif précis pendant une période déterminée, le groupe doit évaluer si, pendant toute la période d'utilisation, il a le droit :

- d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques procurés par l'usage de l'actif ; et
- de contrôler l'utilisation de l'actif. Pour déterminer la durée du contrat de location, les éventuelles options de prolongation ou de résiliation ont été considérées comme obligatoires conformément à l'IFRS 16, en tenant compte de la probabilité que l'option soit exercée et qu'elle soit sous le contrôle du preneur.

Au début du contrat de location, le groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif.

Actifs au titre du droit d'utilisation

Le groupe comptabilise des actifs au titre du droit d'utilisation à la date de prise d'effet du contrat, c'est-à-dire la date à laquelle l'actif devient disponible pour l'utilisation. Ces actifs sont évalués au coût initial du passif locatif moins l'amortissement et l'éventuelle dépréciation, ajusté pour tenir compte de toute réévaluation du passif locatif. Le coût initial des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du passif locatif, les coûts initiaux engagés par le preneur, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs obtenus par le preneur. L'amortissement des actifs est calculé sur la durée de vie estimée de l'actif sous-jacent ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte, à moins que le groupe soit suffisamment certain d'obtenir la propriété de l'actif à la fin du contrat.

Dettes de location

Le passif locatif est évalué à la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés. Cette valeur doit être calculée en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est facilement déterminable. À défaut, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Pendant toute la durée du contrat, le preneur évalue le passif locatif comme suit :

- en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur le passif locatif ;
- en réduisant la valeur comptable pour refléter le montant des loyers versés ;
- en réévaluant la valeur comptable pour refléter la nouvelle estimation du passif locatif ou les changements apportés au contrat de location.

Les contrats de location à court terme (d'une durée de 12 mois maximum) et les contrats de location de faible valeur (contrats de location d'actifs d'une valeur inférieure à 5 000 USD) sont comptabilisés en charge par le groupe au moment où ils sont encourus.

2.29. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des frais de développement qui se rapportent à de nouveaux produits ou de nouvelles technologies qui sont capitalisés pour autant que de tels actifs soient susceptibles de générer des bénéfices économiques futurs et que les critères de reconnaissance de la norme IAS 38 soient rencontrés.

Les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'administration d'EVS à conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas remplis. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2021 ne peuvent pas être activés.

2.30. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

2.31. Impôts sur le résultat

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont comptabilisés au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.31.1. Impôts courants

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales.

2.31.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable ; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées et les co-entreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

EVS évalue également la manière dont les autorités fiscales pourraient remettre en cause certaines positions fiscales de la société et les conséquences que pourraient avoir des contrôles fiscaux. Sur la base de cette évaluation, une dette d'impôts courants ou différés est calculée conformément aux dispositions de la norme IFRIC 23.

2.32. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats d'achat et de vente à terme sur des devises étrangères et de swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères et aux transactions en devises étrangères et aux variations des taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats car ces contrats ne sont pas qualifiés de contrats de couverture au sens des IFRS.

La juste valeur des contrats de change à terme de devises est calculée par référence aux taux de change à terme pour des contrats ayant des profils d'échéances similaires tandis que la juste valeur du swap de taux d'intérêt fait l'objet d'une évaluation par la contrepartie.

La méthode de détermination de la juste valeur de ces instruments est donc de type « niveau 2 » selon la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ».

2.33. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'administration ne sont pas comptabilisés dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire. En cas de dividendes intérimaires, ils sont présentés en déduction des réserves après leur distribution aux actionnaires.

2.34. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

EVS octroie des garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Afin de couvrir ce risque, EVS enregistre au bilan une provision pour couvrir les coûts probables sur deux ans liés à ces garanties techniques.

2.35. Résultats par action

Le groupe calcule tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action conformément à l'IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. Le

résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et « stock-options » en circulation durant la période hors actions propres.

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Généralités

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la grande majorité de ses effectifs se trouvant au siège central en Belgique, en particulier les fonctions de recherche et développement, de production, de marketing et de services généraux. Suite à l'acquisition d'Axon, une fraction du personnel d'EVS se trouve également aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, principalement le département de recherche et développement et les équipes de production. Les produits Axon, qui constituent le pilier solution MediaInfra de la solution complète, sont intégrés au portefeuille de solutions d'EVS. La majorité des investissements et des dépenses se situe au niveau de la maison-mère belge. Les autres filiales étrangères sont principalement des filiales de distribution et de représentation. Le Chief Operating Decision Maker, autrement dit le Comité Exécutif, vérifie les résultats et les plans opérationnels, et décide de l'affectation des ressources à l'échelle de la société. Le chiffre d'affaires des produits de même nature (équipements numériques de production télévisuelle) est réalisé par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne à la société est le reflet de l'organisation opérationnelle décrite ci-avant et se caractérise par la forte intégration des activités de la société.

Par conséquent, la société est composée d'un seul segment conformément à la définition de l'IFRS 8, et le résultat net du compte de résultats consolidé du groupe reflète ce segment unique. Tous les actifs non courants se situent au sein de la maison-mère belge EVS Broadcast Equipment SA.

La société ne fournit qu'un seul type de solution : technologie de vidéo en direct pour les productions audiovisuelles et les nouveaux médias, reposant sur une architecture modulaire consistante. Tel est le produit d'EVS. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. En effet, des modules identiques peuvent répondre aux besoins des différents marchés. Nos clients sont eux-mêmes souvent multi-marchés. Fournir une information par module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau géographique, nos activités sont réparties entre les régions suivantes : Asie-Pacifique (APAC), Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), Amérique (NALA). Cette division correspond à la découpe organisationnelle des services commerciaux et de support au sein du groupe qui opèrent à l'échelle mondiale. Une quatrième zone est dédiée aux grands événements de nature mondiale (« Locations liées aux grands événements »).

L'entreprise fournit des informations complémentaires avec une présentation des recettes par pilier du marché des « Live Service Providers » (LSP, ou fournisseurs de services en direct), des « Live Audience Business » (LAB, ou entreprises d'audience en direct) et des « Big Event Rentals » (BER, ou contrats de location relatifs aux grands événements sportifs).

Enfin, les ventes sont présentées par nature : systèmes et services.

3.2. Informations complémentaires

3.2.1. Informations sur les recettes par destination

Les recettes peuvent être présentées par pilier de marché : « Live Service Provider », « Live Audience Business » et « Big Event Rentals ». La maintenance et le service après-vente sont inclus dans la solution complète proposée aux clients.

| Chiffre d'affaires (milliers d'euros) | 2021 | 2020 | % 2021/2020 |
|---------------------------------------|----------------|---------------|---------------|
| Live Audience Business | 72 259 | 56 685 | +27,5% |
| Live Service Provider | 51 785 | 30 158 | +71,7% |
| Big Event Rentals | 13 534 | 1 268 | +967,4% |
| Chiffre d'affaires total | 137 578 | 88 111 | 56,2 % |

La présentation ci-dessus comprend la dernière classification précisée par nos clients par pilier de marché pour 2020 et 2021.

3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par région

Les activités sont réparties en trois régions : Asie-Pacifique (APAC), Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA) et Amériques. Hormis ces trois catégories, nous en identifions également une quatrième : « Locations liées à de grands événements » (Big Event Rentals).

| Chiffre d'affaires pour la période YTD (milliers d'euros) | APAC hors événements | EMEA hors événements | Amériques hors événements | Big event Rentals | TOTAL |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------------|----------------------|---------|
| Chiffre d'affaires 2021 | 23 077 | 63 468 | 37 499 | 13 534 | 137 578 |
| Évolution par rapport à 2020 (%) | +19,6 % | +54,9 % | +41,4 % | +967,4 % | +56,2 % |
| Variation par rapport à 2020 (%) à taux de change constant | +19,6 % | +54,9 % | +30,5 % | +967,4 % | +53,0 % |
| Chiffre d'affaires 2020 | 19 315 | 41 002 | 26 526 | 1 268 | 88 111 |

Le chiffre d'affaires réalisé sur des clients externes en Belgique (le pays d'origine de la société) est inférieur à 5 % du chiffre d'affaires total de la période. Au cours des 12 derniers mois, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires significatif avec des clients externes (selon la définition de l'IFRS 8) dans trois pays : les États-Unis, l'Espagne et la Suisse (respectivement, 32,8 millions d'euros, 10,9 millions d'euros et 9,1 millions d'euros au cours des 12 derniers mois).

3.2.3. Informations sur les produits et les services

Le chiffre d'affaires peut être présenté par nature : systèmes et services.

| Chiffre d'affaires (milliers d'euros) | 2021 | 2020 | % 2021/2020 |
|---------------------------------------|----------------|---------------|---------------|
| Systèmes | 106 416 | 74 876 | +42,1% |
| Services | 31 162 | 13 236 | +135,4% |
| Chiffre d'affaires total | 137 578 | 88 111 | +56,2% |

Les services représentent les conseils, les installations, la gestion de projet, les formations, la maintenance et le support.

3.2.4. Informations sur les clients importants

Au cours des 12 derniers mois, aucun client externe de la société ne représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires (il en allait de même pour 2020).

3.2.5. Analyse des échéances du carnet de commandes

Nous entamons l'année 2022 avec le carnet de commandes le plus élevé de l'histoire d'EVS, soit 63,9 millions d'euros (+18,6 % par rapport à l'année précédente), dont :

- 41,8 millions d'euros à comptabiliser en recettes en 2022 (+34,0 % par rapport à l'année précédente et hors locations liées à de grands événements) ;
- 9,2 millions d'euros à comptabiliser en recettes en 2022 pour les locations liées à de grands événements (contre 12,9 millions d'euros à la fin de 2020)
- 12,9 millions d'euros à comptabiliser en recettes en 2023 et au-delà (+31,6% par rapport à l'année précédente)

4. ENTREPRISES CONSOLIDÉES, MISES EN ÉQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION

| DÉNOMINATION ET ADRESSE | Année de création ou d'acquisition | Personnel au 31/12/21 | Méthode d'incorporation dans les comptes ⁽¹⁾ | Fraction du capital détenue au 31/12/21 (en %) ⁽²⁾ | Fraction du capital détenue au 31/12/21 (en %) ⁽²⁾ | Variation du % de détention du capital |
|---|------------------------------------|-----------------------|---|---|---|--|
| EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 East Filor 3 NJ 07004 Fairfield, USA | 1996 | 22 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS Broadcast México, SA de CV World Trade Center, Cd. De Mexico, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC :EBM 1106152TA | 2011 | 4 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS France SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA : FR-21419961503 | 1998 | 11 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS France Développement SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA : FR-53514021476 | 2009 | 5 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS Toulouse SAS 6, rue Brindejonc des Moulinais, Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA : FR-83449601749 | 2010 | 18 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS Italia S.R.L. Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA : IT-03482350174 | 1998 | 3 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS Broadcast UK Ltd. Ashcombe House, The Crescent 5, Leatherhead, Surrey KT22 8DY, ROYAUME-UNI TVA : UK-853278896 | 1999 | 11 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF :B85200236 | 2007 | 4 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS Nederland BV Parnassungsweg 819 1082 LZ Amsterdam PAYS-BAS | 2008 | 2 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS International (Swiss) SARL Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA : CH-21735425482 | 2009 | 0 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS Broadcast Equipment Ltd. Room A, @Convoy, 35/F 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG | 2002 | 13 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS Broadcast Equipment Singapore PTE. Ltd. Level 8-9, The Metropolis Tower 2 11 North Buona Vista Drive 138589 SINGAPORE | 2015 | 4 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS Australia Pty Ltd. Level 8, 261 George Street Sydney NSW 2000, AUSTRALIE | 2007 | 2 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |
| EVS Deutschland GmbH Mina-Rees Str. 8, 64295 Darmstadt, ALLEMAGNE TVA : DE-289 460 223 | 2013 | 20 | G | 100,00 | 100,00 | 0,00 |

| | | | | | | |
|---|------|----|---|-------|--------|--------|
| EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd – Representative office Shatha Tower, Office 09, 32 nd Floor, Dubai Media City, Dubai, ÉMIRATS ARABES UNIS | 2006 | 3 | G | N/A | N/A | N/A |
| EVS Americas Los Angeles – Representative office 101 South First Street, Suite #404 Burbank, CA 91504, USA | 2006 | 5 | G | N/A | N/A | N/A |
| Axon Investments BV Hercules 28, 5126RK Gilze, PAYS-BAS NL817704668B01 | 2007 | 0 | G | 0,00 | 100,00 | 100,00 |
| Axon Digital Design LTD 1 Forest Court, RD41 2FD Wokingham, Royaume-Uni GB642547534 | 1998 | 13 | G | 0,00 | 100,00 | 100,00 |
| Axon Digital Design BV Hercules 28, 5126RK Gilze, PAYS-BAS NL802646748B01 | 1994 | 52 | G | 0,00 | 100,00 | 100,00 |
| Axon Digital Design BV Representative Office Beijing 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE | 2002 | 0 | G | N/A | N/A | N/A |
| MECALEC SMD SA Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise : BE0467 121 712 | 1999 | 29 | E | 49,50 | 49,50 | 0,00 |

(1) G : Consolidation globale, E : Mise en équivalence.

(2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre, mais pour le compte de ces entreprises.

(3) Axon Holding BV a été absorbée par Axon Investments NV le 31 décembre 2021 avec effet rétroactif d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2021.

5. PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|--|--------------|--------------|
| Participations mises en équivalence | | |
| Valeur au 1^{er} janvier | 1 760 | 1 421 |
| - Vendues en cours d'année | - | - |
| - Acquisées en cours d'année | - | - |
| - Résultats | 193 | 339 |
| - Autres | -33 | - |
| Valeur au 31 décembre | 1 920 | 1 760 |

5.1. Participations dans les entreprises associées

5.1.1. MECALEC SMD SA

La SA MECALEC SMD a été constituée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5 %, non lié directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5 %) avec un capital de 200 000 euros. L'investissement d'EVS dans cette société mise en équivalence est donc de 99 000 euros. MECALEC SMD a pour activité essentielle la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques, notamment en technologie SMD. Son siège social est établi à Bonnelles, près de Liège, à 5 km du siège d'EVS. Le Groupe EVS a pris une participation chez ce fournisseur stratégique afin de bénéficier de délais privilégiés dans le cadre de la sous-traitance d'assemblage de cartes électroniques. Des synergies sont possibles en R&D et dans la révision du processus de production. Le bénéfice net de MECALEC SMD en 2021 s'est élevé à 0,3 million d'euros. EVS a représenté 13 % du chiffre d'affaires de MECALEC en 2021.

La quote-part d'EVS dans le résultat de MECALEC SMD pour 2021 s'élève à 193 000 d'euros et la quote-part d'EVS dans les capitaux propres de MECALEC SMD s'élève à 1 920 000 d'euros.

| (milliers d'euros) | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Actifs courants | 3 395 | 3 964 |
| Actifs non courants | 978 | 80 |
| Passifs courants | -494 | -488 |
| Passifs non courants | - | - |
| Actifs nets | 3 879 | 3 556 |
| Part du bilan dans l'entreprise associée (49,5 %) | 1 920 | 1 760 |
| Chiffre d'affaires | 2 788 | 3 561 |
| Résultat net | 389 | 686 |
| Part du résultat net de l'entreprise associée (49,5 %) | 193 | 339 |
| Autres | -33 | |
| Valeur nette comptable de la participation | 1 920 | 1 760 |

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables

EVS ne recourt pas à des mesures non définies par les normes comptables. Par contre, EVS utilise dans sa communication financière les indicateurs suivants qui ne sont pas définis par la norme IFRS :

- Bénéfice brut et marge brute ;
- Résultat d'exploitation (EBIT) et marge d'exploitation.

Ces indicateurs sont des agrégats qui résultent directement de notre présentation du compte de résultats consolidés en tant que sous-totaux. Nous pensons que ces mesures sont des indicateurs importants dans notre secteur, et utilisées couramment par les investisseurs, les analystes et d'autres publics.

6.2. Marge brute

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 137 578 | 88 111 |
| Coût des ventes | -41 764 | -29 554 |
| Bénéfice brut | 95 814 | 58 557 |
| Marge brute % | 69,6 % | 66,5 % |

La marge brute consolidée a atteint 69,6 % en 2021, par rapport à 66,5 % en 2020 grâce à un mix produits favorable.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 11 % pour atteindre 58,7 millions d'euros (52,9 millions en 2020). La comparaison d'un exercice à l'autre est impactée par l'acquisition d'Axon et certaines mesures liées au COVID. Une fois normalisée, cette augmentation est principalement liée à la performance globale (rémunération variable, frais de logistique...) ainsi qu'à certaines dépenses visant à construire l'avenir, se traduisant par de nouveaux recrutements, ainsi que par un soutien à la transformation de l'entreprise. Les autres recettes intègrent un bénéfice de 1,0 million d'euros attribuable à la clôture de la clause d'earn out dans le contrat d'acquisition d'Axon.

La marge d'ebit pour l'exercice 2021 s'établit à 27,0 %, soit 37 096 millions (5 650 millions en 2020).

6.3. Frais de recherche et de développement

Les dépenses en Recherche et Développement ont atteint 27,1 millions d'euros en 2021, contre 24,0 millions d'euros en 2020. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, car les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Par ailleurs, les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'Administration à conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas rencontrés. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2021 ne peuvent pas être activés.

Depuis le quatrième trimestre de 2010, EVS tient compte d'une dispense de précompte professionnel accordée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévus par l'article 273 du Code belge des impôts sur le revenu (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2021, il s'élevait à 0,4 million d'euros (0,5 million d'euros en 2020).

À compter de 2021, Axon NL bénéficie de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D aux Pays-Bas. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2021, il s'élevait à 0,4 million d'euros.

Le détail des frais de R&D se présente comme suit :

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|--|---------------|---------------|
| Coûts de recherche et développement bruts | 29 599 | 26 343 |
| Avantages liés aux frais de recherche et développement | -2 511 | -2 339 |
| Charges de recherche et développement, nettes | 27 088 | 24 004 |

6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|---|---------|---------|
| Matières premières et consommables utilisés | -28 746 | -18 259 |
| Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution | 8 191 | -3 519 |
| Frais de personnel | -47 288 | -40 174 |
| - Rémunérations et salaires | -33 992 | -32 785 |
| - Charges de sécurité sociale | -7 588 | -6 944 |
| - Autres frais de personnel | -5 708 | -466 |
| Dont ceux inclus dans : | | |
| - Le coût des ventes | -11 269 | -8 601 |
| - Les frais de ventes et administratifs | -15 585 | -13 992 |
| - Les frais de recherche et développement | -20 202 | -17 230 |
| - Plan de participation bénéficiaire et warrants | -232 | -352 |
| Effectif salarié moyen en ETP | 547 | 514 |
| Amortissements | -7 015 | -6 658 |
| Dont ceux inclus dans : | | |
| - Les coûts des ventes | -1 764 | -1 625 |
| - Les frais de ventes et administratifs | -2 672 | -2 561 |
| - Les frais de recherche et développement | -2 579 | -2 473 |
| Reprise (+)/pertes (-) de valeur | -1 990 | -1 987 |
| - Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur stocks | -2 702 | -2 016 |
| - Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur créances commerciales | 712 | 29 |

6.4.1. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Depuis le 1^{er} avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. Les primes ont évolué comme suit :

| En % | Taux de primes |
|-------------|----------------|
| 2007 | 1,00 % |
| 2008 à 2010 | 1,10 % |
| 2011 | 1,77 % |
| 2012 | 1,87 % |
| 2013 à 2019 | 1,97 % |
| 2020 | 2,29 % |
| 2021 | 2,29 % |

Ce plan est géré par la Caisse d'assurances « Integrale ». La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2012, les membres du personnel en Belgique sont affiliés automatiquement à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue à ce plan (frais de gestion ainsi qu'assurance décès, incapacité de travail et exonération de prime inclus) à raison de 3 % du salaire annuel brut.

Jusqu'en 2015 inclus, ces deux plans de pension étaient traités comme des plans de type « cotisations définies », les cotisations étant comptabilisées en tant que charges dans le compte de résultats au moment de leur survenance.

Cependant, en date du 18 décembre 2015, le législateur belge a décidé de mettre à jour et d'apporter des précisions au sujet du rendement minimum garanti. Avant le 31 décembre 2015, le taux minimum garanti sur les cotisations versées par l'employeur et par le collaborateur était respectivement de 3,25 % et de 3,75 %. À partir de 2016, le taux a été diminué à 1,75 % et est recalculé annuellement sur base du taux sans risque des obligations d'État à 10 ans. La norme IAS19 assimile les plans de pension belge du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations, mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable. Les rendements garantis par les compagnies d'assurance sont la plupart du temps inférieurs ou équivalents au taux minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe ne s'est pas couvert totalement pour son risque de rendement par le biais d'un contrat d'assurance, il convient de comptabiliser une provision. Les plans chez EVS sont financés au travers de polices d'assurance de groupe. Les contrats font l'objet d'un taux d'intérêt contractuel garanti par la compagnie d'assurance. Lorsqu'un sous-financement apparaît, ce déficit est couvert par le fonds de financement et si celui-ci s'avère insuffisant, des cotisations supplémentaires sont versées par l'employeur.

La norme IAS 19 requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un collaborateur a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux engagements de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que le collaborateur a presté les services visés. Un actuaire qualifié a déterminé la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et la juste valeur des actifs du plan à l'exception du plan multi-employeurs. Ces actifs sont conservés auprès d'une compagnie d'assurance. La méthode de la projection de l'unité de crédit a été utilisée afin de déterminer les obligations et les coûts. Des hypothèses démographiques et concernant les variables financières ont été retenues. Le résultat de ce calcul a été extrapolé au plan multi-employeurs sur base du montant des cotisations payées.

Les changements comptabilisés en 2020 à l'obligation au titre de prestations définies ainsi qu'à la juste valeur des actifs du plan se résument comme suit :

| En milliers d'euros | 2021 | | | 2020 | | |
|--|--|---------------------------------|---|--|---------------------------------|---|
| | Obligations au titre de prestations définies | Juste valeur des actifs du plan | Passif net au titre de prestations définies | Obligations au titre de prestations définies | Juste valeur des actifs du plan | Passif net au titre de prestations définies |
| Au 1^{er} janvier | 8 670 | -7 686 | 984 | 7 218 | -6 535 | 683 |
| Coûts des services rendus | 1 398 | 0 | 1 398 | 1 078 | 0 | 1 078 |
| Frais administratifs | | 18 | 18 | | 22 | 22 |
| Produit ou charge d'intérêts | 41 | -38 | 3 | 75 | -73 | 2 |
| Autres | - | - | - | | | - |
| Sous-total compte de résultats | 1 439 | -20 | 1 419 | 1 153 | -52 | 1 102 |
| Paiements | -141 | 141 | 0 | -167 | 167 | 0 |
| Rendement des actifs du plan | - | -106 | -106 | | -288 | -288 |
| Changements actuariels (hypothèses), dont : | | | | | | |
| <i>des changements des hypothèses démographiques</i> | - | - | - | | | 0 |
| <i>des changements des hypothèses financières</i> | -1 172 | | -1 172 | 784 | | 784 |
| <i>des ajustements d'expérience</i> | 1 791 | -69 | 1 722 | -318 | | -318 |
| Sous-total autres éléments du résultat global | 619 | -69 | 550 | 466 | -288 | 178 |
| Contributions de l'employeur | - | -1 128 | -1 128 | | -978 | -978 |
| Au 31 décembre | 10 587 | -8 762 | 1 825 | 8 670 | -7 686 | 984 |

La juste valeur des actifs du plan est entièrement investie en contrats d'assurance.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des obligations des plans de pension du groupe sont reprises ci-dessous :

| En % | 2021 | 2020 |
|--|--------|--------|
| Taux d'actualisation | 1,15 % | 0,47 % |
| Augmentation salariale future (y compris indexation) | 2,10 % | 1,90 % |

Le tableau ci-dessous résume l'analyse de sensibilité au 31 décembre pour des hypothèses significatives. Les montants ci-dessous indiquent l'impact sur le montant de l'obligation au titre de prestations définies.

| (milliers d'euros) | 2021 |
|--------------------------------------|------|
| Taux d'actualisation | |
| 0,25 % de diminution | 451 |
| 0,25 % d'augmentation | -408 |
| Augmentation salariale future | |
| 0,25 % de diminution | -140 |
| 0,25 % d'augmentation | 147 |

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été déterminée sur la base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre de prestations définies suite à une modification raisonnable dans une hypothèse-clé à la fin de la période de reporting, les autres hypothèses restant inchangées.

Cela pourrait ne pas être représentatif d'une modification réelle de l'obligation, car il est peu probable que des modifications dans les hypothèses se passent de manière indépendante aux autres variables.

Les cotisations attendues pour la prochaine période de reporting s'élèvent à 744 milliers d'euros. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre de prestations définies est de 19 ans.

Les paiements futurs attendus des actifs du plan nécessaires pour éteindre l'obligation peuvent se résumer comme suit :

| (milliers d'euros) | 2021 |
|--|--------------|
| Endéans 12 mois | 57 |
| Entre 2 et 5 ans | 199 |
| Entre 5 et 10 ans | 1 808 |
| Total des paiements futurs attendus | 2 064 |

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé au personnel.

6.5. Produits/(charges) financiers

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|---|------------|---------------|
| Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts | 51 | 57 |
| Charges d'intérêts | -893 | -833 |
| Résultats de change | 1 117 | -957 |
| Autres résultats financiers | 137 | 96 |
| Produits/(charges) financiers nets | 412 | -1 636 |

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe EVS a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué aux notes 26 et 27.

La devise fonctionnelle d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale américaine EVS Inc. dont la devise fonctionnelle est le dollar américain et de la filiale Axon Digital Design LTD. dont la devise fonctionnelle est la livre sterling. La devise de présentation des états financiers consolidés d'EVS Group est l'euro.

Le résultat net des opérations de change s'explique principalement par l'appréciation des taux de change de l'USD et de la GBP par rapport à l'EUR.

(voir note 2.9.3 *Taux de change utilisés*)

6.6. Autres produits et charges

Dans le cadre d'une transaction conclue le 30 avril 2020, la société a acquis 100 % des actions d'Axon Investments B.V. (« Axon »). Avec des centres de développement aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et plus de 80 membres d'équipe, Axon assure une présence internationale sur le marché des infrastructures de diffusion en direct, y compris les camions mobiles et les centres de données, et un portefeuille de produits qui complète l'offre existante de production en direct d'EVS. À la date de l'acquisition, la transaction a été qualifiée d'acquisition d'entreprises et traitée conformément à la norme IFRS 3 *Acquisition d'entreprises*. La répartition du prix d'acquisition a été finalisée à la fin de 2020.

Le contrat prévoyait une contrepartie éventuelle comprise entre -0,5 million d'euros (« reverse earn-out » à rembourser par les vendeurs) et 2,5 millions d'euros maximum (« earn-out » à payer par la société) en fonction de la marge brute réalisée par Axon sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2021. La juste valeur de la contrepartie éventuelle s'élevait à 1 million d'euros à la date d'acquisition et à la fin de l'année 2020. Au cours de l'année 2021, aucune variation de la juste valeur liée à la contrepartie éventuelle n'a été enregistrée.

Axon n'a pas atteint la marge brute visée, et EVS a donc annulé la contrepartie éventuelle initialement comptabilisée à la date d'acquisition. Le montant de 1 million d'euros a été comptabilisé dans les autres produits.

7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour les exercices 2021 et 2020 est principalement composée de :

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|---|---------------|--------------|
| Charge d'impôt courant | | |
| Charge d'impôt effectif | -1 763 | 555 |
| Ajustement au titre d'impôt courant des exercices antérieurs | 518 | 1 492 |
| Impôts différés | | |
| Afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires | -1 552 | 786 |
| - Amortissement des immobilisations corporelles y compris les immeubles réévalués | -244 | -261 |
| - Incorporels (déduction pour investissements R&D) * | 32 | -349 |
| - Autres incorporels | 218 | -1 377 |
| - Ajustement dû à l'IFRS 16 | 20 | 61 |
| - Ajustement dû à l'IAS 19 | 59 | 75 |
| - Ajustement dû à la taxation de la plus-value sur vente de bâtiments | 130 | 81 |
| - Ajustement dû à l'IFRS 9 | -3 | 52 |
| - Pertes fiscales à reporter | -1 750 | 2 518 |
| - Provisions | -14 | -14 |
| - Autres | - | - |
| Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultats consolidé | -2 797 | 2 833 |

* voir aussi le paragraphe 5 du rapport financier, sur les déductions pour investissements en R&D.

Au cours de l'année 2021, la charge d'impôt sur le revenu a progressé du fait d'une augmentation de la charge d'impôt sur le revenu courant, principalement attribuable à l'augmentation du bénéfice avant impôt de la période pour toutes les composantes, ainsi que de la diminution des produits d'impôt différé, essentiellement due à la consommation des pertes fiscales déclarées.

7.2. Réconciliation de la charge d'impôts :

Le rapprochement entre la charge d'impôts effectifs obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif du groupe au résultat d'exploitation avant impôts, et la charge d'impôts théoriques obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique en vigueur pour 2020 et 2021 est le suivant :

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|--|----------------|----------------|
| Réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique applicable | | |
| Résultat avant impôts, quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence | 37 508 | 4 014 |
| Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif | -2 797 | 2 833 |
| Taux d'impôt effectif | 7,46 % | -70,6 % |
| Éléments de réconciliation pour l'impôt théorique nominal | | |
| Impact fiscal de la taxation étalée des plus-values réalisées sur la vente de bâtiments en comptes statutaires | | |
| Impact fiscal des déductions pour investissement en R&D | -1 399 | -1 029 |
| Impact fiscal des frais non déductibles | 468 | 311 |
| Impact fiscal dû à l'utilisation des pertes fiscales | -2 532 | - |
| Impact fiscal des déductions pour revenus d'innovation | -3 964 | -2 122 |
| Impact fiscal des déductions pour revenus d'innovation (rattrapage sur les années précédentes) | | - |
| Impact des surestimations et sous-estimations d'années antérieures | -518 | -1 492 |
| Autre augmentation/(diminution) | 963 | 393 |
| Charge totale d'impôts des entités du groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs | -9 719 | -1 106 |
| Taux d'impôt théorique applicable | -25,9 % | 27,6 % |

Les charges d'impôt pour l'exercice 2021 comprennent un ajustement de l'avantage fiscal d'une valeur de 0,5 million d'euros qui avait été comptabilisé pour des restitutions au bureau de Hong Kong.

Les charges d'impôt théorique calculées sur la base des taux nominaux locaux respectifs ont augmenté principalement en raison de la hausse significative du bénéfice avant impôt pour la plupart des filiales.

7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

| (milliers d'euros) | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Actifs | Actifs | Actifs | Passifs |
| Autres immobilisations corporelles | | 18 | - | 19 |
| Réévaluation des bâtiments | | 1 823 | - | 1 578 |
| Immobilisations incorporelles (R&D) | 4 486 | | 4 454 | - |
| Autres immobilisations incorporelles | | 1 159 | - | 1 377 |
| Contrats de location (IFRS 16) | 92 | 11 | 73 | 12 |
| Provision pensions de type « defined Benefit » | 442 | | 246 | - |
| Dépréciation des comptes débiteurs | 100 | | 103 | - |
| Taxation étalée de la plus-value | | 755 | - | 885 |
| Perte fiscale récupérable | 4 568 | | 6 318 | - |
| Comptes de régularisation | - | - | - | - |
| Provisions pour risques et charges | | | 14 | - |
| Total | 9 688 | 3 766 | 11 208 | 3 871 |
| Net comptabilisé | 5 933 | 11 | 8 725 | 1 389 |

Les impôts différés sont comptabilisés « net » conformément aux règles de valorisation du groupe étant donné qu'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et que cette dernière permet la compensation.

La diminution de la perte fiscale récupérable s'explique principalement par l'augmentation du bénéfice avant impôt pour toutes les entités du groupe.

8. RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté selon l'effet dilutif des warrants.

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat net | 34 904 | 7 186 |
| - attribuable aux Intérêts de tiers | - | - |
| - attribuable aux actionnaires ordinaires | 34 904 | 7 186 |
| | 2021 | 2020 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, hors actions propres | 13 400 624 | 13 668 612 |
| Effet dilutif du nombre moyen de warrants en circulation | 187 000 | 5 620 |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires | 13 587 624 | 13 674 232 |
| Résultat net de base par action (EUR) | 2,60 | 0,53 |
| Résultat net dilué par action (EUR) | 2,57 | 0,53 |

Le résultat net dilué par action comprend (a) 187 000 bons de souscription attribués en décembre 2020, dont 159 000 sont en circulation à la fin de l'année, avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action. L'échéance de ces 159 000 bons de souscription est en octobre 2026 ; et (b) 158 600 bons de souscription attribués en juin 2021 et en circulation à la fin de l'année, avec un prix d'exercice inférieur au prix de l'action. L'échéance de ces 158 600 bons de souscription est en juin 2027.

Le bénéfice dilué par action ne comprend pas 138 832 bons de souscription en circulation à la fin de 2021 car ils ne sont pas susceptibles d'exercice étant donné que les prix d'exercice étaient supérieurs au prix de l'action.

9. DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

Les dividendes sont versés pour les actions émises hormis les actions propres à la date de mise en paiement.

| (milliers d'euros, valeur brute) | N° Coupon | Date de déclaration | 2021 | 2020 |
|---|-----------|---------------------|---------------|--------------|
| Payés dans l'année : | | | | |
| - Dividende final pour 2020 (0,50 euro par action hors actions propres) | 30 | Mai 2021 | 6 699 | - |
| - Dividende intérimaire pour 2021 (0,50 euro par action hors actions propres) | 31 | Nov. 2021 | 6 701 | - |
| Total des dividendes payés | | | 13 400 | - |
| (milliers d'euros) | | | | |
| Proposés à l'AGO pour approbation : | | | | |
| - Dividende total pour 2020 (0,50 euro par action, y compris dividende intérimaire) | | | - | 6 699 |
| - Dividende proposé pour 2021 (1,50 euro par action, y compris dividende intérimaire) | | | 20 103 | - |
| Total | | | 20 103 | 6 699 |

Pour 2021, EVS propose un dividende brut de base de l'ordre de 1,00 EUR par action. Par ailleurs toutefois, EVS souhaiterait également honorer ses intentions passées en termes de distribution de dividendes (intention de distribuer 1,00 EUR par action par année pour la période allant de 2018 à 2021). Par conséquent, après des conditions de marché difficiles en 2020, liées à la pandémie, EVS propose exceptionnellement de distribuer un dividende supplémentaire de 0,50 EUR par action en mai 2022. De ce fait, un dividende total de 1,50 EUR par action sera distribué, en fonction des résultats de l'exercice 2021. Notez qu'un premier dividende intérimaire de 0,50 EUR par action a déjà été versé en novembre 2021. Le 1,00 EUR restant suivra en mai 2020, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

10. GOODWILL

| (milliers d'euros) | UGT | | | TOTAL |
|--------------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| | OpenCube | SVS | Axon | |
| Coût d'acquisition | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 820 | 1 125 | 2 832 | 4 777 |
| - Acquisitions | - | - | - | - |
| - Cessions et désaffectations | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2021 | 820 | 1 125 | 2 832 | 4 777 |
| Réductions de valeur cumulées | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 820 | 1 125 | - | 1.945 |
| - Réductions de valeur | - | - | - | - |
| - Cessions et désaffectations | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2021 | 820 | 1 125 | - | 1 945 |
| Valeur comptable nette | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | - | - | 2 832 | 2 832 |
| Au 31 décembre 2021 | - | - | 2 832 | 2 832 |

Le « goodwill » représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le goodwill n'est pas amorti, mais doit être soumis à des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié. La valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est calculée à partir de l'actualisation des flux repris dans le business plan de SVS et Axon conformément à l'IAS 36.

10.1. Axon Group

Fin 2021, le management a mené un test de dépréciation sur Axon Group en tant qu'UGT.

Il a initié ce test en cherchant à déceler tout indicateur de dépréciation qualitative pour Axon Group. Le test n'a révélé la présence d'aucun indicateur de dépréciation qualitative substantielle.

Afin de confirmer cette première analyse, le management a calculé la valeur recouvrable (valeur d'utilité) de l'UGT Axon Group en :

- Utilisant des projections de flux de trésorerie (méthode des flux de trésorerie actualisés : DCF) basées sur le budget financier approuvé par les administrateurs et couvrant une période de cinq ans ;
- Tenant compte d'une croissance de 10 % sur les recettes (uniquement pour la période des cinq premières années) ;
- Appliquant un taux d'actualisation de 10 % (coût moyen pondéré du capital : CMPC), qui correspond à un taux d'actualisation avant impôt de 10.95% ;
- Utilisant les flux de trésorerie perpétuels pour la période au-delà de la période de prévision (cinq ans) ;
- Ne tenant compte d'aucune croissance pour la valeur finale.

Le résultat des calculs a confirmé qu'aucune dépréciation ne devait être comptabilisée à la fin de l'année 2021.

Le calcul de la valeur d'utilité de l'UGT Axon Group est sensible (a) à la marge brute et (b) au taux d'actualisation. Dans ce contexte, le management a mené un test de sensibilité en augmentant et en diminuant les facteurs sensibles de +/- 10 %. Le résultat de l'analyse de sensibilité n'a aucune incidence sur la conclusion selon laquelle aucune dépréciation ne doit être comptabilisée à la fin de l'année 2021.

11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| (milliers d'euros) | Technologie (DWESAB, OpenCube et Axon) | Autres immobilisations incorporelles : liées au client | Logiciels | TOTAL |
|--|--|---|---------------|---------------|
| Coût d'acquisition | | | | |
| Au 31 décembre 2019 | 2 581 | 0 | 3 080 | 5 661 |
| - Regroupement d'entreprises | 2 489 | 5 120 | 9 | 7 618 |
| - Acquisitions | - | - | 53 | 53 |
| - Cessions et désaffectations | - | - | - | - |
| - Transferts | - | - | - | - |
| - Autres | - | -1 | - | -1 |
| Au 31 décembre 2020 | 5 070 | 5 119 | 3 142 | 13 331 |
| Amortissement cumulé | | | | |
| Au 31 décembre 2019 | -2 581 | | -2 907 | -5 488 |
| - amortissement | -237 | -488 | -78 | -802 |
| - Cessions et désaffectations | - | - | - | - |
| - Transferts | - | - | - | - |
| - Autres | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2020 | -2 818 | -488 | -2 985 | -6 290 |
| Valeur comptable nette | | | | |
| Au 31 décembre 2019 | - | - | 173 | 173 |
| Au 31 décembre 2020 | 2 252 | 4 631 | 157 | 7 041 |
| (milliers d'euros) | | | | |
| | Technologie (DWESAB, OpenCube et Axon) | Autres immobilisations incorporelles : liées au client | Logiciels | TOTAL |
| Coût d'acquisition | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 5 070 | 5 119 | 3 142 | 13 331 |
| - Regroupement d'entreprises | - | - | - | - |
| - Acquisitions | - | - | 110 | 110 |
| - Cessions et désaffectations | - | - | - | - |
| - Transferts | - | - | - | - |
| - Immobilisations incorporelles en cours | - | - | 130 | 130 |
| - Autres | - | - | 7 | 7 |
| Au 31 décembre 2021 | 5 070 | 5 119 | 3 389 | 13 578 |
| Amortissement cumulé | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | -2 818 | -488 | -2 985 | -6 290 |
| - amortissement | 356 | 731 | -80 | 1 167 |
| - Cessions et désaffectations | - | - | - | - |
| - Transferts | - | - | - | - |
| - Autres | - | - | -7 | -7 |
| Au 31 décembre 2021 | -3 174 | -1 219 | -3 072 | -7 465 |
| Valeur comptable nette | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 2 252 | 4 631 | 157 | 7 041 |
| Au 31 décembre 2021 | 1 896 | 3 900 | 317 | 6 113 |

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)

| (milliers d'euros) | Terrains et constructions | Installations, machines et outillage | Autres immobilisations corporelles | Actifs en cours | TOTAL |
|---|----------------------------------|---|---|------------------------|----------------|
| Coût d'acquisition | | | | | |
| Au 31 décembre 2019 | 54 222 | 6 257 | 15 418 | 85 | 75 982 |
| - Regroupement d'entreprises | 1 916 | 278 | 263 | - | 2 458 |
| - Acquisition | 4 000 | 857 | 1 659 | 352 | 6 867 |
| - Cessions et désaffectations | -787 | -40 | 0 | 0 | -827 |
| - Transferts | 50 | -250 | 266 | -66 | - |
| - Autres | -421 | -141 | - | - | -562 |
| Au 31 décembre 2020 | 58 981 | 6 961 | 17 606 | 371 | 83 919 |
| Amortissements cumulés | | | | | |
| Au 31 décembre 2019 | -4 943 | -3 936 | -13 395 | - | -22 274 |
| - Amortissements | -3 348 | -1 097 | -1 411 | 0 | -5 856 |
| - Cessions et désaffectations | 484 | 17 | 0 | 0 | 501 |
| - Transferts | - | - | - | - | - |
| - Autres | 116 | 290 | 0 | 0 | 406 |
| Au 31 décembre 2020 | -7 691 | -4 727 | -14 806 | 0 | -27 223 |
| Valeur comptable nette | | | | | |
| Au 31 décembre 2019 | 49 279 | 2 321 | 2 023 | 85 | 53 708 |
| Au 31 décembre 2020 | 51 290 | 2 234 | 2 800 | 371 | 56 696 |
| Hypothèques et autres garanties | | | | | |
| Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes | 42 470 | - | - | 371 | 42 841 |
| (milliers d'euros) | | | | | |
| | Terrains et constructions | Installations, machines et outillage | Autres immobilisations corporelles | Actifs en cours | TOTAL |
| Coût d'acquisition | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 58 981 | 6 961 | 17 606 | 371 | 83 919 |
| - Regroupement d'entreprises | | | | | |
| - Acquisition | 3 872 | 589 | 741 | 659 | 5 861 |
| - Cessions et désaffectations | | -21 | | | -21 |
| - Transferts | 105 | 176 | - | -281 | - |
| - Autres | 425 | 273 | - | - | 698 |
| Au 31 décembre 2021 | 63 383 | 7 978 | 18 347 | 749 | 90 457 |
| Amortissements cumulés | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | -7 691 | -4 727 | -14 806 | 0 | -27 223 |
| - Amortissements | -3 598 | -1 022 | -1 227 | - | -5 847 |
| - Cessions et désaffectations | - | 21 | - | - | 21 |
| - Transferts | | | | | |
| - Autres | -170 | -257 | - | - | -427 |
| Au 31 décembre 2021 | -11 459 | -5 985 | -16 033 | - | -33 477 |
| Valeur comptable nette | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 51 290 | 2 234 | 2 800 | 371 | 56 696 |
| Au 31 décembre 2021 | 51 924 | 1 993 | 2 314 | 749 | 56 980 |
| Hypothèques et autres garanties | | | | | |
| Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes | 41 184 | - | - | 749 | 41 933 |

La valeur d'acquisition du bâtiment a été analysée par composante, et des durées de vie et valeurs résiduelles spécifiques ont été appliquées à chacune d'elles. Les amortissements par composante sont prévus pour des durées de vie qui varient entre 3 et 30 ans avec une valeur résiduelle globale pour le bâtiment d'environ 37 % de la valeur brute, déduction faite des subsides.

La production des machines vendues et fabriquées par EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, dans la mesure où l'assemblage est en partie sous-traité, notamment à la SA MECALEC SMD. Autant que possible, les mises en œuvre spécialisées sont confiées à des sous-traitants (ex. : tôlerie et fabrication de circuits imprimés).

La politique du groupe est de financer ses bâtiments partiellement par fonds propres et partiellement avec des emprunts à long terme (voir note 20).

Outre l'augmentation des actifs au titre du droit d'utilisation détaillée ci-dessous, l'augmentation annuelle des immobilisations corporelles au cours de l'année 2021 s'explique principalement par certains investissements dans des travaux de rénovation des bureaux ainsi que dans du matériel informatique.

Valeurs comptables des actifs au titre du droit d'utilisation, des dettes de location et des mouvements pour la période de douze mois clôturée le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 :

| (milliers d'euros) | Terrains et constructions | Installations, machines et outillage | Autres immobilisations corporelles | Total | Dettes de location |
|------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|---------------|--------------------|
| Au 31 décembre 2019 | 6 059 | - | 2 266 | 8 325 | 8 370 |
| Compléments | 2 945 | - | 1 659 | 4 603 | 4 603 |
| Regroupement d'entreprises | 1 863 | - | 263 | 2 126 | 2.126 |
| Autres | - | 430 | - | 430 | 376 |
| Ventes | - | - | - | - | - |
| Dotations aux amortissements | -1 785 | -246 | -1 411 | -3 442 | - |
| Charges d'intérêts | - | - | - | - | 594 |
| Écarts de conversion | -259 | - | - | - 259 | -247 |
| Paiements | - | - | - | - | -3 818 |
| Au 31 décembre 2020 | 8 821 | 184 | 2 777 | 11 782 | 12 004 |

| (milliers d'euros) | Terrains et constructions | Installations, machines et outillage | Autres immobilisations corporelles | Total | Dettes de location |
|------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|---------------|--------------------|
| Au 31 décembre 2020 | 8 821 | 184 | 2 777 | 11 782 | 12 004 |
| Compléments | 3 977 | - | 759 | 4 736 | 4 736 |
| Regroupement d'entreprises | - | - | - | - | - |
| Autres | -219 | - | -18 | -237 | -197 |
| Ventes | -219 | - | -18 | -237 | -197 |
| Dotations aux amortissements | -2 087 | -184 | -1 227 | -3 498 | - |
| Charges d'intérêts | - | - | - | - | 462 |
| Écarts de conversion | 248 | - | - | 248 | 282 |
| Paiements | - | - | - | - | -3 879 |
| Au 31 décembre 2021 | 10 740 | - | 2 291 | 13 031 | 13 408 |

13. ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME

| (milliers d'euros) | Prêts subordonnés | Autres immobilisations financières | TOTAL |
|---|-------------------|------------------------------------|-------|
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2019 | - | 353 | 353 |
| - Remboursés/convertis en cours d'année | - | -7 | -7 |
| - Acquis en cours d'année | - | 55 | 55 |
| - Regroupement d'entreprises | - | 6 | 6 |
| - Résultat | - | 0 | 0 |
| - Autres | - | -13 | -13 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2020 | - | 395 | 395 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2020 | - | 395 | 395 |
| - Remboursés/convertis en cours d'année | - | -3 | -3 |
| - Acquis en cours d'année | - | 0 | 0 |
| - Regroupement d'entreprises | - | 0 | 0 |
| - Résultat | - | 0 | 0 |
| - Autres | - | 12 | 12 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2021 | - | 404 | 404 |

Les autres actifs financiers se composent principalement de garanties en espèces et sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

14. STOCKS

| (milliers d'euros) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Matières premières | 19 971 | 16 590 |
| Produits finis | 30 029 | 28 010 |
| Marchandises achetées pour revente | 3 748 | 2 933 |
| Total brut | 53 748 | 47 533 |
| Réductions de valeur cumulées début de période | -24 953 | -23 174 |
| Additions, dotations, reprises et utilisations, net | -2 529 | -2 109 |
| Différence de change | -315 | 329 |
| Réductions de valeur cumulées fin de période | -27 797 | -24 953 |
| Total valeur nette comptable | 25 951 | 22 579 |

L'augmentation des stocks au cours de l'année 2021 s'explique principalement par les acquisitions de l'année pour couvrir les grands événements reportés à 2022.

Les mouvements des réductions de valeur sur stocks, qui s'élevaient à 2,5 millions d'euros en 2021 et 2,1 millions d'euros en 2020, sont comptabilisés en charges au niveau du coût des ventes. Ces réductions de valeur portent sur des éléments de stock technologiquement obsolètes et, dans une large mesure, sur une gamme de produits classés en fin de vie à la fin de 2021.

15. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

| (milliers d'euros) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Créances commerciales | 39 170 | 32 570 |
| Créances liées aux contrats de location-financement | 4 834 | 1 984 |
| Réductions de valeurs actées sur créances | -2 672 | -3 283 |
| <i>Créances commerciales nettes</i> | 41 322 | 31 271 |
| Autres débiteurs | 3 833 | 3 228 |
| Comptes de régularisation | 2 584 | 2 701 |
| Total | 47 749 | 37 200 |

Les créances commerciales ne portent pas d'intérêts et ont un terme moyen de 90 jours. Selon les conditions générales de vente du groupe, les factures impayées à la date d'échéance peuvent engendrer un intérêt de retard de 1,50 % par mois.

Pour les créances échues depuis plus de 90 jours, le groupe comptabilise une partie de ces créances en créances douteuses sur la base d'une estimation par rapport aux antécédents de défaut de paiements du client et à sa situation financière. Ces créances douteuses sont enregistrées dans la ligne « Frais de vente et administratifs ».

Au 31 décembre 2021, 8,5 millions d'euros (5,7 millions d'euros au 31/12/2020) de créances commerciales étaient en dépassement d'échéance de plus de 90 jours, dont 2,7 millions d'euros faisaient l'objet de réductions de valeur en fonction de la qualité-crédit des clients. Voici le détail des mouvements des réductions de valeurs en 2020 et 2021 :

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales | | |
| Valeur au 1 ^{er} janvier | 3 283 | 3 546 |
| - Réductions de valeur de l'année | 623 | -13 |
| - Reprises de réductions de valeur de l'année | -1 345 | -142 |
| - Montants remboursés durant l'année | - | - |
| - Autres | 111 | -108 |
| Valeur au 31 décembre | 2 672 | 3 283 |

Selon la norme IFRS 9, la matrice de provisions suivante a été utilisée pour calculer le montant de la provision pour perte de valeur au 31 décembre 2021.

| (milliers d'euros) | Créances commerciales | | | | | Total |
|---|-----------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| | Courantes | <31 jours | 31-60 jours | 61-90 jours | >91 jours | |
| Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales | | | | | | |
| Taux de perte de crédit attendu | 0,28 % | 0,72 % | 1,41% | 3,12% | 5,44% | |
| Valeur comptable brute totale | 19 541 | 7 497 | 1 245 | 572 | 5 699 | 34 554 |
| Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2020 | 54,0 | 53,8 | 17,6 | 17,8 | 310,1 | 453,3 |

| (milliers d'euros) | Créances commerciales | | | | | Total |
|---|-----------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|------------|
| | Courantes | <31 jours | 31-60 jours | 61-90 jours | >91 jours | |
| Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales | | | | | | |
| Taux de perte de crédit attendu | 0,13 % | 0,54 % | 1,21 % | 2,09 % | 3,58 % | |
| Valeur comptable brute totale | 22 496 | 8 682 | 3 442 | 865 | 8 519 | 44 004 |
| Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2021 | 29,5 | 46,6 | 41,6 | 18,1 | 313,7 | 450 |

À la fin de l'année 2021, les taux de perte de crédit se sont améliorés par rapport à 2020. Ceci s'explique principalement par le fait que le recouvrement de crédits s'est mieux déroulé que prévu à la fin de l'année 2020.

15.1. Créances liées aux contrats de location-financement

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|---|-------|-------|
| Créance brute – paiements futurs liés aux contrats de location-financement | | |
| Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants) | 2 766 | 1 525 |
| Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants) | 2 651 | 576 |
| Débit : produits financiers non acquis | -583 | -117 |
| Valeur actualisée des paiements locatifs futurs | | |
| Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants) | 2 426 | 1 441 |
| Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants) | 2 408 | 543 |

Le groupe a signé des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. L'échéance des contrats de location-financement est de maximum quatre ans.

La valeur des options d'achat conditionnelles des actifs mis en location-financement est estimée à 0,4 million d'euros.

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour la durée de la location. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances relatives aux contrats de location-financement est de 6,5% au 31 décembre 2021.

Les revenus financiers générés par les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les revenus d'intérêts comme repris à la note 6.5.

15.2. Commandes en cours

| (milliers d'euros) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|----------------------|------------------|------------------|
| Actifs contractuels | 637 | 476 |
| Passifs contractuels | 206 | 2 309 |

Les acomptes facturés sur les commandes en cours au 31 décembre 2021 s'élevaient à 0,2 million d'euros contre 2,3 millions d'euros fin 2020. Les revenus totaux liés à ces commandes en cours durant l'année 2021 se sont élevés à 0,6 million d'euros (0,5 million d'euros en 2020). La différence entre ces deux montants, soit 0,4 million d'euros, est comptabilisée au bilan.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fund Option Plan proposé par ING. Ces options ont une échéance moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| (milliers d'euros) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés) | 19 855 | 11 920 |
| Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés | 52 289 | 40 748 |
| Total | 72 144 | 52 668 |

Les dépôts à court terme courent pour des périodes comprises entre un jour et deux mois selon les besoins immédiats du groupe en trésorerie, et sont rémunérés aux différents taux des dépôts à court terme. EVS bénéficie également d'un rendement sur certains de ses dépôts à vue.

18. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS A LA VENTE

Au 31 décembre 2021, il n'y avait plus d'actifs non courants destinés à la vente.

19. CAPITAUX PROPRES

19.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de 30 987 euros, représenté par 1 000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

| Date | Description | Nombre d'actions | Capital (EUR) |
|-------------------|--|-------------------|-------------------|
| 17.02.1994 | Création | 1 000 | 30 987 |
| 25.04.1996 | Incorporation des réserves | - | 90 481 |
| 25.04.1996 | Émission de 100 actions au prix de 892 euros l'action, en ce compris une prime d'émission de 771 euros incluse dans le capital | 100 | 12 147 |
| | | 1 100 | 210 710 |
| 06.06.1997 | Incorporation des réserves | - | 242 440 |
| 06.06.1997 | Émission de 172 actions au prix de 4 338 euros l'action, en ce compris une prime d'émission de 3 926 euros incluse dans le capital | 172 | 70 855 |
| | | 1 272 | 1 199 309 |
| 25.09.1998 | Division de l'action par 2 000 | 2 544 000 | 1 199 309 |
| 14.10.1998 | Entrée en bourse | + 200 000 | 94 284 |
| | Incorporation prime d'émission | | 7 342 522 |
| | | 2 744 000 | 8 636 115 |
| 07.09.1999 | Émission de 119 952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA | 119 952 | 7 197 120 |
| | Incorporation des réserves | | 166 765 |
| | | 2 863 952 | 16 000 000 |
| 25.05.2003 | Annulation d'actions propres | -63 952 | - |
| | | 2 800 000 | 16 000 000 |
| 24.02.2004 | Remboursement de capital | - | -8 137 521 |
| 15.03.2004 | Émission de 15 000 actions suite à l'exercice de warrants | 15 000 | 480 000 |
| | | 2 815 000 | 8 342 479 |
| 09.05.2005 | Division de l'action par 5 | 14 075 000 | 8 342 479 |
| 19.06.2006 | Annulation d'actions propres | -200 000 | - |
| 12.06.2009 | Annulation d'actions propres | -250 000 | - |
| 26.12.2018 | Émission de 702 024 actions | 702 024 | 429 844 |
| Capital au | 31 décembre 2021 | 14 327 024 | 8 772 323 |

19.2. Capital social et actions propres

Au 31 décembre 2021, le capital social d'EVS s'élève à 8 772 323 euros et est représenté par 14 327 024 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. EVS respecte les dispositions légales relatives au capital (articles 7:177 à 7:229 du Code belge des sociétés et des associations).

Au 31 décembre 2021, 456 432 warrants émis à un prix d'exercice moyen de 19,89 euros par action sont exerçables jusqu'en juin 2027. La société utilise une fraction du capital pour retenir et motiver les collaborateurs moyennant un plan de warrants.

La direction estime que le niveau de capital social d'EVS est suffisant, les fonds propres représentant 73,3 % du total du bilan de la société fin 2021.

Le groupe EVS s'efforce de maintenir une position de liquidité solide et de ne pas dépendre de façon excessive de financements externes. Le groupe a par ailleurs une politique de distribution de dividendes permettant de rémunérer ses actionnaires de façon significative, et ce, sans fragiliser la position de trésorerie du groupe et son indépendance financière. Dans ses décisions de financement ou de distribution de dividendes, EVS considère donc le niveau global de ses capitaux propres. Par rapport à 2020, les capitaux propres se sont renforcés de 21,8 millions d'euros et le ratio d'indépendance financière (soit les capitaux propres rapportés au total de la situation financière du groupe) s'établit à 73,3 % contre 73,9 % fin 2020.

19.3. Capital autorisé

Selon la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de 1 600 000 euros, prime d'émission incluse. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à dater de la publication de la délibération de

l'Assemblée générale extraordinaire reportée du 4 décembre 2017. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscription en espèces, apport en nature ou incorporation de réserves. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:65 et 7:67 et conformément au Code belge des sociétés et des associations, et le Conseil pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et, le cas échéant, le respect des dispositions des articles 7:190 et conformément au Code belge des sociétés et des associations.

19.4. Plan d'intéressement du personnel

19.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un plan de stock options/warrants pour les membres du personnel et les dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le plan a un horizon de 3 à 4 ans minimum entre l'octroi d'un warrant et son exercice effectif. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place afin de fidéliser les membres du personnel et de les faire participer aux résultats de l'entreprise. Le programme est couvert par le rachat en bourse par EVS Broadcast Equipment SA de ses propres actions. Le Conseil d'administration dispose de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire de procéder à ces rachats. Compte tenu des 456 432 warrants en circulation fin 2021 (325 832 fin 2020), l'effet de dilution est de 3,3 % sur le capital, celui-ci étant largement couvert par les 925 140 actions propres, représentant elles-mêmes 6,7 % du nombre d'actions diluées. Les droits de vote et au dividende sont suspendus pendant la période d'auto-détention. Les warrants ont été attribués à un prix d'exercice correspondant au cours de bourse moyen des 30 jours précédant l'octroi. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'administration peut choisir entre l'émission de nouveaux titres ou l'attribution d'actions propres acquises par la société précédemment (pour cette raison, les warrants sont dits « sui generis »).

Lors des Assemblées générales extraordinaires des 7 septembre 1999 et 16 mai 2000, 400 000 warrants (montant recalculé après division du titre en 2004) ont été émis en faveur du personnel du groupe EVS. Les Assemblées générales extraordinaires des 21 mai 2002 (350 000 warrants), 7 juin 2010 (250 000 warrants), 5 décembre 2011 (350 000 warrants), 24 septembre 2013 (25 000 warrants émis et 70 000 warrants annulés), 4 décembre 2017 (250 000 warrants) et 8 juin 2020 (250 000 warrants) ont procédé à l'émission de warrants supplémentaires afin d'en porter le nombre total à 1 805 000. Au 31 décembre 2020, 1 496 650 de ces warrants avaient été distribués, 626 350 exercés et 544 468 annulés suite à des départs ou rachetés suite à des cessions de filiales, de sorte que 325 832 sont exerçables au 31 décembre 2020. Corollairement, 149 750 warrants sont encore distribuables par le Conseil d'administration. L'échéance moyenne pondérée est mars 2025, et ces warrants sont exerçables entre maintenant et mars 2025. Ils ont un prix d'exercice moyen de 28,90 euros par action. Au cours de l'exercice 2020, 187 000 warrant ont été octroyés, aucun warrant n'a été exercé et 167 warrants ont été annulés suite à des départs de personnel.

Au cours de l'exercice 2021, 158 600 warrant ont été octroyés, aucun warrant n'a été exercé et 28 000 warrants ont été annulés suite à des départs de personnel.

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice (PMPE) des warrants du plan :

| | 2021 | | 2020 | |
|---|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Nombre | PMPE (EUR) | Nombre | PMPE (EUR) |
| En circulation en début de période | 325 832 | 20,17 | 138 999 | 28,90 |
| Octroyés au cours de la période | 158 600 | 18,21 | 187 000 | 13,69 |
| Exercés au cours de la période | | | - | - |
| Annulés au cours de la période | -28 000 | 13,69 | -167 | 28,90 |
| En circulation en fin de période | 456 432 | 19,89 | 325 832 | 20,17 |

Les warrants en circulation au 31 décembre 2021 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

| Date d'expiration | Date du premier exercice | Prix d'exercice (EUR) | Nombre au 31 décembre 2021 | Nombre au 31 décembre 2020 |
|-------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 2022 | 2020 | 28,90 | 138 832 | 138 832 |
| 2026 | 2023 | 13,69 | 159 000 | 187 000 |
| 2027 | 2025 | 18,21 | 158 600 | - |
| Total | | Entre 13,69 et 28,90 | 456 432 | 325 832 |

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la « vesting period » (soit une condition d'emploi qui est typiquement de 3 ans). Le modèle de Black & Scholes a été utilisé systématiquement pour cette valorisation, sur la base de la volatilité, des rendements de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres-clés pour les warrants en circulation au 31 décembre 2021 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

| Paramètres-clés Black & Scholes | Plan 2021 | Plan 2020 | Plan 2017 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Volatilité | 33,1 % | 31,9 % | 27,3 % |
| Taux d'intérêt sans risque | -0,53 % | -0,7 % | 0,1 % |
| Rendement du dividende | 5,0 % | 5,0 % | 3,5 % |
| Valeur économique de l'option par rapport à l'action sous-jacente | 15,5 % | 14,5 % | 14,4 % |

En 2021, le groupe a comptabilisé un montant de 0,169 million d'euros lié au plan de warrants (0,084 million d'euros en 2020).

19.4.2. Participation bénéficiaire

Un plan de participation bénéficiaire sera proposé afin de remercier, de fidéliser et surtout d'encourager les équipes du groupe, conformément à la législation en vigueur. L'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022 approuvera un plan de participation bénéficiaire sous la forme de la distribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'allocation des bénéfices de l'exercice 2021. Moyennant le respect des obligations fiscales par la société, cette attribution porte sur un nombre approximatif de 56 actions de la société (net d'impôts) à tous les collaborateurs d'EVS ayant été engagés par le groupe avant le 1^{er} janvier 2022, au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2021. Cela concerne maximum 350 collaborateurs du groupe, soit environ 19 600 actions au total.

En 2021, le groupe a comptabilisé 0,063 million d'euros sur le plan de participation bénéficiaire (0,268 million d'euros en 2020).

Le coût lié à la participation bénéficiaire est repris dans le poste « Plan de participation bénéficiaire et warrants » du compte de résultats consolidés.

19.5. Actions propres

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire reportée du 4 décembre 2017, l'autorisation du rachat d'actions propres repris dans l'article 10, alinéa 2, tiret 1 des statuts a été approuvée comme suit : « Conformément à l'article 620 du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est autorisé (...) à acquérir, échanger et/ou aliéner, en bourse ou autrement, des actions de la société à concurrence de maximum 10 % des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20 % au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017 et s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par une ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société-mère par des sociétés filiales. »

Le 24 octobre 2018, EVS a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions d'un montant maximal de 10 millions d'euros. Entre le 25 octobre 2018 et le 31 décembre 2020, EVS a acheté 528 684 actions à un prix moyen de 18,9149 euros, soit un total de 9 999 995 euros.

Le 6 mai 2020, EVS Broadcast Equipment a annoncé la décision de son Conseil d'administration de lancer un programme de rachat d'actions de ces actions en circulation pour un montant maximum de 5 millions d'euros. En 2020, EVS a acheté 337 155 actions à un prix moyen de 14,83 euros, soit un total de 4 999 999 euros.

Hormis le programme de rachat d'actions (terminé en 2020), aucune action n'a été utilisée pour satisfaire l'exercice de warrants par les collaborateurs. L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2020 a approuvé l'attribution de 3 067 actions aux collaborateurs d'EVS (attribution de 10 actions à chaque membre du personnel proportionnellement à leur durée d'occupation effective ou assimilée en 2020), en récompense de leur contribution au succès du groupe.

Après les opérations susmentionnées, le nombre total d'actions propres s'élevait à 925 140 actions au 31 décembre 2021 (à un cours historique moyen de 19,21 euros) contre 928 207 au 31 décembre 2020 (à un cours historique moyen de 21,43 euros).

En 2021, le nombre d'actions propres a évolué en nombre et en prix moyens pondérés (PMPE) comme suit :

| | 2021 | | 2020 | |
|---|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Nombre | PMPE (EUR) | Nombre | PMPE (EUR) |
| En début de période | 928 207 | 19,21 | 400 180 | 24,81 |
| Rachats sur le marché | | | 544 307 | 15,17 |
| Cessions sur le marché | | | - | |
| Cessions liées à l'intéressement au personnel | -3 067 | 19,21 | -16 280 | 21,43 |
| En fin de période | 925 140 | 19,21 | 928 207 | 19,21 |

19.6. Réserves

| (milliers d'euros) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Réserves légales | 999 | 999 |
| Réserves disponibles | 169 571 | 148 310 |
| Réserves pour actions propres | -17 776 | -17 835 |
| Réserves | 152 794 | 131 474 |

19.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément à la politique comptable du groupe, les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou de la vente d'actions propres de la société sont comptabilisées directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres.

19.7. Écarts de conversion

Conformément à la politique comptable du groupe, pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains (USD) et la filiale Axon Digital Design LTD qui fonctionne en livres sterling (GBP), à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et leurs comptes de résultats sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

20. EMPRUNTS

| (milliers d'euros) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Dettes financières à long terme | | |
| Emprunts bancaires | 2 779 | 3 328 |
| Dettes de location à long terme | 10 775 | 8 923 |
| Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme) | | |
| Emprunts bancaires | 1 095 | 1 632 |
| Dettes de location à court terme | 2 633 | 3 080 |
| Autres dettes à court terme | - | - |
| Dette financière totale (à court terme et à long terme) | 17 282 | 16 963 |
| La dette financière totale est remboursable comme suit : | | |
| - à un an au plus | 3 728 | 4 713 |
| - dans les 2 à 5 ans | 13 554 | 13 244 |
| - après 5 ans | - | - |

20.1. Lignes de crédit

Le 16 juin 2020, un nouvel emprunt de 5,5 millions d'euros a été négocié avec la banque BNP Paribas Fortis afin de financer partiellement l'acquisition d'Axon. Un premier remboursement de 0,6 million d'euros a été effectué à la fin de l'exercice fiscal 2020. Les annuités s'élèvent à 1,1 million d'euros par an entre 2021 et 2024 avec un remboursement final de 0,6 million d'euros en 2025 à l'échéance de l'emprunt.

Le 29 juin 2020, une ligne de crédit roll-over de 5,0 millions d'euros a été négociée avec Belfius Banque afin de financer partiellement l'acquisition d'Axon. Cette ligne de crédit amortissable prendra fin au plus tard le 30/06/2025. À ce jour, EVS n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

20.2. Dettes de location

L'augmentation des dettes de location en 2021 est largement due aux nouveaux contrats de location (réévaluation des contrats existants)

En fonction des pays et des actifs loués, le groupe a utilisé des taux d'emprunt marginaux de 2 % à 8 % pour le calcul des dettes de location (et donc, des actifs au titre du droit d'utilisation).

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéances (flux de trésorerie non actualisés) pour les dettes de location :

| 31 décembre 2020 (milliers d'euros) | À un an ou plus | Entre 2 et 5 ans | Après 5 ans | Total |
|-------------------------------------|-----------------|------------------|-------------|---------------|
| Dettes de location | 3 434 | 8 012 | 1 911 | 13 357 |
| 31 décembre 2021 (milliers d'euros) | À un an ou plus | Entre 2 et 5 ans | Après 5 ans | Total |
| Dettes de location | 3 104 | 7 656 | 3 825 | 14 585 |

20.3. Passifs découlant d'activités de financement

| en milliers d'euros | Changements non-cash | | | | 31 décembre 2020 |
|---|------------------------------|--------------------|----------------------|--------------|------------------|
| | 1 ^{er} janvier 2020 | Flux de trésorerie | Variations de change | Autres | |
| Emprunts à long terme | - | 5 500 | 0 | -2 172 | 3 328 |
| Emprunts à court terme | 4 050 | -4 590 | 0 | 2 172 | 1 632 |
| Dettes de location | 8 746 | -3 224 | -247 | 6 729 | 12 004 |
| Passifs découlant d'activités de financement | 12 796 | 2 297 | -267 | 3 132 | 16 964 |
| en milliers d'euros | Changements non-cash | | | | 31 décembre 2021 |
| | 1 ^{er} janvier 2021 | Flux de trésorerie | Variations de change | Autres | |
| Emprunts à long terme | 3 328 | - | - | -549 | -549 |
| Emprunts à court terme | 1 632 | -1 086 | - | 549 | 1 095 |
| Dettes de location | 12 004 | -3 417 | 282 | 4 539 | 13 408 |
| Passifs découlant d'activités de financement | 16 964 | -4 503 | 282 | 4 539 | 17 282 |

21. PROVISIONS

| (milliers d'euros) | Autres provisions | Garanties techniques | Total |
|---------------------------------|-------------------|----------------------|--------------|
| Provisions | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2021 | 85 | 1 214 | 1 299 |
| Dotations de l'exercice | 9 | 279 | 288 |
| Utilisations | -30 | - | -30 |
| Reprises | | | |
| Autres | | | |
| Au 31 décembre 2021 | 9 | 1 493 | 1 502 |
| Courant 2020 | - | - | - |
| Non courant 2020 | 85 | 1 214 | 1 299 |
| Courant 2021 | - | - | - |
| Non courant 2021 | 9 | 1 493 | 1 502 |

Le cas échéant, les provisions pour litiges sont enregistrées dans les comptes consolidés et correspondent à des litiges commerciaux dont l'échéance est indéterminée. Les montants provisionnés sont évalués selon la meilleure connaissance de la direction concernant ces litiges et leur caractère raisonnable est discuté avec les avocats du groupe.

Une provision a été comptabilisée depuis 2012 afin de couvrir les garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu à partir de la date de livraison, conformément aux conditions générales. Cette provision, dont l'échéance est indéterminée, a été réévaluée trimestriellement sur la base d'une analyse historique des coûts engendrés au cours des années passées afin de couvrir deux années de coûts liés à ces garanties. L'estimation fin 2021 représentait un montant de 1,5 million d'euros (1,2 million fin 2020).

22. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

| (milliers d'euros) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs | 10 497 | 5 775 |
| Dettes liées aux co-entreprises | - | - |
| Autres parties liées | - | - |
| <i>Total dettes commerciales</i> | <i>10 497</i> | <i>5 775</i> |
| Autres créiteurs | 2 532 | 7 655 |
| Charges à imputer | 683 | 902 |
| Produits à reporter | 10 334 | 5 254 |
| Total | 24 046 | 19 586 |

Les dettes envers les fournisseurs ne portent pas intérêt et ont un terme moyen de 45 jours. Les autres dettes commerciales sont principalement constituées d'acomptes reçus de clients et de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition du groupe Axon.

Au cours de l'année 2020, EVS a comptabilisé une contrepartie éventuelle liée à l'acquisition du groupe Axon d'1 million d'euros. En décembre 2020, EVS a effectué une réévaluation du passif sur la base d'un business plan actualisé et des hypothèses financières actualisées associées. Le résultat de ces calculs n'aura pas d'incidence significative sur le passif comptabilisé initialement. Fin 2021, EVS a repris l'« earn out » de 1 million d'euros lié à l'acquisition du groupe Axon (voir note 6.6 autres produits et charges).

23. DETTES SOCIALES ET SALARIALES

| (milliers d'euros) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--------------------|------------------|------------------|
| Dettes sociales | 724 | 400 |
| Dettes salariales | 9 934 | 6 605 |
| Total | 10 658 | 7 005 |

L'augmentation des dettes salariales en 2021 est largement due à l'augmentation des primes (fixes et variables) entraînée par la hausse du chiffre d'affaires et du bénéfice net.

24. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITÉS

24.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

À l'exception des contrats de location déjà déclarés conformément à l'IFRS 16 (voir notes 12 et 20), le groupe n'a aucun contrat de location significatif à déclarer.

24.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

En général, le groupe EVS octroie des garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Notons qu'à la fin de l'année 2021, cette garantie a fait l'objet d'une provision de 1,5 millions d'euros (1,2 million d'euros en 2020), comme expliqué à la note 21.

24.3. Garanties bancaires

Des garanties bancaires pour un montant de 0,8 million d'euros ont été constituées au 31 décembre 2021 (0,8 million d'euros en 2020) principalement dans le cadre d'appels d'offres publics internationaux et de garanties locatives.

24.4. Garanties contractuelles

Des garanties contractuelles ont été constituées au profit de parties contractantes/partenaires pour un montant potentiel maximum de 1,0 million d'euros au 31 décembre 2021 (1,0 million d'euros en 2020).

24.5. Garanties réelles

Des mandats hypothécaires auprès d'institutions bancaires ont été accordés pour 18 millions d'euros (montant identique pour 2020) afin de garantir nos obligations envers celles-ci.

24.6. Autres garanties et éventualités

Aucune garantie à mentionner.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

25.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales consolidées selon la méthode globale et énumérées à la note 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous reprend les montants totaux des transactions qui ont été conclues avec les parties liées ne faisant pas l'objet d'une consolidation globale (pour les informations concernant les soldes en cours à la fin de l'exercice, se référer aux notes 15 et 22).

Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions commerciales habituelles et aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie.

| (milliers d'euros) | | Ventes aux parties liées | Achats auprès de parties liées | Créances sur les parties liées | Dettes envers les parties liées |
|--------------------------------|-------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Parties liées | | | | | |
| Entreprises associées : | | | | | |
| MECALEC SA | 2021 | - | -362 | | -44 |
| | 2020 | - | -399 | - | - |
| Total | 2021 | | -362 | | -44 |
| | 2020 | - | -399 | - | - |

25.2. Dirigeants

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés en tant que charge au cours de la période de reporting concernant les principaux dirigeants :

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Avantages à court terme | 2 126 | 1 895 |
| Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi | - | 32 |
| Indemnités de fin de contrat | 289 | - |
| Transactions de paiements fondés sur des actions | 63 | 62 |
| Total | 2 478 | 1 989 |

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont les montants dus au cours de la période de reporting concernant les principaux dirigeants :

| (milliers d'euros) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Avantages à court terme | 701 | 305 |
| Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi | - | - |
| Indemnités de fin de contrat | 289 | - |
| Total | 990 | 305 |

Les warrants détenus par les principaux dirigeants pour acheter des actions ordinaires ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

| Date d'expiration | Date du premier exercice | Prix d'exercice (EUR) | Nombre au 31 décembre 2021 | Nombre au 31 décembre 2020 |
|-------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 2022 | 2020 | 28,90 | 40 000 | 40 000 |
| 2026 | 2023 | 13,69 | 53 750 | 62 750 |
| 2027 | 2025 | 18,21 | 68 000 | - |
| Total | | Entre 13,69 et 28,90 | 161 750 | 102 750 |

26. COMMISSAIRE

Depuis l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans (prenant fin en mai 2019). Le mandat a été renouvelé pour une période de trois ans à l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2019.

En 2021, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison-mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à 149 200 euros pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire. Les autres services d'audit s'élevaient à 7 500 euros et des services autres que les services d'audit ont été effectués par le commissaire pour un montant total de 36 060 euros. Ces missions sont compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et ont été pré-approuvées par le comité d'audit.

27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe est engagé dans des transactions intégrant des instruments dérivés, principalement des ventes de devises à terme. Ces instruments ont pour objectif de sécuriser ses ventes libellées en devises étrangères contre des variations négatives de ces mêmes devises. En effet, le groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de leur devise fonctionnelle.

Ce risque principal attaché aux instruments financiers du groupe est également décrit à la note 27.2 du présent rapport. Outre les instruments dérivés, les principaux instruments financiers du groupe sont constitués d'emprunts auprès de banques, de contrats de location-financement et de contrats de location simple, de trésorerie et de dépôts à court terme. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du groupe.

Le groupe détient également d'autres instruments financiers tels que des créances et des dettes commerciales qui sont générées par ses activités. La politique du groupe est et a toujours été de ne pas investir dans des instruments purement spéculatifs.

28. INSTRUMENTS FINANCIERS

28.1. Justes valeurs des instruments financiers

Les justes valeurs estimées des actifs et passifs financiers sont égales à leur valeur comptable figurant au bilan compte tenu (i) de leur échéance courte ou (ii) du fait que le taux d'intérêt qui leur est applicable est conforme aux conditions de marché.

28.2. Risque de change

Périodiquement, le groupe EVS mesure, sur un horizon semestriel, voire annuel, son exposition attendue au risque de change transactionnel. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD, car d'une part le groupe facture tous ses clients en euros hormis les États-Unis (en USD), et d'autre part, de nombreuses dépenses opérationnelles et fiscales sont libellées en dollars américains. Ainsi le groupe est-il « long » en dollars américains, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du groupe génère globalement un flux de trésorerie net positif en dollars.

Sur la base des prévisions et en fonction des conditions de marché, le groupe couvre jusqu'à 50% du risque de change sur flux nets futurs estimés, principalement au travers de la vente à terme de dollars américains. EVS n'applique pas la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 pour ces transactions.

Les instruments de couverture de change sont revalorisés à chaque clôture à leur valeur de marché, ce qui génère un profit ou une perte de change apparaissant dans les « Autres produits et (charges) financiers » du compte de résultats consolidés.

Les techniques de valorisation utilisées se basent principalement sur les cours au comptant, les taux à terme ainsi que les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2021, le groupe n'a pas de contrat de couverture en place. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers en 2021 s'élevait à un montant de 0,2 million d'euros comptabilisé en tant que charge financière.

Au 31 décembre 2020, le groupe détenait 6,5 millions d'USD en contrats de couvertures assortis d'une échéance moyenne en juin 2021 et d'un taux de change moyen EUR/USD de 1,1829. À la fin de l'exercice, la juste valeur de ces contrats de couverture est de 0,2 million d'euros.

28.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par la direction.

Les créances commerciales sont constituées d'un grand nombre de clients répartis dans différentes zones géographiques. L'évolution du risque de crédit est surveillée en permanence. Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, il est supposé que la valeur comptable de ces créances commerciales représente au mieux la juste valeur de ces actifs.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est limité parce que les contreparties sont des banques ayant des notes de solvabilité élevées attribuées par les agences internationales de notation de crédit.

En outre, comme expliqué à la note 24.3, le groupe est exposé au risque de crédit en relation avec des garanties bancaires. Au 31 décembre 2021, le montant maximum que le groupe pourrait avoir à payer si ces garanties étaient appelées est de 0,8 million d'euros (0,8 million d'euros en 2020).

29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Suite au conflit en Ukraine, EVS surveille et respectera les sanctions internationales infligées à la Russie et à la Biélorussie dans le cadre de ses activités dans ces régions. EVS estime que le respect de ces sanctions ne devrait pas avoir d'incidence sur ses résultats commerciaux étant donné que les recettes pour ces régions ne sont pas significatives.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE EVS BROADCAST EQUIPMENT SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société EVS Broadcast Equipment SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 21 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de EVS Broadcast Equipment SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 220.227 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 34.904 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance du revenu – contrats complexes

• Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à € 137.578 milliers dont une partie porte sur des contrats à prix fixe qui s'étalent généralement sur plusieurs mois. Vu que la reconnaissance des revenus est réalisée de manière non-automatisée, il existe un risque que le chiffre d'affaires ne soit pas reconnu selon les termes des contrats et que la reconnaissance du chiffre d'affaires soit réalisée dans la mauvaise période.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu de l'importance des montants concernés, la diversité des contrats ainsi que le niveau de jugement nécessaire pour les contrats complexes.

• Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué le processus de reconnaissance du revenu et avons évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles internes.

- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les revenus avec ceux de l'exercice précédent et avec le budget. Les variances ont été discutées avec la direction.
- Nous avons utilisé des outils d'analyse de données portant sur l'ensemble des écritures comptables afin d'identifier les revenus qui ne passent pas par les comptes de créances commerciales ainsi que les créances commerciales qui sont apurées par un autre poste que les valeurs disponibles. Nous avons également utilisé cet outil pour tester les écritures inhabituelles ou inattendues.
- Sur base d'un échantillon statistique, nous avons réalisé des tests sur la césure de l'exercice via l'analyse des livraisons et réceptions proches de la clôture.
- Nous avons analysé les contrats significatifs et complexes. Nous avons discuté et analysé les principes de reconnaissance des revenus adoptés par le Groupe sur base des dispositions contractuelles.
- Nous avons évalué l'adéquation des notes 2.25 et 3.2 des comptes consolidés.

Goodwill et actifs incorporels Axon

• Description du point clé de l'audit

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a acquis 100% des actions d'Axon et de ses filiales pour une contrepartie totale transférée de € 12.211 milliers, entièrement payée en espèces. L'allocation du prix d'achat aux actifs et passifs identifiables acquis a été réalisée par EVS et a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels pour un montant de € 10.741 milliers, dont € 2.832 milliers de goodwill.

A fin décembre 2021, le goodwill et les actifs incorporels présentent une valeur nette comptable respectivement de € 2.832 milliers et € 5.797 milliers,

Conformément à l'IAS 36, un test de dépréciation durable (« impairment ») a été documenté par la Société, sur la base d'un business plan sur 5 années tenant compte d'une des ventes et des coûts attendus, l'ensemble des flux de trésorerie futurs étant actualisés.

En raison de l'incertitude inhérente aux prévisions reprises dans le plan à 5 ans et des hypothèses utilisées (taux d'actualisation et taux de croissance), le niveau de jugement de la direction et l'importance des montants concernés, ce point d'audit est considéré comme un point clé de notre audit.

• Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons discuté la performance de la CGU Axon et ses perspectives futures telles que reprises dans le plan à 5 ans avec la direction.
- Nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'Administration afin de confirmer les informations reçues de la direction.
- Nous avons analysé les prévisions des flux de trésorerie futurs dans le plan à 5 ans préparées par la direction tenant notamment compte de l'analyse des données historiques.
- Avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation d'entreprises, nous avons évalué les hypothèses et les méthodes utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill et des actifs incorporels.
- Nous avons comparé la valeur recouvrable du goodwill et des actifs incorporels avec leurs valeurs comptables respectives et avons conclu sur le caractère adéquat du maintien de la valeur nette comptable.
- En outre, nous avons évalué le caractère adéquat et complet des informations fournies dans la note 10 des états financiers consolidés sur la base des exigences IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, et de la déclaration non financière annexée à celui-ci.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 119, § 2 du Code des sociétés est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les Comptes Annuels pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence « GRI ». Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence « GRI » mentionné dans le rapport de gestion.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2021 repris dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Liege, le 15 avril 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Marie-Laure Moreau *

Partner

* Agissant au nom d'une SRL

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

Ces comptes statutaires sont relatifs aux chiffres de la société-mère EVS Broadcast Equipment SA (Belgique), ci-après « EVS ». Ces comptes sont présentés sous leur forme abrégée, conformément à l'article 3:17 du Code belge des sociétés et des associations. Les comptes complets sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur simple demande adressée au siège de la société, mais aussi sur le site internet de la société (www.evs.com). Ils ont été attestés sans réserve par E&Y, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Marie-Laure Moreau, Associée.

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Ainsi que le prévoit la Loi, le rapport de gestion des comptes consolidés a été établi de manière à être également utilisé en tant que rapport des comptes sociaux. Le rapport de gestion relatif aux états financiers de la maison-mère est donc similaire au rapport de gestion consolidé, sauf pour les notes suivantes :

- Les états financiers de la maison-mère incluent les chiffres pour le siège de Liège (Belgique) : chiffre d'affaires de 113 218 milliers d'euros, soit 82,3 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Le bénéfice de l'exercice est de 34 770 milliers d'euros, par rapport à 2 746 milliers d'euros en 2020. Le total du bilan s'élève à 190 047 milliers d'euros.
- En 2021, EVS Toulouse SAS a attribué à sa maison-mère EVS des dividendes pour un montant total de 1,0 million d'euros.
- Au sein du Comité d'audit, conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés, Philippe Mercelis (plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Chantal De Vrieze (diplôme en droit, et de nombreuses années d'expérience dans des fonctions exécutives, notamment au sein des groupes Altran et Econocom), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique et d'un MBA de l'université d'Anvers) et le président du Conseil d'administration également membre du Comité d'audit détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.
- Depuis 2016, les frais de recherche ne peuvent plus figurer au bilan. Dorénavant, seuls les frais de développement peuvent être inscrits au bilan. Les frais de recherche qui ont été engagés au cours des exercices antérieurs restent soumis au régime précédent. EVS a exposé en 2021 un montant de 18,3 millions d'euros au titre de frais de recherche et de développement, lesquels ont été amortis immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière.
- Aucun autre événement n'a affecté les comptes sociaux, qui ne soit déjà repris dans le rapport de gestion consolidé.

COMPTE DE RÉSULTATS STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

| (milliers d'euros) | 2021 | 2020 |
|---|-----------------|----------------|
| Ventes et prestations | 139 322 | 90 595 |
| A. Chiffre d'affaires | 113 218 | 68 539 |
| B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+, -) | 5 793 | 2 628 |
| C. Production immobilisée | 18 333 | 17 158 |
| D. Autres produits d'exploitation | 1 978 | 2 271 |
| E. Produits d'exploitation non récurrents | - | - |
| Coûts des ventes et des prestations | -108 393 | -86 176 |
| A. Approvisionnements et marchandises | -22 635 | -14 991 |
| 1. Achats | -21 702 | -17 507 |
| 2. Variation des stocks (+, -) | -933 | 2 516 |
| B. Services et biens divers | -31 680 | -24 045 |
| C. Rémunérations, charges sociales et pensions | -28 835 | -24 901 |
| D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles | -21 862 | -20 861 |
| E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -) | -1 919 | -668 |
| F. Provisions pour risques et charges (+, -) | -1 197 | -226 |
| G. Autres charges d'exploitation | -264 | -484 |
| H. Charges d'exploitation non récurrentes | -1 | - |
| Bénéfice d'exploitation | | 4 419 |
| Produits financiers | 3 258 | 3 272 |
| A. Produits des immobilisations financières | 1 226 | 1 525 |
| B. Produits des actifs circulants | 13 | 5 |
| C. Autres produits financiers | 2 019 | 1 742 |
| Charges financières | 1 360 | -7 358 |
| A. Charges des dettes | -347 | -270 |
| B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (+, -) | 2 327 | -1 200 |
| C. Autres charges financières | -621 | -1 584 |
| X. Charges financières non récurrentes | - | -4 304 |
| Résultat de l'exercice avant impôts (+, -) | 35 548 | 333 |
| Transferts aux/prélèvements sur les impôts différés | 131 | 80 |
| Impôts sur le résultat | -909 | 2 333 |
| Résultat de l'exercice (+, -) | 34 770 | 2 746 |
| Prélèvements sur les réserves immunisées | 1 136 | 985 |
| Transfert aux réserves immunisées | -421 | - |
| Résultat de l'exercice à affecter (+, -) | 35 485 | 3 730 |
| Affectations et prélèvements* | | |
| A. Résultat à affecter | 57 148 | 29 168 |
| B. Prélèvements sur les réserves | | - |
| C. Affectations aux réserves | -744 | -744 |
| D. Résultat à reporter | -49 702 | -21 663 |
| E. 1. Dividendes | -6 701 | -6 699 |
| E. 2. Autres allocataires | | -62 |

*Les chiffres de 2020 ont été mis à jour avec l'affectation des résultats approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021

BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

| ACTIFS (milliers d'euros) | 31/12/21 | 31/12/20 |
|--|-----------------|-----------------|
| Actifs immobilisés | 55 455 | 57 399 |
| Immobilisations incorporelles | 105 | 63 |
| Immobilisations corporelles | 39 651 | 41 804 |
| A. Terrains et constructions | 37 310 | 39 816 |
| B. Installations, machines et outillage | 71 | 129 |
| C. Mobilier et matériel roulant | 1 369 | 1 280 |
| D. Location-financement et droits similaires | - | 184 |
| E. Autres immobilisations corporelles | 23 | 23 |
| F. Immobilisations en cours et acomptes versés | 878 | 371 |
| Immobilisations financières | 15 699 | 15 532 |
| A. Entreprises liées | 15 512 | 15 346 |
| 1. Participations | 5 454 | 5 454 |
| 2. Créances | 10 058 | 9 892 |
| B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 99 | 99 |
| 1. Participations | 99 | 99 |
| 2. Créances | - | - |
| C. Autres immobilisations financières | 88 | 88 |
| 1. Participations | - | - |
| 2. Créances et cautionnements en numéraire | 88 | 88 |
| Actifs courants | 134 592 | 104 061 |
| Créances à plus d'un an | | |
| A. Créances commerciales | | |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | 20 785 | 18 502 |
| A. Stocks | 20 785 | 18 502 |
| 1. Approvisionnements | 10 376 | 10 550 |
| 2. En-cours de fabrication | 2 058 | - |
| 3. Produits finis | 5 842 | 5 931 |
| 4. Marchandises | 2 509 | 2 021 |
| B. Commandes en cours d'exécution | - | - |
| Créances à un an au plus | 34 531 | 28 451 |
| A. Créances commerciales | 30 286 | 26 569 |
| B. Autres créances | 4 245 | 1 882 |
| Investissements | 24 276 | 33 926 |
| A. Actions propres | 17 776 | 15 501 |
| B. Autres placements | 6 500 | 18 425 |
| Valeurs disponibles | 52 733 | 20 714 |
| Comptes de régularisation | 2 267 | 2 468 |
| TOTAL DES ACTIFS | 190 047 | 161 460 |

| PASSIFS (milliers d'euros) | 31/12/21 | 31/12/20* |
|--|-----------------|------------------|
| Capitaux propres | 161 815 | 127 322 |
| Capital | 8 772 | 8 772 |
| A. Capital souscrit | 8 772 | 8 772 |
| Primes d'émission | 14 462 | 14 462 |
| Réserves | 78 559 | 78 530 |
| A. Réserve légale | 877 | 877 |
| B. Réserves indisponibles | 19 150 | 15 501 |
| 1. <i>Pour actions propres</i> | 19 150 | 15 501 |
| C. Réserves immunisées | 2 686 | 3 401 |
| D. Réserves disponibles | 55 846 | 58 751 |
| Résultat à reporter | 49 702 | 21 663 |
| Subsides en capital | 3 618 | 3 894 |
| Provisions et impôts différés | 3 820 | 2 753 |
| A. Provisions pour risques et charges | 3 059 | 1 862 |
| B. Impôts différés | 761 | 891 |
| Dettes | 31 113 | 31 385 |
| Dettes à plus d'un an | 2 789 | 3 337 |
| A. Dettes financières | 2 779 | 3 328 |
| 1. <i>Dettes de location-financement et assimilées</i> | - | - |
| 2. <i>Établissements de crédit</i> | 2 779 | 3 328 |
| B. Autres dettes | 10 | 9 |
| Dettes à un an au plus | 22 095 | 24 905 |
| A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | 1 095 | 1 759 |
| B. Dettes financières | - | - |
| C. Dettes commerciales | 11 874 | 7 803 |
| 1. <i>Fournisseurs</i> | 11 874 | 7 803 |
| D. Acomptes reçus sur commandes | 678 | 3 191 |
| E. Dettes fiscales, salariales et sociales | 8 341 | 5 308 |
| 1. <i>Impôts</i> | 1 499 | 850 |
| 2. <i>Rémunérations et charges sociales</i> | 6 842 | 4 459 |
| F. Autres dettes | 107 | 6 844 |
| Comptes de régularisation | 6 229 | 3 143 |
| TOTAL DES PASSIFS | 190 047 | 161 460 |

*Les chiffres de 2020 ont été mis à jour avec l'affectation des résultats approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021

ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES

| États du capital au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros) | Montants | Nombre d'actions |
|---|---------------|------------------|
| A. Capital social | | |
| 1. Capital souscrit | 8 772 | 14 327 024 |
| 2. Représentation du capital | | |
| 2.1. Catégories d'actions | | |
| Actions sans désignation de valeur nominale | 8 772 | 14 327 024 |
| 2.2. Actions nominatives ou au porteur | | |
| Nominatives - au 31 décembre 2021 | | 1 274 979 |
| Dématérialisées - au 31 décembre 2021 | | 13 052 045 |
| B. Actions propres détenues par la société elle-même | 19 150 | 925 140 |
| C. Engagements d'émission d'actions | | |
| 1. Suite à l'exercice de droits de souscription | | |
| - Nombre de droits de souscription en circulation | | 456 432 |
| - Montant du capital à souscrire | 9 078 | |
| - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre | | 456 432 |
| D. Capital autorisé non souscrit | 1 170 | |